



**Conseil du 18^{ème} arrondissement
Séance du lundi 30 mai 2016**

MAIRIE	3
CULTURE	6
PREVENTION & TRANQUILLITE PUBLIQUE	9
ANCIENS COMBATTANTS	16
PETITE ENFANCE	17
HABITAT & LOGEMENT	21
URBANISME	22
SERVICES PUBLIQUES	29
COMMERCE	30
POLITIQUE DE LA VILLE	32
SPORT	34
JEUNESSE	35
ACCES AU DROIT	38
POUR INFO DELIBERATION DEPARTEMENTALE NON SOUMIS AU VOTE	39
QUESTION ECRITE A LA MAIRE DE PARIS	42
QUESTION ORALE A M. LE MAIRE DU 18^{ÈME} ARRONDISSEMENT	45
VŒU	49

Conformément à la convocation qui leur a été adressée personnellement par Monsieur le Maire du 18^{ème} arrondissement le mardi 24 mai 2016, les membres du Conseil se sont réunis le lundi 30 mai 2016 en la Salle des Mariages du XVIIIème arrondissement, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Publication de la convocation et de l'ordre du jour a été faite, à ladite date, sur le panneau de la Mairie du 18^{ème} prévu à cet effet.

Etaient présents :

M. Eric LEJOINDRE, Maire du 18^e, Mme AKKARI, M. BADINA, M. BEPPO, M. BRIANT, Mme. DAMS, M. DARRIULAT, M. DAVIAUD, M. DURAND, M. GONZALEZ , Mme MARKOVIC, Mme MEZENCE, M. NEYRENEUF, Mme NEYRON, Mme PROUST, Mme ROLLAND, Mme TRAJAN, Adjointes au Maire, M. BOURNAZEL, Mme BOUYGUES, Mme BRIDIER, M. BROS, M. BROSSAT, Mme GABELOTAUD, M. GUILLOT, M. HONORE, M. JULIEN, Mme PREMEL, M. VAILLANT, Conseillers de Paris, Mme BELEM , M. DAWNY, Mme DEBONNEUIL, Mme DEMANGEL, Mme LASSURE, M. LISCIA, M. LORENZINI, M. QUEINNEC, M. TOUZET, conseillers d'arrondissements.

Étaient absents et avaient donné pouvoir :

Mme VERISSIMO à M. JULIEN
M. LORENZINI à Mme MARKOVIC
M. MENEDE à M. NEYRENEUF
Mme MEES à Mme BRIDIER
Mme EL KHOMRI à Mme ROLLAND
Mme GABELOTAUD à M. BOUYGUES
Mme MEHAL à M. BOURNAZEL
Mme MOUZANUIK à M. HONORE
M. LANGLOIS à Mme DEBONNEUIL
Mme BOYER à M. QUEINNEC

Délibération 18.2016.112 :

Arrivée M. LISCIA et départ M. BRIANT et pouvoir à M. TOUZET

Délibération 18.2016.131:

Départ M. VAILLANT et pouvoir à M. LEJOINDRE
Arrivée M. LORENZINI et fin de pouvoir à Mme MARKOVIC

Délibération 18.2016.136:

Départ M. BROS

Délibération 18.2016.143:

Départ M. BROSSAT

Délibération 18.2016.144 :

Départ Mme DEMANGEL
Départ M.BEPPO et pouvoir à Mme AKKARI

Délibération 18.2016.145 :

Départ Mme BRIDIER et fin de pouvoir à Mme MEES

Mme Sarah PROUST, adjointe au maire, est désignée secrétaire de séance.

Eric LEJOINDRE : Eric LEJOINDRE : On pourrait commencer notre Conseil puisque le quorum vient tout juste d'être atteint.

J'ai reçu les pouvoirs de :

- **Mme VERISSIMO à M. JULIEN ;**
- **M. LORENZINI à Mme MARKOVIC ;**
- **Mme MEES à Mme BRIDIER ;**
- **Mme EL KHOMRI à Mme ROLLAND ;**
- **Mme GABELOTAUD à Mme BOUYGUES ;**
- **M. MENEDE à M. NEYRENEUF ;**
- **Mme MEHAL à M. BOURNAZEL ;**
- **Mme MOUZANUIK à M. HONORE ;**
- **M. LANGLOIS à Mme DEBONNEUIL ;**
- **M. BRIANT à M. TOUZET.**

Je vous propose que nous nommions secrétaire de séance Mme PROUST qui répondra au dernier vœu et qui va être très occupée pendant tout le Conseil.

MAIRIE

DELIBERATION : 18.2016.105 : APPROBATION DE L'INSCRIPTION D'UN ORDRE DU JOUR COMPLÉMENTAIRE

Eric LEJOINDRE : Nous avons été saisis d'un ordre du jour complémentaire qui contenait deux délibérations :

- l'une concerne la désignation des élus du Conseil d'arrondissement devant siéger au Conseil de sécurité de prévention de la délinquance que j'avais retirée à la précédente séance pour des histoires techniques ;
- l'autre concerne la future de l'ICI.

Je vous propose d'approuver l'inscription de cet ordre du jour, mais je retirerais de l'ordre du jour les deux délibérations qui concernent l'ICI : celle concernant le site Polonceau et celle concernant la subvention de cet institut très important puisqu'il fallait y retravailler avant que

nous puissions l'adopter. Donc, celle qui concerne Polonceau sera l'objet d'un travail dans les jours et les semaines qui viennent, ce qui paraît plus raisonnable.

Nous serons saisis de la question de l'ICI de façon plus générale au prochain Conseil d'arrondissement puis au Conseil de Paris suivant, cela va nous permettre de remettre tout cela à plat. Pas de difficultés ? Je vous en remercie.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.105 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2016.106 : Adoption du compte-rendu du conseil d'arrondissement du 02 mai 2016

Eric LEJOINDRE : Pour le compte rendu du précédent Conseil, y a-t-il des difficultés ? Je vous en remercie.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.106 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2016.107 : Approbation du budget supplémentaire 2016 de l'état spécial d'arrondissement

Carine ROLLAND : Lors de notre dernier Conseil d'administration, nous avons adopté le compte administratif 2015 de notre état spécial. Il fait apparaître un solde d'exécution. Ce sont des montants reportables de plein droit parce qu'ils n'ont pas été dépensés – je reviendrais sur les raisons pour lesquelles ces montants n'ont pas été dépensés – pour chacune des trois dotations de notre état spécial d'arrondissement.

Sur la dotation d'investissement :

- le solde d'exécution est de 333 k€ ;
- pour la dotation d'animation locale, de 355 k€ ;
- pour la dotation de gestion locale de 1 542 k€.

Aujourd'hui, il s'agit de vous présenter le budget supplémentaire qui est un budget de report et qui permet d'ajouter les trois soldes d'exécution que je viens de mentionner aux crédits initiaux de notre budget primitif 2016 que nous avons adopté en novembre 2015.

Au total, les dotations attribuées à notre état spécial, à l'occasion du budget supplémentaire 2016, sont les suivants :

- la dotation de gestion locale se monte à 11 848 271 € ;
- la dotation d'animation locale à 1 562 942 € ;
- la dotation d'investissement à 740 517 €.

Evidemment, l'intérêt de ces chiffres est de vous en faire quelques commentaires.

Tout d'abord, ces soldes d'exécution font l'objet de deux transferts. Les transferts sont l'argent que l'état spécial d'arrondissement fait remonter au budget général de la Ville. Le premier poste est un transfert exceptionnel de 320 k€ de la dotation de gestion locale à la direction du patrimoine et de l'architecture.

Ce montant de 320 k€ concerne les contrats mixtes de fluides. Par ce terme, on entend le paiement de dépenses d'énergie qui interviennent dans des équipements qui ne sont pas uniquement des équipements de proximité, mais aussi des équipements relevant de la Ville de Paris, notamment des groupes scolaires qui sont à la fois des maternelles, des élémentaires et des collèges. Mentionnons, par exemple, l'école élémentaire Joseph-de-Maistre et le collège Coysevox qui fonctionnent de cette manière-là. Comme ce n'est pas uniquement un équipement de proximité, les dépenses de fluides ne restent pas au niveau de l'Arrondissement. Les soldes sont rendus en partie à la Ville.

Comme chaque année, le budget supplémentaire est l'occasion de procéder au transfert de sommes, cette fois-ci de 45 k€ de la dotation de gestion locale à la DEVE :

- pour l'achat de petits matériels ;
- pour des outillages aussi ;
- pour de petites interventions dans les espaces verts ;
- pour des réparations de matériels.

Ce sont des transferts qui retournent de l'état spécial au budget général de la Ville.

Pour ce qui sont des crédits qu'il nous reste, le solde est important cette année, il est de plus de 1 500 k€. Ce montant élevé est lié à un mécanisme dont nous avons déjà parlé ici qui est l'expérimentation de la simple inscription des dépenses, c'est-à-dire que par rapport à un mécanisme précédent où la Ville réglait les fournisseurs d'énergie et demandait à la Mairie d'arrondissement de rembourser le budget général.

Depuis 2015, deux mairies d'arrondissement, le 18^{ème} et le 11^{ème}, expérimentent une simple inscription qui fait que nous payons en une seule fois la direction du patrimoine et de l'architecture, mais seule la **DPA** sait ce qu'elle paie au fil de l'année. La DPA, pour éviter que le budget de l'arrondissement soit déficitaire, ce qui est impossible en finance publique, surévalue les dépenses que cette fois-ci, c'est très complexe et très technique, c'est ce qui fait que cette année, nous avons ce solde très important de 1 500 k€ dont on défalque les transferts dont je vous ai parlé, donc on a quand même un solde de 1 177 k€.

Par ailleurs, les soldes permettent de rectifier des prévisions du budget primitif, notamment sur les dépenses de fluides. On a déjà parlé ici souvent des changements climatiques qui font que les étés étant plus doux, les prévisions de fluides sont difficiles à évaluer à l'avance. C'est encore le cas cette année.

A noter aussi le fait que sur les crédits ouverts au titre des soldes d'exécution, nous finançons l'action du conservatoire, par exemple, dans le cadre de la réforme des conservatoires, notamment pour ce qui est des dispositifs de sensibilisations auprès des élèves de CP dans de nombreuses classes de l'Arrondissement dès la rentrée 2016.

Je sou mets à votre approbation le vote du budget supplémentaire tel qu'il vous est présenté.

Eric LEJOINDRE : Merci pour toutes ces précisions utiles pour comprendre les mécanismes un peu compliqués des états spéciaux d'arrondissement puisqu'on parle un peu à tort de budget puisque ce sont des dépenses déléguées.

Est-ce que cela appelle à des prises de parole ? Sinon, je vais le soumettre au vote.

Qui est pour ? Contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Comme il est habituel, les élus de l'opposition, ce qui est tout à fait normal s'agissant du budget.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.107 à la majorité soit 36 voix pour dont 6 pouvoirs (PS/EELV/PC-FDG) et 7 voix ne participant pas au vote dont 3 pouvoirs (LR/CI-NI)

CULTURE

DELIBERATION : 18.2016.108 Subvention (50.000 euros) et avenant à la convention avec l'association Centre National des Dramaturgies Contemporaines - Théâtre Ouvert (18e)

DELIBERATION : 18.2016.109 : Subvention (22.000 euros) à l'association Comité d'organisation du Festival des Puces (93 Saint-Ouen)

DELIBERATION : 18.2016.110 : Subvention (41.000 euros) et convention avec l'association L'Onde et Cybèle (18e).

DELIBERATION : 18.2016.111 : Subventions (25.000 euros) aux associations Atelier Musical des Trois Tambours, Atelier Musical Paris Seine, et Tjad Cie (18e).

Carine ROLLAND : Quatre délibérations qui concernent différentes structures agissant dans le 18^{ème}.

Pour ce qui est de Théâtre ouvert, il s'agit du complément de la subvention soumise, en décembre 2015 et qui permet de porter à hauteur de 100 k€ la subvention à cet établissement de création de grande qualité qui œuvre dans le 18^{ème} depuis des décennies sous la houlette de Caroline MARCILHAC que je salue ici.

Pour ce qui est des écoles de musiques, nous parlons des Trois Tambours, de l'Atelier Musical Paris-Seine et de Tjad Cie. Trois structures que la Ville soutient et accompagne depuis longtemps, qui propose chacune à leur manière des enseignements de musiques pluridisciplinaires, en cours individuel et collectif, chacun avec une identité bien particulière :

- les Trois Tambours œuvrent notamment à la Goutte-d'Or avec une action culturelle très forte auprès des publics dits éloignés de la culture ;
- l'Atelier Musical Paris-Seine, plus proche de la Mairie travaille désormais dans le cadre de la réforme des conservatoires avec le conservatoire puisque c'est un des axes de la réforme que nous mettons en place au niveau de la Ville de Paris que de faire travailler le conservatoire et les établissements annexes ;
- Tjad Cie, association très intéressante, très attachante parce qu'elle travaille sur la musique ancienne et enseigne l'art de l'improvisation.

Pour ce qui est des festivals, deux festivals bien connus des habitants du 18^{ème} et au-delà. Le premier c'est le festival jazz musette des Puces. Pendant longtemps, il se déployait sur la ville de Saint-Ouen et sur le 18^{ème} puisque ce festival est dédié au jazz manouche. Donc, il y avait toute cette tradition du Jazz manouche aux Puces. Depuis deux ans, les décisions de la ville de Saint-Ouen font que les activités de jazz musette se recentrent sur le 18^{ème}. Tant est si bien que cette année, le festival se déroulera entièrement dans le 18^{ème} du 17 au 20 juin avec différents endroits où vous pourrez écouter tous les artistes qui viendront se produire, de la place Charles-Bernard au gymnase Bertrand-Dauvin. Donc, du 17 au 20 juin, jazz musette aux Puces, on parlera tout l'heure du montant de la subvention. A noter cette année, un concours jeune talent qui sera organisé sous le patronage des grands noms de jazz musette que sont Didier LOCKWOOD, Thomas DUTRONC et quelques autres.

Quatrième délibération pour l'association l'Onde et Cybèle. Ce sont deux festivals « la voie est libre » qui se déroule tous les ans, qui s'est déroulé d'ailleurs cette année au Bouffes-du-nord, mais aussi au centre Barbara.

Nous concernant, le très beau festival Rhizomes qui aura lieu cette année du 25 juin au 10 juillet dans divers espaces verts, divers jardins du 18^{ème} arrondissement avec cet aspect notoire de se déployer absolument partout. Rhizomes commence en haut de la Butte et va jusqu'à La Chapelle, en passant par Eole et bien d'autres lieux. Ce festival très important pour notre Arrondissement est toujours dédié aux musiques des mondes. C'est l'occasion de saluer à nouveau l'infatigable Blaise MERLIN qui œuvre au passé, au présent et à l'avenir de Rhizomes.

Nous vous proposerons une subvention d'un montant de 41 k€ pour l'ensemble de l'action de l'Onde et Cybèle auxquels viennent s'ajouter 4 k€ au titre d'ateliers d'action culturelle menée entre des adolescents et des seniors par l'Onde et Cybèle cette année. Ces subventions ne font pas mention du soutien que la Mairie d'arrondissement apporte aussi à l'évènement via la dotation culturelle de proximité.

Nous pouvons passer au vote des subventions.

Eric LEJOINDRE : Je suis très heureux que Jazz musette puisse perdurer dans le 18^{ème} ; je regrette la décision du Maire de Saint-Ouen qui fait perdre à ce festival une de ses caractéristiques les plus agréables qui permettraient aux habitants du 18^{ème} et de Saint-Ouen de se réunir et à Jazz musette de bénéficier des autres relations de très bonne facture des Puces, de Saint-Ouen. J'ai eu l'occasion d'en parler avec lui, c'est peut-être une des opérations utiles qui ont construit le grand Paris. C'est un peu dommage de mettre un terme aux échanges culturels qu'on pouvait avoir avec eux d'autant que le festival est de très bonne qualité.

Avant de passer au vote, je vais donner la parole à ceux qui la souhaitent.

Pascal JULIEN : La première Adjointe a très bien parlé d'Onde et Cybèle et du festival Rhizomes en excellents termes. Je ne doute d'ailleurs pas de tout ce que la Mairie du 18^{ème} peut faire pour permettre à Onde et Cybèle de vivre correctement.

Le problème – je tiens à le dire – n'est absolument de la Mairie du 18^{ème}, bien au contraire, il est ailleurs. Il est dans le fait que depuis maintenant quelques années, en tout cas depuis que je suis au Conseil de Paris, chaque année, je dois déposer un amendement budgétaire de 15 k€ qui jusqu'à présent a été adopté et a permis à Onde et Cybèle de vivre normalement et fort bien comme l'a raconté Mme ROLLAND. Or, ce n'est pas normal de mener chaque année une bataille politique pour gagner cela. Pourquoi est-ce qu'on n'intègre pas ces 15 k€ dans la subvention ?

J'ai cru comprendre, mais je ne suis pas dans le secret des dieux, que ce qui était reproché à l'association c'est son modèle économique. Il faut qu'elle change de modèle, explique-t-on. Changer de modèle veut dire très pragmatiquement mettre fin à la gratuité des concerts dans le 18^{ème}. Ces concerts gratuits qui dévalent de la Butte-Montmartre jusqu'en bas et qui va dans les squares et qui va partout et qui fait le plaisir au beau jour. Cela ne tient pas la route un seul instant parce qu'on ne peut pas faire payer dans le cadre de leur prestation, parce que faire payer générerait de nouveaux coûts qui ne seraient pas forcément amortis et puis parce que cela casserait le charme et la dynamique.

Si la Ville de Paris, avec son budget de 7 milliards d'euros et davantage n'est pas foutue de permettre à une association comme celle-là de vivre chichement. Parce que même avec les 15 k€ de RAP qu'on a obtenus jusqu'à présent, franchement, cela ne va pas. Quand je vois comment de l'argent imprévu, quand j'ai vu comment 61 millions tombaient comme cela du ciel pour permettre à M. PINAULT d'avoir une fondation la Rotonde, quelque chose qu'on n'entendait avoir jamais parlé ni pendant la campagne ni ailleurs, du jour au lendemain, mais alors 15 k€, pendant six ans, pour une petite association qui fait un travail génial, qui fait l'unanimité, excusez-moi, il y a un problème de choix politique au niveau de la Mairie centrale. Je vous remercie.

Eric LEJOINDRE : Mme ROLLAND a un mot pour prendre acte de cette intervention ?

Carine ROLLAND : On a le débat régulièrement. Soyez tous rassurés, y compris vous M. JULIEN qu'on continue de chercher des moyens de faire mieux fonctionner l'Onde et Cybèle. Ils réfléchissent eux-mêmes à l'adaptation de leur modèle économique.

Nous sommes tous d'accord sur le fait que ce festival, je parle de Rhizomes, pas de la Voie est libre, doit rester gratuit. Cela fait totalement partie de son identité, que ce n'est pas simple parce qu'on ne peut pas dans ce cadre d'évènement mettre en place des buvettes, par exemple, parce qu'on est dans des jardins municipaux. C'est assez sain finalement.

L'association est actuellement en recherche d'autres partenaires qui pourraient être extérieurs dans le partage de leurs valeurs extrêmement fortes. Donc, continuons, chacun à notre échelle et à notre manière, de les soutenir. En tout cas, venez tous à Rhizomes.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.108/2016.DAC.34 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.109/2016.DAC.120 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.110/2016.DAC.121 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.111/2016.DAC.265 à l'unanimité

PREVENTION & TRANQUILLITE PUBLIQUE

DELIBERATION : 18.2016.112 : conseil de sécurité et de prévention de la délinquance d'arrondissement

Sarah PROUST : Cette délibération propose la désignation de sept conseillers d'Arrondissement ou de Paris dans le cadre de ce Conseil de sécurité de prévention de la délinquance d'arrondissement. Les sept sont :

- Daniel VAILLANT ;
- Dominique DEMANGEL ;
- Félix BEPPO ;
- Philippe DURAND ;
- Gérald BRIANT ;
- Christian HONORE ;
- le Maire qui présidera ce Conseil.

Quelques mots sur ce Conseil, son utilité et ce que l'on va pouvoir en faire. D'abord, sachez que nous avons souhaité que l'opposition puisse siéger. Ce qui n'est pas une règle définie, c'est un choix de la majorité. Il nous a semblé important que sur ces sujets dont on parle dans beaucoup de nos conseils, cela puisse être un travail sur le diagnostic, sur les propositions, mais surtout sur la façon de faire vivre le contrat, un travail de partenariat et d'association de l'opposition.

Ce Conseil sera officiellement lancé à partir du moment où le contrat est signé, donc en juillet ou en septembre. J'ai souhaité ainsi que le Maire invite les sept représentants au dernier Comité de pilotage de validation de l'ensemble du contrat pour que l'ensemble des élus puissent être au courant de ce qui s'y passe. J'ai proposé aux sept élus de les voir avant la signature pour évoquer les priorités, les fiches actions. On pourra faire cela dans les semaines qui viennent puisque nous ne sommes pas encore à l'état final de ce contrat. On est en train de l'élaborer avec les différents acteurs qui sont la Mairie, la préfecture de Police, le Parquet, l'Education nationale et le Préfet d'Ile-de-France.

Sur la question du contrat, on aura l'occasion d'y revenir, il y a à la fois ce qu'on pourra en écrire, il y a les propositions, il y a les fiches actions. Ce qui m'importe le plus, en réalité et surtout dans le travail avec ces sept élus, c'est la façon dont on va faire vivre le contrat. Il a vocation à dire un certain nombre de sujets et à s'engager. En tout cas, toutes les parties s'engagent pour six ans. L'idée n'est pas seulement d'écrire quelque chose qui serait à la fois juste sur le diagnostic et pertinent dans les fiches actions, c'est surtout la façon dont on va pouvoir – avec l'ensemble des acteurs et ces sept élus – réussir à travailler ensemble sur le bilan annuel, voire deux fois par an, que l'on pourra dresser ensemble sur la façon dont on vit les choses, sur les propositions qu'on pourrait faire aussi d'amélioration des fiches actions.

Ce n'est pas seulement siéger pour faire une réunion formelle avec l'ensemble des acteurs, c'est aussi travailler sur le diagnostic, les propositions, les fiches actions. Il m'a semblé important qu'on puisse le faire avec ces élus qui ont des compétences et des expertises particulières et aussi avec l'opposition pour les années qui viennent.

Aujourd'hui, la délibération qu'on vote n'est en rien sur la question du contenu de contrat, c'est aujourd'hui sur les sept élus qui seront amenés à siéger dans ce Conseil, qui se réunira de manière formelle une fois par an pour faire le bilan des actions, mais que je proposerais qu'ils puissent être réunis plus souvent pour y travailler.

Eric LEJOINDRE : Merci pour cette présentation d'un outil qui existe déjà dans le 18^{ème}, mais comme il est normal après la signature du contrat de sécurité de prévention parisien que nous le remettons à jour.

Je voudrais saluer le travail, notamment, les équipes de la DPP qui, avec Mme PROUST et mon cabinet, tiennent la plume parce que c'est compliqué de mettre sur papier l'ensemble des politiques que nous avons à mener dans les différents champs ayant trait à la prévention de la délinquance et à la sécurité.

En même temps, c'est un travail très utile qui permet de faire évoluer les fiches, donc de fixer à l'ensemble des signataires des objectifs. On sait à quel point c'est utile dans le 18^{ème}. C'est vrai qu'on a souhaité associer plus largement les élus du Conseil d'arrondissement. Ce qui n'est, encore une fois, pas obligatoire ni le cas dans tous les arrondissements de Paris.

Sur ces questions comme sur beaucoup d'autres, plus on s'éloignait de la politique politicienne, mieux on se portait. C'est un geste utile à faire et j'en suis satisfait. Je voulais remercier les élus de l'opposition d'avoir désigné un élu à siéger dans ce Conseil.

Pierre-Yves BOURNAZEL : M. le Maire, Mme l'Adjointe au Maire, merci d'avoir intégré l'opposition dans cette instance. C'est important que chacun puisse participer à un travail collectif sur la sécurité qui est un sujet très républicain. Nous croyons à la sécurité pour tous et la sécurité partout, c'est pour cela qu'il peut être aussi partagé, mais je voudrais à cette occasion rappeler quels sont les axes forts de nos orientations pour la sécurité des Parisiens.

D'abord, le soutien à la politique de prévention dans les quartiers peut aider celles et ceux qui sont investis au quotidien à empêcher toute forme de délinquance ou d'incivisme. Nous sommes favorables à la création à Paris d'une police municipale et pour cela à une évolution du statut de Paris. Une police municipale sept jours sur sept, 24 heures sur 24, en charge de la sécurité et la tranquillité des Parisiens, de la lutte contre les incivilités et l'occupation du domaine public.

Nous sommes favorables là où c'est nécessaire de manière non dogmatique mais de manière pragmatique, là où c'est un plus à la vidéoprotection pour mieux identifier les problèmes et les délinquants.

Nous sommes favorables aussi pour allier à la fois prévention et sanction à des travaux d'intérêt général pour celles et ceux qui commettent les dégradations de bien public ou par exemple des troubles graves à la tranquillité publique afin qu'il y ait des peines de réparation qui soient intermédiaires entre aucune peine et la peine de sanction que peut être la prison. Il faut des peines intermédiaires qui soient efficaces.

Enfin, puisque l'occasion m'est donnée et de manière non polémique, je voudrais dire que ce sujet de sécurité et de tranquillité est important. Nous avons appris aujourd'hui, dans le journal *Le Parisien* que la Ville de Paris et l'Etat ont été condamnés – c'est une première en France – parce qu'ils ne sont pas à même d'assurer la sécurité des habitants de Château-Rouge. Cela doit nous préoccuper, nous faire réfléchir sur les attentes de nos concitoyens par rapport à un sujet qui doit dépasser les clivages politiques, mais qui suscitent, dans certains quartiers du 18^{ème} et de Paris, une forte exaspération des habitants.

Ce message, on doit l'entendre et la Ville de Paris doit se doter de moyens nouveaux dont la police municipale qui peut être vraiment un moyen efficace pour inverser les tendances. Il ne s'agit pas de raconter n'importe quoi, de dire que du jour au lendemain, on peut éradiquer les problèmes. Il s'agit de dire qu'on doit pouvoir inverser durablement des tendances.

Pour cela, on a besoin de la mobilisation de tous les acteurs. Les acteurs du monde de la répression, c'est la Police nationale sur les grands trafics, les mafias, le proxénétisme, la drogue, mais une police municipale est un maillon qui manque dans la chaîne de sécurité, et les travaux d'intérêt général ainsi que la vidéoprotection là où elle est nécessaire.

Eric LEJOINDRE : Vous me donnerez l'occasion de réagir sur la question de Château-Rouge, mais avant cela, Daniel VAILLANT m'a demandé la parole.

Daniel VAILLANT : On ne va pas rouvrir un débat ici ce soir. Je me réjouis d'abord que l'ensemble des élus républicains de ce Conseil ait la même ambition d'assurer la sécurité des personnes et des biens, donc de la liberté de tous nos concitoyens. Après, l'affaire des outils pour y parvenir est une autre chose sur lequel nous pouvons avoir discussion, sans polémique.

Je suis résolument contre une police municipale à Paris et résolument pour la direction qui aujourd'hui assure de nombreux stages de proximité, mais dans le cadre fixé par la loi, nous sommes à Paris, la capitale de la France. Je n'ai jamais dévié de cette position, je ne crois pas qu'il serait raisonnable que dans la capitale, il y ait une police municipale éventuellement armée et qui se substitue au rôle essentiel de la Police nationale. Je n'ai jamais accepté le démantèlement y compris, M. BOURNAZEL, vous étiez trop jeune, je ne personnalise pas la pique, j'ai connu le RPR de l'époque qui était pour le démantèlement de la Police nationale au service de police municipale, c'est-à-dire l'instauration de shérifs sous l'autorité des maires. Je me suis battu contre cela. Votre parti est revenu sur cette position et ne pose plus le démantèlement de la Police nationale, heureusement.

Enfin, permettez-moi M. BOURNAZEL, sans excès, de vous dire qu'une des manières d'assurer la sécurité – il y en a plein : l'éducation, la prévention, vous l'avez dit, on est d'accord sur le sujet – mais coproduire de la sécurité dans toutes nos villes, dans tous nos quartiers en partenariat dans le cadre de ce que propose Mme PROUST. Là-dessus, on a avancé les uns et les autres et vous avez évolué positivement.

En revanche, supprimer dans le cadre d'une RGPP, c'est-à-dire la réduction des politiques publiques, où près de 13 000 policiers et gendarmes ont été supprimés des cadres budgétaires de la République, là, ce fut une œuvre malsaine et qui pèse sur nous aujourd'hui. Le fait que le Gouvernement en ait recruté 9 000 pour palier ce désengagement, c'est lourd, ensuite, cela prend du temps pour former les policiers. Retirer ces 13 000 postes de fonctionnaires a été extrêmement préjudiciable : policiers d'Etat, gendarmes et qu'il faut reconstituer les forces aujourd'hui. Dans le contexte du terrorisme, des attentats, vous imaginez bien que tout cela pose des difficultés et on le voit d'ailleurs à Paris.

Je reste, M. le Maire, résolument contre une police municipale qui ne manquerait pas d'être en confrontation quelque part sur le terrain avec la police nationale. Je souhaite effectivement une police nationale mieux formée, mieux répartie sur le territoire et pardonnez-moi, dans le cadre de contrats locaux avec les acteurs locaux entre la police nationale, la gendarmerie en zone rurale, les autorités, les associations et tous les services publics, je suis résolument pour cela et avec même une police fidélisée, polyvalente sur le terrain comme j'avais pu mettre en œuvre en 2000, ce qu'on appelait la police de proximité qui a été, hélas, démantelée par M. SARKOZY quand il était ministre de l'Intérieur. C'est la

vérité, mais je ne dis pas que vous appuyez M. SARKOZY, d'ailleurs, vous le soutenez modérément de ce point de vue, j'ai bien compris dans un autre exercice.

Il faut rester sur les fondamentaux, augmenter les moyens. C'est tout le but de ce Comité de prévention parce qu'il faut être intelligent pour combattre le crime et tout ce que vous avez décrit. Mais, pardonnez-moi, je ne vois pas des policiers municipaux, en plus on est à Paris, avec 20 mairies d'arrondissement et peut-être qu'il n'y aurait pas la même politique dans les 20 mairies d'arrondissement concernant une police municipale. Vous imaginez ce que cela créerait au niveau de la population. Je suis résolument contre. D'ailleurs, on voit que dans certaines municipalités dites musclées, la police municipale ne crée pas que de la tranquillité et une cité apaisée, c'est même quelquefois l'inverse.

Voilà ce que je voulais dire M. le Maire en réaction aux propos à la fois mesurés de M. BOURNAZEL. Je suis en désaccord total avec la police municipale.

Gérald BRIANT : Je me félicite de l'engagement de tous en faveur des questions de sécurité. Je relève quand même que dans le passé, au-delà des déclarations d'intention, quand il a fallu se battre pour sauvegarder et empêcher les fermetures de commissariats, bien souvent, on s'est retrouvé un peu seuls, n'est-ce pas M. BROSSAT ?

En l'occurrence, je rejoins un peu à ce qui vient d'être dit. Penser que nous allons pouvoir régler aujourd'hui les questions de sécurité par la création d'une police municipale, je me permets de douter, d'abord, de l'expérience. Il y a des expériences qui sont pour le moins ambiguës, en plus, c'est faire fi un peu du contexte très particulier qui est celui de la Ville de Paris. Aujourd'hui, il y a une préfecture de Police qui existe pour des questions d'amendes tout simplement et tout cela.

Aujourd'hui, je me félicite qu'il y ait une réflexion pour essayer d'évoluer et faire qu'on ait une liaison en plus entre la question de la ville et les questions de sécurité. C'est une meilleure piste de travail que celle d'une politique municipale. Au-delà des déclarations d'intention, il faut aussi parler des questions de moyens dans des cadres d'austérité, M. BOURNAZEL. Vous faites partie du camp de ceux qui défendent une politique d'austérité et il va sans dire que, pour avoir les moyens d'une politique de sécurité, qui sont vraiment les ambitions de ces objectifs, il faut qu'aujourd'hui, on puisse mieux les aider et embaucher, ce qui n'a pas été fait. Cela vient d'être dit sur la RGPP. Il y a un bilan qui parle pour vous et pour l'instant, celui-ci est négatif.

Pascal JULIEN : On ne va pas refaire le débat sur la police municipale, on les a eus avant les élections municipales où ce point de vue a été tranché, on l'a eu plusieurs fois depuis au Conseil de Paris. Je rejoins la position exprimée par MM. VAILLANT et BRIANT sur cette question en faisant remarquer qu'il n'y a pas de police municipale à Paris. La Ville, en revanche, a engagé des réformes importantes de ses forces de sureté, par des fusions, des coordinations et pour gagner en efficacité parce qu'il y avait besoin d'améliorer la lutte contre les incivilités qui contribuent au climat d'insécurité sans pour autant être en soi une véritable insécurité.

Sur la question des policiers, là aussi je rejoins ce qui a été dit. D'ailleurs, Alain JUPPE a plaidé coupable quand il a dit : « Nous avons eu tort ». Tort effectivement de supprimer des postes et le Gouvernement suivant a eu raison d'en recréer. En matière de policier, ce n'est pas qu'une question de quantité, il faut peut-être aussi améliorer la formation et parfois les stratégies, les tactiques qui leur sont données et qu'ils mettent en œuvre.

Enfin, on nous démontre l'efficacité de la vidéosurveillance. Je mets de côté le débat idéologique, on ne va pas se convaincre. Je parle simplement de l'efficacité. Le prix pour

acheter et installer une caméra, sans compter les frais de gestion après, c'est 72 k€, rien que son investissement. J'attends qu'on me démontre le rapport qualité-prix parce qu'il y a beaucoup de choses que trouvent les caméras mais qu'on sait trouver sans caméra. En revanche, c'est un investissement que je mettrai autrement dans la sécurité, mais là aussi, nous avons eu le débat.

La sécurité ne se réduit pas aux questions policières. J'ai un désaccord avec la droite qui, quand elle parle de sécurité, la réduit à la question purement policière. C'est pour cela que nous aimons le contrat de sécurité parisien. C'est une question que, pour mon groupe au Conseil de Paris, je travaille, nous travaillons très bien avec Colombe BROSSEL, je tiens à le dire. On s'écoute, on est réactifs, on progresse ensemble et parfois il y aura des textes où finalement je n'avais plus d'amendement parce que beaucoup de choses que je souhaitais avaient été intégrées, comme quoi les choses doivent se faire.

Donc, le contrat local de sécurité est intéressant en ce qu'il ne réduit pas la sécurité à la seule question policière. Il y a tant d'autres choses que je ne veux pas énumérer ici, la Politique de la Ville. Franchement, je ne suis pas sûr que, la droite, vous soyez toujours gagnant à réduire ces questions à la police et à l'angle strictement répressif. Voilà pourquoi nous voterons cette délibération avec détermination.

Eric LEJOINDRE : Merci pour ce tour de table. Je suis d'autant plus heureux que nous ayons décidé qu'il y ait des élus qui représentent la diversité de notre majorité au sein du Conseil. Ce n'est justement pas le lieu de faire des débats un peu théorique sur cette question. Ce qu'on veut faire avec le contrat local de sécurité c'est d'être dans la réalité, dans la pratique et pas dans la théorie. Donc, je vais essayer de ne pas y revenir.

Sur la situation spécifique, concernant l'actualité récente de Château-Rouge. Pour la question de sécurité, je partage cette idée que l'enjeu est de coproduire, pour toutes les institutions, même une mairie d'arrondissement est une institution. Coproduire la sécurité veut dire que chacun fasse son bout du boulot.

Pour que cela marche, il faut avoir un pilotage unique. Je ne demande pas à être le pilote, je demande à être un des acteurs. Si on divise par 20 dans les arrondissements le pilotage ou les institutions en la matière, on sera moins efficace. Je suis très heureux de voir la qualité des relations qu'on peut avoir dans le 18^{ème}, c'est le cas dans beaucoup d'arrondissements avec les commissaires d'arrondissement et y compris au sein de la ZSP qui est un dispositif ayant montré son efficacité dans un certain nombre de domaines. Cela fait la démonstration de son nouveau fonctionnement. Il fonctionne bien aussi parce qu'il est piloté par un acteur unique. C'est bien que ce soit la commissaire de l'Arrondissement qui fasse ce pilotage. Il faut que chacun soit à sa place.

Nous sommes à Paris où l'Etat à un rôle particulier à jouer, une responsabilité particulière. Donc, il est normal qu'il pilote plus que la Ville ces éléments même si nous en sommes un partenaire et que nous pouvons avoir sur tel ou tel sujet des divergences. Après, il faut décider et que la décision soit suivie des faits.

C'est pour cela que, compte tenu des évolutions de services, de la réforme en cours des services verbalisateurs, ce débat sur la police municipale ou l'absence de police municipale est totalement dépassée. C'est un débat qu'on a eu dix, quinze, vingt fois depuis 20, 30, 40 ans. La réalité, c'est qu'il faut que la Ville de son côté, c'est ce qu'elle fait avec la réforme de la DPP notamment en permettant d'avoir des agents verbalisateurs la nuit, puisse utiliser la plénitude de ses pouvoirs de verbalisation et faire en sorte qu'elle joue 100 % son rôle sur les épandements d'urine, les dépôts d'encombrant et tous ces éléments qui rendent la vie compliquée. C'est ce à quoi nous sommes engagés. Cela fera une équipe de 200 personnes

dans la journée dans le 18^{ème} et 200 la nuit dans tout Paris pour aller combattre les comportements inciviques.

On peut dire que cela s'appelle ou pas une police municipale, peu importe. En tout cas, la Ville se donne les moyens de mettre en œuvre sa politique de répression puisqu'elle en a une part et c'est l'essentiel. Pour le reste, il me paraît évident que l'Etat doit rester le seul chef de la police. On a tous pu voir, quand on passe en province, les conflits permanents entre les polices municipales et la Police nationale, pour savoir qui doit intervenir et qui ne doit pas intervenir. Ce n'est pas un modèle à reproduire. Donc, on a trouvé à Paris l'équilibre, que c'est un bon équilibre qui va nous permettre de mieux travailler.

Je veux dire un mot sur la situation à Château-Rouge, ou plutôt sur le jugement que je n'ai pas encore lu parce qu'il m'a été envoyé tardivement par les services de la Ville. Je constate, comme chacun, que la situation n'est pas satisfaisante, loin s'en faut. Je sais aussi les efforts qui sont les nôtres et ceux de la préfecture de Police pour essayer de faire face, dans une situation compliquée face à cette présence massive de vendeurs à la sauvette qui rend la vie très difficile. Il y a eu des périodes d'amélioration il y a quelques temps. Nous vivons, pour le moment, grâce à la mobilisation que j'ai obtenue des services de l'Etat, la mobilisation plus forte des services de police, mais aussi le retravail ou le travail différent qu'ils ont avec les services de la DPP pour faire en sorte que nous puissions, à court terme, mieux contrôler ces phénomènes, source d'insatisfactions et de difficulté dans le quartier.

Je veux redire ici et notamment aux agents la DPE qui sont, matin et soir, parce que nous avons transformé le mode de travail de la DPE à Château-Rouge justement pour faire face à la situation et pour permettre que depuis maintenant trois ou quatre ans, au moins le matin quand les gens sortent de chez eux, la rue soit propre. Je veux leur redire que je sais l'énorme effort que nous leur demandons et qu'ils font pour remettre en propreté le quartier tous les matins. J'ai conscience de l'effort que nous leur demandons quand nous avons installé, il y a deux ou trois ans, la benne spéciale permettant de saisir immédiatement les objets vendus. Je sais l'effort et la difficulté qui sont les leurs de voir leur travail, plusieurs fois par jour, mis à mal. Je veux redire à quel point ce travail est indispensable parce qu'effectivement, je ne sais pas quelle serait la situation si nous n'avions pas d'ores et déjà fait ce travail important et je crains que la Ville – d'une certaine façon nous-mêmes en sommes un peu responsables – que tous les outils que nous avons pour faire valoir le travail qui est celui de la Ville, celui des agents de la Ville face à la justice n'aient pas été mobilisés à la hauteur qu'il le fallait. J'aurai aimé, par exemple, que nous soyons saisis du mémoire en réponse qui a été celui de la Ville, qui était en la matière relativement indigent et qui n'a pas permis à la Ville de faire valoir son droit.

Je ne sais pas quelle sera la décision de la Ville quant à la suite de cette procédure judiciaire qui crée une jurisprudence un peu étonnante. En réalité, il y a peu de quartiers à Paris où l'Etat et la Ville fasse autant d'efforts. Il y a des résultats qui ne sont pas à la hauteur de ce que nous souhaitons, mais qu'on fasse autant d'efforts dans ce quartier, en matière d'urbanisme, d'éradication de l'habitat insalubre, en matière aussi – Mme GABELOTAUD n'est pas là mais elle y travaille tous les jours – de modifications du commerce. On avance depuis un an et demi sur la question du Marché des Cinq continents.

On mène des politiques qui vont permettre à long terme d'améliorer vraiment la situation. C'est aussi le cas avec l'ouverture de la seconde entrée de la station métro Château-Rouge. C'est une revendication qui a plus de vingt ans, les travaux sont en cours. Certes, la situation est difficile à Château-Rouge, il y en a d'autres dans le 18^{ème} qui sont soumis aux pressions de la vente à la sauvette à la porte Montmartre, à La Chapelle, sur le marché Barbès, mais s'il y a bien un quartier où l'ensemble des pouvoirs publics se sont mobilisées, c'est celui de Château-Rouge. D'ailleurs, un certain nombre d'habitants qui y habitent depuis longtemps,

certaines n'ont pas connu Barbès ou Château-Rouge, il y a vingt ou trente ans. C'est normal qu'ils jugent la situation telle qu'elle est aujourd'hui. Beaucoup d'habitants aussi nous disent à quel point ce quartier a été amélioré même si, encore une fois, j'ai conscience du travail qu'il nous reste à faire. Je suis mobilisé au quotidien, j'ai obtenu – parce que pour le coup c'est un travail solitaire – d'avoir une réunion mensuelle avec le Directeur de cabinet du Préfet de police pour traiter de ce sujet des vendeurs à la sauvette dans le 18^{ème}. Vous avez pu observer, nous avons tenu cette réunion deux fois déjà, à quel point les moyens mobilisés par l'Etat sur les trois principaux sites de la vente à la sauvette se sont accrus et à quel point la diversification de leurs modes d'intervention est une réalité même si les résultats ne sont pas encore là.

La Ville aurait intérêt à mieux faire connaître, à mieux faire savoir et à mieux travailler auprès des juges sur la réalité de ce que nous faisons parce qu'au-delà de la jurisprudence étonnante qui consisterait à faire en sorte que la justice puisse juger du bien-fondé ou du mal-fondé des politiques publiques, c'est quand même étonnant qu'on puisse décider à la place des électeurs la réalité de la situation qu'ils vivent.

Sur la situation spécifique de Château-Rouge, nous avons à continuer à beaucoup travailler, mais nous n'avons pas non plus à rougir de tout ce qui a été fait. Il est vrai que la vente à la sauvette est extrêmement pénible et qu'il faut s'en débarrasser. Les dealers, les craqueurs et les injecteurs sur place, c'était compliqué aussi. Ce sont des phénomènes, de la même façon que les phénomènes de violences et de violences volontaires qui ont beaucoup décrié dans ce quartier.

Voilà ce que je voulais dire. On aura l'occasion d'y revenir. En tout état de cause, il faut avoir une lecture équilibrée à minima de cette situation. Au fond, les habitants le savent puisqu'ils nous le disent.

Sarah PROUST : Je voulais dire à Pascal JULIEN, puisque vous cherchez un seul exemple de l'efficacité de la vidéosurveillance, par exemple, que dans le phénomène des rixes entre les jeunes du 18^{ème} et du 19^{ème}, le fait d'avoir des caméras permettent d'être face à une réaction beaucoup plus rapide parce qu'on sait où les jeunes se réunissent à ce moment-là. Cela permet une intervention rapide et efficace qui a été l'un des sujets majeurs. Il faut être très pragmatique, je m'efforce de l'être en tout cas. Pour se rassurer les uns les autres, c'est un sujet qui concerne le contrat parisien de sécurité mais pas le contrat local.

Concernant M. BOURNAZEL, les sujets que vous avez évoqués sont intéressants. En tout cas, on peut évidemment avoir des discussions sur la question du travail d'intérêt général. La plupart des sujets que vous évoquez concernent en réalité le contrat parisien, mais j'imagine que tous ces débats, vous les avez déjà eus dans le cas du Conseil de Paris.

Un contrat local, c'est une déclinaison sur un maillage territorial assez fin. Il va falloir qu'on réussisse à faire des fiches actions sur un maillage territorial très fin. Ce n'est pas au niveau des quartiers, c'est souvent au niveau de quelques rues que les éléments se jouent et que les réponses doivent être apportées. Surtout, il s'agit d'un contrat de prévention et de sécurité et non pas uniquement des questions de sécurité parce que ce sont d'une bonne prévention utile, efficace et pérenne. De toute façon, les enjeux de sécurité ne sont pas aussi efficaces qu'on voudrait bien le dire.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.112 à l'unanimité

ANCIENS COMBATTANTS

DELIBERATION : 18.2016.113 : Subventions (3.500 euros) à 3 associations adhérant à la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie (12e, 15^e, 18e)

Catherine LASSURE : Il s'agit d'une subvention de 1 k€ pour le Comité du 18^{ème} arrondissement de la FNACA. Cette subvention est le même montant que les années précédentes. C'est pour leur permettre :

- d'assurer à la fois leur permanence, le lien social gardé entre les adhérents ;
- de les aider dans leurs démarches administratives surtout les anciens combattants qui participent à toutes cérémonies et au niveau Parisien, je rappelle le travail de mémoire accompli par l'espace parisien, mémoire et guerre d'Algérie, donc travail de mémoire très important sur les deux rives en même temps.

Pour toutes ces raisons, je vous demande d'approuver cette délibération.

Eric LEJOINDRE : Je veux rappeler que le soutien de la Mairie du 18^{ème} à FNACA ne se limite pas à ces 1 k€ et que nous contribuons notamment à l'achat des fleurs de la FNACA.

Je voudrais aussi, après Mme LASSURE, saluer leur travail, y compris sa dimension sociale et dire à celles et ceux d'entre vous, élus ou dans le public qui ne le sauraient pas, que la Ville de Paris a lancé une souscription publique pour permettre la réalisation d'un monument aux morts de la Première Guerre mondiale qui pourrait réunir l'ensemble des morts de la Première Guerre mondiale et que ce monument pourrait, sous une forme à définir, être placé sur les berges de la Seine.

Chacun des Parisiens est invité à contribuer financièrement pour participer à la réalisation de cet œuvre dont je ne connais la forme, mais qui doit nous permettre de ne pas oublier l'ensemble des morts de la Première Guerre mondiale parce que Paris est la seule ville de France à ne pas avoir tel monument. Nous avons bien sûr chacun de nos arrondissements nos monuments, un certain nombre de structures et notamment le SNCF et la RATP ont les leurs, mais il manque un monument parisien. Donc, je vous invite à faire preuve de générosité pour cette cause qui me paraît importante.

Pascal JULIEN : Juste pour rappeler que nous voterons cette subvention et que la FNACA est adhérente de l'association des Vétérans des essais nucléaires (AVEN) qui se bat pour défendre le droit des victimes d'essais nucléaires qui, depuis les années 60, commis par la France, ont fait des victimes non seulement en France, mais en Afrique du nord.

Il est remarquable que l'AVEN et la FNACA se battent pour le droit aussi bien des victimes des populations indigènes que des soldats français qui ont été manipulés par l'Etat. Beaucoup sont morts, il y a eu une bataille incroyable qui dure depuis des décennies pour que les victimes obtiennent enfin une reconnaissance et indemnisation avec l'élaboration de critères etc. L'Etat était d'une mesquinerie absolument hallucinante dans cette affaire,

indemnisant petit à petit quelques-uns, attendant finalement que tout le monde soit mort pour dire « on va les indemniser ». Quand ils seront tous morts, ils seront indemnisés.

Il est important à l'occasion de cette subvention, parce que cela concerne la FNACA qui adhère à l'AVEN, de rappeler à quel point les victimes des essais nucléaires, des militaires, des appelés, sont victimes de l'Etat français.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.113/2016.DAC.466 à l'unanimité

PETITE ENFANCE

DELIBERATION : 18.2016.114 : Accompagnement des familles - Subventions (346.900 euros), conventions et avenant à convention avec cinq associations pour le fonctionnement de ludothèques parisiennes dans les 11e, 13e, 14e, 18e et 20e arrondissements et pour l'animation de l'espace public dans les 4e, 5e, 12e, 14e, 15e, 19^e et 20e arrondissements en 2016

DELIBERATION : 18.2016.115 : Subventions (192.231 euros) et avenants avec l'association Arthur et Marine (13e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance

DELIBERATION : 18.2016.116 : Subvention (240.079 euros) et avenant n°1 avec l'Institut d'Éducation et des Pratiques Citoyennes pour son établissement multi-accueil « A Petits Pas » au 6/8, impasse du curé (18e)

DELIBERATION : 18.2016.117: Subventions (1.458.933 euros) et avenants avec l'association ENVOLUDIA (94160 Saint-Mandé) pour ses quatre établissements d'accueil de la petite enfance

DELIBERATION : 18.2016.118 : Subvention (85.033 euros) et avenant n°3 avec l'association Les Enfances pour la crèche parentale (18^e)

DELIBERATION : 18.2016.119 : Conventions avec les associations La Maison Verte (15^{ème}) et l'I.R.A.E.C. (18e) pour le fonctionnement de 2 lieux d'accueil enfants parents

DELIBERATION : 18.2016.120: Subvention (89.120 euros) et avenant n° 3 à l'association Acidulés et à Croquer pour la crèche parentale (18e)

DELIBERATION : 18.2016.121 : Subvention (52.601 euros) et avenant n° 3 à l'association La Chouine (18e) pour la crèche parentale (18e)

DELIBERATION : 18.2016.122 : Accompagnement des séparations - Subventions (141.000 euros), conventions et avenant à convention avec neuf associations pour le fonctionnement de leur service de médiation familiale dans les 8e, 9e, 10e, 11e, 12e, 15e, 17e, 18e, 20e arrondissements en 2016

DELIBERATION : 18.2016.123 : Approbation et signature d'une convention de délégation de service public pour l'exploitation de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance 18/24, passage Duhesme (18e).

Violaine TRAJAN : Ces dix délibérations sont un résumé des axes forts de la politique petite enfance menée dans le 18^{ème} et à Paris à savoir :

- l'augmentation de l'offre d'accueil ;
- la diversité des modes d'accueil.

Vous verrez des subventions pour soutenir :

- des crèches parentales ;
- des crèches pour accueillir des enfants porteurs de handicap ;
- des établissements de multi-accueil qui combinent à la fois du temps plein et du temps partiel ;
- une crèche qui accueille les situations d'insertion professionnelle.

A Petit Pas que nous avons inauguré avec le Maire, Mme BOUYGUES, M. VAILLANT, la ministre de la Famille, Mme Laurence ROSSIGNOL, et la ministre du Travail, de l'Emploi et de la Formation et du Dialogue social, Myriam EL KHOMRI, est une crèche ouverte il y a six mois, impasse du Curé et qui réserve la moitié de ses places aux familles en parcours d'insertion.

Le deuxième axe fort, ce sont toutes les actions de soutien aux parents, donc parent parentalité. Vous verrez, soutien aux activités de ludothèque, l'ENS situé dans le quartier de La Chapelle, le lieu d'accueil par enfant IRAEC et des services de médiation qui sont aussi accueillis au Relais enfants familles.

Troisièmement, ce sont des associations qui font aussi de l'information aux parents, aux familles et qui sont relayées par les agents d'accueil du Relais enfants familles et que je salue notamment la qualité des informations délivrées aux familles, sachant que si l'information n'arrive pas à la famille, elle ne pourra pas utiliser tous ces services.

J'en profite puisque la semaine dernière se sont tenues les commissions d'attribution sur plusieurs jours, plus de douze heures de commission, c'est un gros travail. Je peux remercier le service enfance qui a bien préparé ces commissions et saluer surtout l'efficacité de la méthode utilisée parce qu'on attribue les places en crèche avec la cotation.

Il y a un effort de transparence et de pédagogie, d'ailleurs, qui a été souligné par la chambre régionale des comptes. Nous avons été auditionnés par cette instance, donc, des qualités de transparence de pédagogie et d'efficacité. Le 18^{ème} affiche les meilleurs taux d'occupation des places en crèche et aussi de fréquentations. Là aussi, on peut saluer le travail de tous les professionnels puisque c'est plus de places pour les familles.

La commission a attribué et j'en profite pour faire un petit bilan : 821 places sur 1 814 dossiers étudiés, c'est +55 % de taux satisfaction. Si l'on ajoute les places des crèches associatives, ce sera 65 % de taux de satisfaction. Donc, d'année en année, on améliore les résultats, il est important de le souligner.

Pour revenir dans le détail, la première subvention concerne l'activité de la ludothèque gérée par l'ENS, de 72 k€. On peut noter et c'est satisfaisant qu'elle a élargi ses horaires. Elle est ouverte maintenant le samedi et organise beaucoup d'actions hors les murs pour diversifier les publics. On le sent dans les affluences plus nombreuses.

Ensuite, il y a une subvention pour la crèche Arthur et Marine qui gère 25 places, 91 358 €.

Ensuite, une subvention pour l'IEPC à Petit Pas installé impasse du Curé qui gère 60 places et c'est une crèche à vocation d'insertion professionnelle. C'est une subvention de 240 079 €.

Je continue avec l'association **Ramdram** qui gère une crèche dans le quartier porte Montmartre et qui accueille des enfants porteurs de handicap, c'est 23 enfants. La subvention est de 1 458 933 € parce qu'elle gère plusieurs établissements à Paris.

Les enfances est une crèche parentale, donc 85 033 €, 19 places.

L'IRAEC est un lieu d'accueil parents-enfants, où les parents peuvent aller gratuitement demander des conseils à des professionnels sans les psychanalystes qui encadrent ces lieux. Ce sont des émanations de La Maison Verte. A noter que l'IRAEC a accueilli plus de 4 500 enfants cette année, donc une subvention de 175 k€.

L'association Acidulés et à Croquer est une crèche parentale qui va déménager cet été et s'installer boulevard Ornano. C'est très bien parce qu'ils vont augmenter la superficie et notamment l'offre d'accueil. Ils vont passer de 16 à 25 places.

L'association La Chouine est encore une crèche parentale installée passage Ornano, 25 places, donc la subvention est 52 601 €.

Je poursuis avec la subvention pour Ceraf Médiation qui fait du soutien parentalité, qui accompagne les familles en situation de séparation. C'est important d'accompagner les parents à ce moment-là. C'est une subvention de 141 k€. Ceraf Médiation qui anime une permanence au RIF.

Enfin, approbation de la signature de la convention de délégation de service public pour l'exploitation de l'établissement situé passage Duhesme, qui participe le weekend prochain à l'animation Passage à l'art. C'est un changement de délégataire.

Jusqu'à maintenant, c'était People&Baby qui gérait cet établissement et maintenant ce sera Léo Lagrange. C'est une bonne nouvelle puisque Léo Lagrange a aussi son siège dans le 18^{ème}. C'est dans la continuité des services.

Je vous remercie de vous intéresser à la Politique petite enfance.

Eric LEJOINDRE : A mon tour, je voudrais saluer le travail de Mme TRAJAN et de l'ensemble des équipes de la Mairie et notamment des équipes du service enfance et du RIF qui commence à prendre son rythme de croisière, même s'il faut encore travailler à le faire mieux connaître des parents pour que ces derniers aient le réflexe de venir éventuellement à la Mairie quand ils font face à une difficulté, pas seulement de garde d'enfants, mais aussi tout simplement à devenir parents et cela fait partie des sujets sur lesquels Mme TRAJAN travaille beaucoup. Je veux l'en remercier, puis l'ensemble des directrices de crèches – ce sont essentiellement des femmes – municipales mais aussi associatives qui se sont engagées dans ce travail, nous permettant aujourd'hui d'attribuer les places en crèche de la façon la plus juste et la plus transparente possible, et de prendre en compte les situations difficiles. On a pu les constater tout à l'heure notamment pour les femmes seules qui ont absolument d'une place en crèche pour pouvoir travailler.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.114/2016.DFPE.19 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.115/2016.DFPE.39 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.116/2016.DFPE.47 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.117/2016.DFPE.67 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.118/2016.DFPE.83 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au vœu n°18.2016.119/2016.DFPE.142 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.120/2016.DFPE.160 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.121/2016.DFPE.166 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.122/2016.DFPE.177 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.123/2016.DFPE.188 à l'unanimité

HABITAT & LOGEMENT

DELIBERATION : 18.2016.124: Réalisation 3, rue Germain Pilon (18e) d'un programme d'acquisition conventionnement comportant 12 logements PLA-I par la RIVP

Michel NEYRENEUF : Je vous remercie de l'intérêt que vous portez à l'habitat, au logement et à l'urbanisme et que vous allez continuer à porter.

La première délibération concerne 12 logements PLA-I qui étaient jusqu'à présent à la société Alterna et dont le conventionnement arrive à son terme. La proposition a été faite de les revendre à la RIVP qui va les acquérir et en même temps les re-conventionner. C'est au 3, rue Germain-Pilon. Il y a une subvention municipale pour ce projet de 133 k€ et quelques.

Pierre-Yves BOURNAZEL : On va s'abstenir sur cette délibération parce que nous estimons qu'il aurait été bien de faire de la mixité dans l'immeuble. La mixité commence par l'immeuble et du logement PLA-I n'est pas de la mixité. Il aurait été bien de trouver un équilibre social à l'intérieur de l'immeuble. Nous ne sommes pas contre le projet en lui-même mais contre l'idée de l'équilibre social qui est le vôtre.

Ian BROSSAT : M. NEYRENEUF me corrigera si je me trompe mais il me semble qu'il s'agit d'une pension de famille. Forcément, la catégorie de financement est la même pour l'ensemble des logements concernés. Par ailleurs, le fait de faire une pension de famille à cet endroit à Montmartre me paraît être plutôt une bonne chose et en l'occurrence, cela répond complètement à l'objectif de mixité qui est le nôtre.

Eric LEJOINDRE : Merci, et j'ajoute que l'immeuble est habité.

Michel NEYRENEUF : Tout a été dit. De toute façon, à la limite, faire 12 PLA-I, même dans un seul immeuble, là en plus avec le concept de pension de famille comme ce sera la même chose rue des Martyrs où on va ouvrir aussi une résidence sociale en face de chez Michou, si on y arrive mais je pense qu'on va y arriver. Cela fait longtemps que cela a commencé mais un jour ou l'autre, cela s'inaugure. Le faire à Montmartre, la mixité est dans ce contraste.

Eric LEJOINDRE : Merci. Abstention des élus du groupe les républicains.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.124/2016.DLH.140 à la majorité soit 36 voix pour dont 7 pouvoirs (PS/PC-FDG/EELV), 8 abstentions dont 4 pouvoirs (LR/CI-NI) et 1 voix ne participant pas au vote dont 1 pouvoir (M. HONORE)

URBANISME

DELIBERATION : 18.2016.125 : Cession à la SIEMP de 24 lots de copropriété préemptés par la Ville de Paris (2e, 11e, 12e et 18e)

Michel NEYRENEUF : Il s'agit de 24 lots de copropriété préemptés par la Ville de Paris. Nous sommes concernés pour ce qui concerne le 18^{ème} par 7 logements :

- 85, rue Ordener
- 36, rue Lepic
- 1, rue Tholozé
- 31, boulevard Ornano
- 73, boulevard Ornano
- 11, villa Guelma.

Ce sont les préemptions Brossat, les préemptions à l'immeuble d'un logement. On introduit de façon concrète, pour M. BOURNAZEL, la mixité qu'il souhaitait. Je vous invite à voter favorablement cette délibération.

Laurent QUEINNEC : Nous sommes contre les préemptions de diffus de M. BROSSAT pour trois raisons principales. D'abord, ce ne sont pas des créations de logement, cela coûte très cher et puis surtout, c'est très compliqué pour les bailleurs et pour les syndic en termes de gestion.

Ian BROSSAT : D'abord, il n'est pas vrai que c'est compliqué pour les bailleurs qui, en l'occurrence, savent le faire et cela fait longtemps que les bailleurs sociaux gèrent des lots au sein de copropriétés, c'est le cas notamment dans le 18^{ème} arrondissement avec un bailleur qui s'appelle la SIEMP et qui pratique cela depuis très longtemps. Mme BOUYGUES, membre du CA de la SIEMP, pourrait très bien en parler.

Par ailleurs, vous parliez de mixité sociale, c'est précisément ce que nous voulons faire avec la création de logements sociaux au sein de copropriétés. L'idée est de faire de la mixité sociale à l'échelle de la cage d'escalier et qu'on puisse avoir dans un même immeuble du logement social et du logement privé. Il est un peu contradictoire d'un côté de prôner la mixité sociale et de l'autre, de la refuser dès qu'une délibération qui présente du logement social dans des copro est présentée. Enfin, vous vous débrouillez avec vos contradictions en matière de logement.

Eric LEJOINDRE : J'invite, pour ma part, chacun à voter cette délibération. C'est toujours compliqué d'être copropriétaire, pour la Ville comme pour n'importe quel investisseur institutionnel. Quand vous avez dans votre immeuble d'autres structures que la Ville qui en sont copropriétaires, c'est compliqué aussi. Mais au fond, le fait que les immeubles n'appartiennent qu'à une seule personne est un vœu un peu plus compliqué. Les bailleurs de la ville ne sont pas des moins bons copropriétaires que n'importe quel autre investisseur institutionnel sauf que nous permettons la mixité dans les quartiers et de faire en sorte qu'il y ait dans ces quartiers de l'équilibre. Dans une ville aussi dense que Paris et où le logement est un sujet aussi important, c'est le logement social qui permet l'équilibre et c'est le fait de laisser le marché libre qui crée des déséquilibres. Nous avons besoin de logement social dans les quartiers les plus favorisés, aussi dans les quartiers les moins favorisés parce que c'est ce qui permet de maintenir la diversité.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.125/2016.DU.143 à la majorité soit 36 voix pour dont 7 pouvoirs (PS/PC-FDG/EELV) et 9 voix contre dont 4 pouvoirs (LR/CI-NI)

DELIBERATION : 18.2016.126 : Lancement opérationnel du projet urbain et du grand parc public de Chapelle-Charbon dans Paris Nord Est (18e). Détermination des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation préalable en vue de la création d'une ZAC

Michel NEYRENEUF : C'est une délibération de la direction de l'urbanisme et de la direction des espaces verts. On va la rapporter à deux voix.

Pour ce qui concerne la partie urbanisme, ce qui est important de noter c'est le lancement opérationnel du projet urbain et du grand parc public de Chapelle Charbon.

Chapelle Charbon est un secteur qui comporte à peu près 23 ha dont 11 sont mobilisables assez rapidement. C'est la partie située derrière le cul-de-sac de la ZAC de l'Évangile pour le sud et au nord par la barre Géodis, à l'ouest par la rue du Pré et à l'est par Cap 18.

La décision a été prise de faire là le grand parc de la mandature puisqu'on va avoir la possibilité de mobiliser assez rapidement, ce qui permettra de réaliser la première tranche d'un parc de 6 ha en commençant par 3 ha.

La Mairie du 18^{ème} a souhaité aller jusqu'au bout de ce qu'on appelle un processus de co construction, qu'on a déjà entamé avec Chapelle Ordener dans la mesure où les habitants ont été conviés à discuter avant même que le parti pris d'aménagement ait été décidé, il ne l'est toujours pas d'ailleurs, bientôt, une réunion de comité de suivi sur place. C'est un peu dans la même logique, c'est-à-dire qu'il ne va pas y avoir le choix d'un paysagiste qui va proposer son projet mais on va tâcher de travailler avec les conseils de quartier, à mettre en place les deux conseils de quartier de La Chapelle, l'équivalent – un comité de suivi si on veut – qui permettra de faire la coconstruction de ces espaces verts. Déjà, les deux conseils de quartier ont débattu de la question et ont donné un certain nombre d'options.

Le lancement proposé ici vise, non seulement ce grand parc mais aussi le rapport finir, il faut finir la ville. C'est-à-dire il faut finir la ZAC de l'Évangile, qui se termine actuellement sur des pignons et des impasses. Cela appelle aussi une ville à finir dans ce secteur, pas trop – pour pouvoir laisser la place au parc – et créer les liaisons nord-sud qui permettront de passer de la ZAC de l'Évangile jusqu'à Charles-Hermite, en essayant de dégager un passage à trouver dans la barre Géodis. Liaisons nord-sud mais aussi liaisons est-ouest et faire que ce quartier de La Chapelle et surtout le futur quartier de la Gare de Mines avec Charles-Hermite, se sentent petit à petit complètement réintégrés, d'un côté à son quartier d'où il vient, c'est-à-dire le quartier de La Chapelle mais en même temps, que cela aille au-delà puisque cela ira au-delà vers Plaine commune. Au lieu d'être un quartier de relégation, cela deviendra un quartier de passage et de rencontre.

Derrière tout cela, il y a toutes ces grandes idées parce que Chapelle Charbon, Gare des Mines et par la suite, certainement ce qui pourra se faire aussi sur la partie Hébert, tout cela

reconfigure complètement le quartier. Le fait que la Ville ait décidé, contrairement à ce qui avait été prévu au départ puisqu'a priori, Chapelle Charbon n'était pas la priorité et à la Mairie du 18^{ème}, on a fait ce qu'il fallait pour dire qu'il faut vraiment que cela soit la priorité et celle de la mandature. Nous verrons la première phase de ce parc ; j'espère que nous pourrons aller batifoler dedans le jour de l'inauguration, élus et habitants ensemble.

Eric LEJOINDRE : Merci M. NEYRENEUF. Je vais laisser la parole à M. DURAND pour la partie qui concerne plus les espaces verts. Mais il faut bien avoir en tête que cette délibération est la traduction à la fois d'une forme de vision et d'une forme de méthode. La vision est celle qu'on a pour ce quartier de La Chapelle, pour terminer enfin la ZAC de l'Évangile, pour retrouver des porosités entre le nord et le sud, pour permettre de franchir ce qui sont aujourd'hui des limites et notamment la barre Géodis et d'une méthode qui, pour le coup, n'est pas une méthode nouvelle même si nous avançons à chaque fois pour commencer le plus tôt possible la construction avec les habitants des futurs équipements que nous créons, mais qui consiste à faire en sorte que les habitants qui sont d'ores et déjà à Évangile et à Charles-Hermite puissent être avec nous les acteurs.

Cela doit nous amener à penser – mais c'est la discussion qui le dira – à un parc de façon un peu différente de ce que nous avons toujours fait et pourquoi pas, cela fait partie des sujets sur lesquels on peut travailler, un parc ouvert ou en partie ouvert ou qui parle un peu différemment à la ville. C'est ce qu'on essaie de construire avec la volonté d'aller plus vite que ce qui était prévu pour ce grand parc. Nous en avons besoin et nous sommes en capacité de le faire. Les négociations avec la SNCF ont permis d'avancer, ce qui doit inviter chacun à respecter sa part du contrat et notamment dans l'accord passé avec la SNCF en matière de logement. Parce que nous pouvons le faire, mais cela ne peut pas se faire au détriment de l'avancement des autres projets de la mandature, Chapelle international avance, c'est lancée mais sur la partie Gare des Mines, il faut que nous avancions en même temps d'un bon pas, notamment pour permettre la réalisation du Marché des 5 continents, des logements étudiant, de la reconfiguration du site, puis de la couverture d'une partie du périphérique. Dans un autre temps et pour le coup, il sera sans doute plus difficile d'avancer dans la mandature même si nous pouvons poser des actes sur la Gare Dubois.

Tout cela nous permet – d'ailleurs la Maire de Paris l'a redit, notamment dans la perspective des JO – d'avancer plus vite que ce que nous espérions sur la reconfiguration urbaine de la porte de La Chapelle. Il s'agit d'un des grands axes dans Paris et qui est pour nous une source de beaucoup de difficultés.

Nous allons le faire en démontrant – s'il en était besoin – notre attachement aux portes de Paris, la priorité que nous y portons à la fois en matière d'emplois. Nous aurons dans les semaines qui viennent un certain nombre de bonnes nouvelles, à la fois en matière d'activité, d'urbanisme, de déplacement et bien sûr en matière d'espaces verts. C'est comme cela qu'on refait la ville à cet endroit. On fait en sorte que les habitants, notamment de Charles-Hermite, ne soient plus isolés au fond de leur cité mais complètement intégrés dans la Ville. On recrée des liens avec nos voisins de la Petite Couronne et construit la Ville avec une vision, une méthode. Ce que nous construisons depuis maintenant un certain temps à la porte de La Chapelle ou dans la partie qui va de la porte d'Aubervilliers à la porte de La Chapelle en est un très bel exemple.

Philippe DURAND : Je vais intervenir au niveau de la concertation à partir des conseils de quartier. Cela a été leur demande de travailler sur l'aménagement de la porte de La Chapelle dans son ensemble puisqu'il y avait un PNE et en associant les conseils de quartier de Chapelle sud. A partir de là, de travailler sur plus précisément Chapelle Charbon, pourquoi ? Parce que c'était un espace neuf et de pouvoir ainsi travailler le plus facilement possible en amont. C'est là où l'on avance et on progresse en termes de concertation. C'est-à-dire qu'on

commence à travailler avant qu'il y ait un moindre trait, une moindre esquisse, qu'est-ce qu'on veut y faire, qu'est-ce qu'on ne veut pas y faire.

Un conseil de quartier s'est déroulé en février, qui a rassemblé bon nombre de personnes, où chacun travaillait sur des tables différentes en partant de diagnostics, des propositions, de l'existant, etc. Il s'en est dégagé un certain nombre de propositions qu'on renvoyait à l'Hôtel de Ville. On va continuer à travailler en associant les conseils de quartier mais aussi au-delà puisque d'autres associations, l'ensemble des habitants et aussi des professionnels puisqu'il y a des professionnels actuellement sur la parcelle de Chapelle Charbon pour définir et avancer vers ce parc qui reste à inventer, autant dans sa conception que dans son usage. Une fois qu'on a créé un parc, il y a aussi l'usage et comment on vit dedans.

Il y aura trois phases dans ce parc :

- la première phase, sur la parcelle actuelle ;
- une petite phase intermédiaire ;
- une phase beaucoup plus longue qu'on ne sait pas encore, qui sera sur la parcelle Cap 18.

On insiste énormément sur l'aspect de la concertation et la travailler le plus possible en amont, avec des allers-retours au niveau des conseils de quartier et au-delà.

Par rapport à cette délibération sur cette concertation, nous allons revoir prochainement avec M. NEYRENEUF les conseils de quartier et plus largement l'ensemble des deux quartiers à partir du mois de septembre.

Galla BRIDIER : M. le Maire et chers collègues, cette délibération marque un moment vraiment important dans l'aménagement urbain de notre Arrondissement. Un moment d'autant plus fort que ce parc que nous appelons tous Chapelle Charbon, qui aura peut-être un autre nom plus tard, est attendu comme le graal dans le 18^{ème} tout entier mais surtout dans ces quartiers populaires de La Chapelle et d'Evangile, qui manquent et d'espaces verts et d'aménité nécessaire à un cadre de vie de qualité.

Les écolos que nous sommes, réclamons et ne cessons de ressasser depuis des années le manque d'espaces verts dans le 18^{ème}, qu'il y a besoin de respirer, on nous répond toujours : « mais il y a Chapelle Charbon ».

Enfin, Chapelle Charbon arrive. Nous en sommes contents, c'est un peu plus qu'Eole. On passe à 6 ha avec au moins 3 ha ouverts au public d'ici 2020 et de manière un peu innovante. C'est donc une satisfaction mais reconnaissons que nous sommes encore loin des 23 ha des Buttes-Chaumont ou encore que ce parc ne représente qu'un quart de la surface totale de la zone à aménager puisqu'il est dit dans la délibération qu'il s'agit de 23 ha au total.

C'est un bon début mais nous estimons que ce n'est jamais assez pour notre Arrondissement qui est celui le moins doté en espace vert de la Ville de Paris. Nous sommes loin d'atteindre la norme de l'Organisation mondiale de la santé à 10 m² d'espaces verts par personne et nous continuons d'autant plus à construire beaucoup de logements. D'ailleurs, les 500 familles prévues à Chapelle Charbon sur ces 23 ha seront sûrement les premiers usagers de ce parc. Sur ce chiffre, j'imagine que nous aurons d'autres discussions.

Surtout, il est assez incroyable que dans cette délibération, il n'y ait aucune mention du CDG Express qui est quand même la contrainte majeure de ce site dans les années à venir, dont d'ailleurs les calendriers coïncident. C'est quand même assez incroyable de penser un aménagement, comme il est décrit dans cette délibération, sans anticiper la balafre que le

CDG Express qui est un train, ce que nous estimons d'ailleurs être un grand projet inutile, qui reliera la Gare de l'est à Roissy-Charles-de-Gaulle en un temps record.

Il n'est pas prévu que cette liaison ferroviaire soit enfouie. Les mots de Jean-Louis MISSIKA au dernier Conseil de Paris ne sont pas réellement pour nous rassurer puisqu'il a dit qu'il faudrait que le CDG Express empiète le moins possible sur Chapelle Charbon. Qu'est-ce que cela veut dire ? Je ne sais pas trop, en tout cas, que cela fera quelques dégâts.

Oui à un espace vert mais nous émettons pour l'instant des doutes sur sa taille, même sur sa réalité à se faire totalement puisqu'il y a la question du CDG Express mais également la question potentielle du déplacement de Cap 18 qui n'est pas encore complètement gagnée.

Sur la concertation, il y a eu quelques mots de M. DURAND. La délibération souligne une démarche totalement innovante, je reprends le mot de « immersive », de coconstruction ou de co-élaboration. Nous partageons ces ambitions mais il serait bien à l'avenir d'avoir un peu plus de détails et d'éclaircissements sur quel va être réellement la nouveauté de cette concertation sur ce projet urbain.

Eric LEJOINDRE : Il y a une seule façon, quand on fait de la politique, de lever les doutes, c'est de faire, d'avancer, de prendre ce qui marche et de continuer.

Je m'engage à faire. C'est en faisant que nous allons justement lever ces doutes. Le doute est toujours utile sauf quand ils nous empêchent d'avancer. Croyez-moi, il ne nous empêchera pas d'avancer.

Pierre-Yves BOURNAZEL : C'est un début de processus positif mais début de processus, donc nous restons extrêmement vigilants et nous ferons évidemment, au cours de ce processus, un certain nombre de propositions.

On peut déjà acter la nécessité d'avoir cet espace vert de respiration qui sera un véritable lieu de vie. Nous souhaitons qu'il soit pensé de manière créative et innovante et corresponde aux attentes des habitants du quartier et des Parisiens en général. Il faut que ce lieu de respiration soit approprié à la fois par les habitants du quartier et par l'ensemble de Parisiens parce qu'il en manque cruellement à Paris, dans le 18^{ème}. Cet aménagement peut y participer.

La concertation pourrait nous amener à voir plus grand peut-être pour l'espace vert ou en tout cas au-delà de ce qui lui est consacré aujourd'hui. Un rapport de la Chambre régionale des comptes – nous en parlerons par le vœu présenté par M. HONORE – démontre que nous manquons à Paris d'espace vert et particulièrement dans le 18^{ème}, c'est la raison pour laquelle nous avons toujours eu une volonté d'être cohérent. D'abord, en défendant le Bois Dormoy depuis 2011 et encore récemment en 2014 et en 2015, en défendant la préservation du stade Championnet comme un lieu de respiration pour assurer la qualité de vie des habitants et aussi en défendant un grand projet de réaménagement de la porte de Clignancourt, en souhaitant que soit dédié au nord de la capitale, à cet endroit précis, un espace vert dans le cadre de la requalification entre Bertrand DAUVIN et les immeubles d'habitation et tout l'espace où il y a à la station actuellement d'essence.

C'est absolument essentiel parce que les habitants le demandent ; c'est un gage de qualité de vie et il faut d'abord penser à la qualité de vie avant de penser à la politique du chiffre en matière d'habitat. Ce sont des familles qui vont y vivre et il faut qu'elles vivent dans un quartier qu'elles s'approprient et qu'elles puissent respirer dans ce quartier, se poser, se détendre, faire du sport, se balader, etc.

Nous sommes très attachés aux espaces verts et à ces lieux de respiration. Nous soutenons le début de ce processus mais nous souhaitons ardemment que ce processus aille un peu plus loin à la fois sur Chapelle Charbon en élargissant encore l'espace vert et en défendant d'autres lieux d'espace vert comme à la porte de Clignancourt.

Eric LEJOINDRE : Merci pour cette intervention qui tranche – et c'est formidable – avec celle d'Alain JUPPE il y a un certain nombre d'années qui avait appelé les jardins d'Eole « du vent », qui finalement se sont réalisées, ce qui est très utile.

Je ne veux pas réagir à toutes les interventions mais on est sur un sujet central. Il faut trouver un équilibre entre le nombre d'habitants et les espaces qui leur sont dédiés. Il ne faut pas avoir une vision malthusienne non plus du nombre d'habitants. Il y a des quartiers – c'est le cas dans le 18^{ème} et notamment à la porte de La Chapelle, comme entre la porte de Clignancourt et la porte Montmartre – où il faut aussi qu'il y ait plus d'habitants. Pour faire un quartier, pour que des commerces puissent s'y installer, pour que des écoles puissent y être desservies et en tout cas, que la diversité de la population puisse y trouver sa place, pour faire en sorte que nous puissions transformer la sociologie de quartiers positivement, plus de mélanges, il faut souvent ajouter des habitants. Pour ajouter des habitants, il faut parfois créer des logements.

Il y a une très grosse erreur à mettre en compétition le nombre d'habitants et la nécessité qu'il y ait des espaces de respiration parce que, dans un certain nombre de quartiers, si nous transformions l'ensemble de ce qui reste comme espace uniquement en espace vert, nous ne ferions pas le bien de ces quartiers. Cela resterait de cités, des lieux fermés, des lieux sans mixité, sans commerce. Cet équilibre, il nous faut le trouver, notamment à cet endroit de la porte d'Aubervilliers et de la porte de La Chapelle. Quand on regarde ce qui s'est fait sur la partie du 19^{ème}, on voit d'ores et déjà – le quartier n'est pas encore né à Macdonald, il reste encore beaucoup de lieux sans vie – que cet apport nouveau de population est un élément très positif pour la qualité de vie des habitants.

Je plaide pour cet équilibre, ce sur quoi nous nous sommes engagés. La politique du logement, la politique de créer des logements sociaux ou pas sociaux, diversifiés dans tous les quartiers, c'est aussi une façon d'améliorer la qualité de vie des gens qui y habitent déjà. C'est aussi en créant des nouveaux logements que les gens qui habitent dans les quartiers vivront mieux. Je me refuse absolument à opposer les équipements, y compris en espace vert, et encore une fois on en a besoin dans le 18^{ème}. On en a fait beaucoup mais pas assez, on continue à en faire. Mais c'est aussi en ajoutant des habitants parfois qu'on améliore la qualité de vie dans ces quartiers. Cela doit compter pour nous tous qui y sommes sensibles.

Danièle PREMEL : Nous nous réjouissons de cette délibération qui ne peut qu'accélérer la réalisation de ce projet qu'on attend depuis longtemps et qui devrait permettre l'exécution d'une première partie du parc dans cette mandature. Je ne reviens pas sur cette grande et belle opération qui apportera un développement à cette partie de notre Arrondissement et de ce quartier sur le plan de l'emploi, des services, du logement, de la qualité de vie, cela a été dit par M. NEYRENEUF, la délibération le développe aussi longuement.

Mais je ne peux pas m'empêcher de voir une certaine ironie du sort. Car dans le même temps, les habitants vont être soumis à une enquête publique sur le CDG Express, qui impactera négativement ce grand espace vert de Paris nord-est dont on nous dit que l'organisation et les usages seront définis dans un travail original, de co-conception et de coconstruction. J'aimerais bien qu'ils soient aussi très informés de ce qui va arriver de ce beau parc qui devrait contribuer à fabriquer de nouvelles continuités végétales entre Paris et les communes riveraines.

Que restera-t-il après quand on aura un train aérien, un CDG Express qui, toutes les quinze minutes, dans chaque sens, traversera ce lieu ? J'espère que nous arriverons grâce à cette grande concertation, à cette coconstruction, à s'opposer à ce projet parce que ce serait un véritable gâchis. Que la concertation préalable prévue pour Chapelle Charbon soit vraiment l'occasion de s'opposer au CDG Express mais cela ne nous empêche pas de voter positivement cette délibération.

Eric LEJOINDRE : J'ai oublié de dire un mot sur Charles-de-Gaulle Express, cette infrastructure supplémentaire qui va peser sur le quartier. D'abord, il n'a jamais été prévu dans aucun des plans de Charles-de-Gaulle Express qu'il soit enfoui à cet endroit-là de Chapelle Charbon. Nous avons toujours souhaité qu'il soit enfoui sous la traversée de la porte de La Chapelle, puis sous Cap 18 pour rejoindre le faisceau-est. Il ne faut pas faire peser sur Charles-de-Gaulle Express, il y a beaucoup de choses qui doivent nous engager à combattre cette infrastructure, en tout cas, l'installation de cette infrastructure.

Pour le coup, il a toujours été question que Charles-de-Gaulle Express, s'il doit naître, soit aérien à cet endroit y compris depuis la première enquête publique. Ce n'est pas une position qui a été portée collectivement que de le voir enfoui sur tout le trajet, même s'il faut que nous arrivions à coller le Charles-de-Gaulle Express et éventuellement les autres trains qui seraient amenés à utiliser cette infrastructure, au maximum à la Halle Géodis pour faire en sorte que Charles-de-Gaulle Express prenne le moins d'espace possible.

Puis, il existe des passerelles un peu partout maintenant permettant de faire passer les habitants par-dessus le Charles-de-Gaulle Express si on veut traverser la barre Géodis pour rejoindre Charles-Hermite. Cela est un enjeu central mais on aura l'occasion d'y revenir quand nous allons étudier les vœux. Effectivement, il n'est pas compliqué de faire un parc à côté d'un train et il y a dans le 18^{ème} deux grand parcs qui cohabitent très bien avec les trains. L'enjeu, c'est que le train prenne le moins de place possible ou plutôt laisse le plus de place possible au parc. Après, qu'un parc soit près des rails, très franchement, c'est assez merveilleux à un certain nombre d'endroits.

Michel NEYRENEUF : Concernant la question des chiffres de 3 ha et de 6 ha, en tenant compte de l'emprise de ce Charles-de-Gaulle Express. A priori, si on arrive à le repousser encore un peu plus, on arrivera à faire plus que 3 ha et 6 ha. Pour le moment, cela tient compte de cela. J'avais oublié, un évènement festif devrait être organisé par la Ville sur place dans le début du mois de juillet, qui sera un des temps moteurs de la concertation.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.126/2016.DU.138 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2016.127 : École maternelle 10-12, rue de Torcy et groupe scolaire 5-7, rue de Torcy (18e) – Convention d'occupation temporaire du domaine public ferroviaire avec SNCF Mobilités.

Michel NEYRENEUF : Pour faire les travaux de réhabilitation de l'école du 5-7 rue Torcy, on a besoin d'accéder au mur pignon de la SNCF. On va leur demander de nous laisser travailler sur une parcelle SNCF en échange de quelques sous.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.127/2016.DPA.36 à la majorité soit 44 voix pour dont 11 pouvoirs (PS/PC-FDG/EELV/LR/CI-NI) et 1 voix ne participant pas au vote (M. BADINA-SERPETTE)

SERVICES PUBLICS

DELIBERATION : 18.2016.128 : Autorisation à Madame la Maire de Paris de signer cinq conventions en vue de la labellisation en tant que Maisons de Services au Public (MSAP) des Points d'Information Médiation Multi Services (PIMMS) de Paris

Daniel VAILLANT : Chacun connaît les PIMMS qui sont en réalité des maisons de services publics et celui du 18^{ème} que nous avons quelques années maintenant inauguré.

Il se trouve que le Gouvernement a décidé d'améliorer l'accessibilité des services de proximité. C'est ainsi que 1 000 maisons de service public seraient en fonctionnement sur l'ensemble du territoire national. L'objectif est de rapprocher les services publics des usagers tout en mutualisant certains moyens. C'est une forme de labellisation qui est en cours. Ce label sera délivré par l'Etat qui s'engage avec les partenaires sur la présence des maisons de services publics dans des secteurs géographiques prioritaires.

Ainsi, des démarches ont été engagées afin que les cinq points d'information médiation, multiservice de Paris existants, gérés sous forme associative avec le soutien de la Ville, bénéficient de cette labellisation. Voilà pourquoi il est proposé d'autoriser la Maire de Paris à signer ces cinq conventions avec l'association gestionnaire, la CAF ou CPAM en vue de cette labellisation et dont le PIMMS serait bénéficiaire, celui que nous connaissons dans le 18^{ème}. Ainsi, je vous engage à voter cette délibération.

Danièle PREMEL : Ces maisons de service public articulent présence humaine et numérique, s'inspirent vraiment des PIMMS. En 2004, le premier PIMMS à Paris est mis dans le 18^{ème} arrondissement. Donc, de développer encore plus les services que donne le PIMMS à l'heure actuelle à porte Montmartre, l'importance que cela peut avoir pour les habitants. C'est une bonne chose qu'il soit labellisé parce que cela lui permettra de pouvoir avoir des accords avec la CAF, la CPAM. Cela va développer beaucoup plus que ce qu'il faisait à l'heure actuelle qui est aussi d'orienter – quand les habitants le demandent – vers tous les services de l'emploi quand il y a une problématique emploi qui se pose.

Nous voterons favorablement ce projet et je rappelle que nous avons été précurseurs.

Eric LEJOINDRE : Merci à Mme PREMEL qui nous fait la démonstration qu'avec les maisons du service public, pour les PIMMS, cela va mieux et finalement, c'est une belle preuve de réussite.

Félix BEPPO : Juste dire que les PIMMS contribuent au retour à l'emploi et que c'est un de leurs apports. Je ne peux pas participer au vote puisque je suis administrateur de l'Union nationale des PIMMS.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.128/2016.DDCT.49 à la majorité soit 44 voix pour dont 11 pouvoirs (PS/PC-FDG/EELV/LR/CI-NI) et 1 voix ne participant pas au vote (M. BEPPO)

COMMERCE

DELIBERATION : 18.2016.129 : Subvention (6.000 euros) à l'association L'Atelier de Maurice Arnoult

Carine ROLLAND : L'Atelier Maurice Arnoult est situé rue des Gardes à la Goutte-d'Or. Il porte le nom d'un célèbre bottier qui a travaillé à Belleville jusque tard, il a commencé à travailler à 14 ans, il est mort à plus de 100 ans.

L'association Atelier Maurice Arnoult vise à permettre la transmission de son savoir-faire mais aussi à exposer les œuvres et l'artisanat des élèves qui passent par cette association. Il s'agit d'une structure que nous soutenons parce qu'elle contribue au dynamisme associatif et commercial de la Goutte-d'Or auquel nous tenons beaucoup.

L'association Atelier Maurice Arnoult est adhérent de l'association des Goutte-d'Or de la mode et du design que j'ai l'occasion de saluer. Le montant de la subvention est de 6 k€.

Eric LEJOINDRE : Subvention très utile pour l'Atelier Maurice Arnoult. Pour ceux qui n'y seriez pas allés, foncez-y, c'est vraiment une belle récréation.

Nous apportons, en temps réel, la preuve de notre investissement et celui de la collectivité publique. On n'est pas très loin de Château Rouge quand on est rue des Gardes et en tout cas on est dans le quartier de la Goutte-d'Or. On fait la preuve que notamment sur la question du commerce, nous sommes particulièrement proactifs.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.129/2016.DAE.45 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2016.130 : Hôtel d'entreprises Binet Porte de Montmartre (18e) – Garantie d'emprunt à la RIVP et convention

Michel NEYRENEUF : C'est un projet porté par la RIVP. Il y aura 7 200 m² et quelques comprenant 65 lots pour ces entreprises. En plus, où il y aura, intégrée au rez-de-chaussée du bâtiment, la salle polyvalente promise aux habitants du quartier que l'on va finalement réussir à sortir ainsi qu'un commerce.

Cette opération constituera l'une des premières briques de l'arc de l'innovation sur ce secteur. C'est important de voir que là aussi, à Binet, au côté de tous les équipements à caractère social, le centre social, la PMI, le centre d'animation, la bibliothèque, une école refaite, bientôt un hôtel privé trois étoiles qui devrait voir le jour. Cet hôtel d'entreprise est vraiment une mixité importante en termes d'habitants, de fonctions. C'est un peu la ville telle qu'on la rêvait tout à l'heure.

Je vous invite à voter cette garantie d'emprunt à la RIVP pour réaliser ce bel hôtel d'entreprises.

Eric LEJOINDRE : Là encore, on fait la démonstration parce que c'est en faisant qu'on démontre de l'importance qu'a eu la décision, le choix politique qui a été donné, la priorité aux portes de Paris – qui a été celui de Bertrand DELANOE et de Daniel, qui est bien sûr celui d'Anne HIDALGO et le mien – faire en sorte de mettre le paquet dans ces paquets et mettre le paquet dans ces quartiers. C'est aussi travailler à l'innovation, à l'activité économique, créer des emplois, on le fait avec l'hôtel de tourisme. Qui aurait imaginé, il y a encore dix ans, que des entrepreneurs allait investir à la porte Montmartre, créer un hôtel trois étoiles à cet endroit ? C'est aussi le travail qui a été celui de la Ville, les équipements publics, la rénovation urbaine, qui démontre et donne de l'espoir pour les investisseurs dans ces quartiers.

Il reste encore beaucoup de travail pour améliorer le cadre de vie là-bas mais que seraient ces quartiers s'il n'y avait pas eu cet investissement et cet hôtel d'entreprise va permettre à des jeunes entreprises parisiennes de trouver des locaux. Pour le quartier, on est sur la bonne piste et on commence à voir le fruit de ce travail de longue haleine – parce que c'est un travail de longue haleine – et je ne peux que m'en réjouir.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Nous allons voter cette délibération et je partage vos propos sur la nécessité d'attirer de l'entreprise et de l'innovation dans nos quartiers. Vous avez eu raison de dire qu'il y a une nécessité pour les habitants, comme pour l'entreprise d'améliorer le cadre de vie et vous voyez à quoi je fais allusion, on ne va pas relancer le débat, nous avons apporté un vœu en ce sens. Puis, je voulais en profiter – puisque vous avez cité Bertrand DELANOE – pour lui souhaiter un joyeux anniversaire.

Eric LEJOINDRE : Vous avez absolument raison.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.130/2016.DAE.256 à l'unanimité

POLITIQUE DE LA VILLE

DELIBERATION : 18.2016.131 : Conventions et subventions au titre de l'animation locale (77.900 euros) à 27 associations œuvrant dans les 10e, 13e, 18e, 19e et 20e arrondissements de Paris dans le cadre de l'appel à projets politique de la Ville

Maya AKKARI : Je vais vous demander de voter pour une série de délibérations, plus précisément des subventions dans le cadre de la Politique de la Ville. La Politique de la Ville soutient un grand nombre d'associations dans leurs actions pour réduire les inégalités dans nos quartiers populaires. Cela se fait dans un cadre bien réglementé qui est l'appel à projets. Les différentes directions, les différents élus sectoriels sont sollicités pour cela. Là, c'est la deuxième enveloppe. Il s'agit cette fois-ci de beaucoup de subventions pour les fêtes de quartier. Certains d'entre vous qui ont été dimanche, samedi dernier, qui vont aller les semaines prochaines, également ont du voir de dynamisme du 18^{ème} arrondissement au niveau de ses fêtes et l'importance qu'elles ont dans le lien social et dans la vie de nos quartiers. Pour la subvention 57, il s'agit de 2 k€ pour l'association Culture sur cour qui fait beaucoup d'accompagnements à la parentalité, de l'aide aux devoirs, de l'éveil culturel et artistique sur le quartier Amiraux Simplon ;

Grajar, association de prévention et porteuse de la fête Square en fête à La Chapelle,

Sierra Prod qui élargit son activité de la porte Montmartre à la porte de Clignancourt avec un travail avec tous les habitants du quartier sur la rénovation urbaine

et 2,5 k€ pour l'association Simplon en fêtes qui intervient aussi sur le quartier Amiraux Simplon.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.131/2016.DDCT.57 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2016.132 : Subventions (49.500 euros) à 23 associations répondant à l'appel à projet Politique de la Ville et signature de conventions.

Maya AKKARI : Ensuite, la délibération DDCT 61 :

6 k€ pour les ateliers Ville qui est une association implantée dans le 13^{ème} mais qui intervient dans le 18^{ème}. Ce sont des ateliers destinés aux enfants sur la question de la rénovation urbaine et de l'accompagnement des enfants dans les changements qu'ils vivent dans leur quartier.

1,5 k€ pour l'association Graine de Soleil qui travaille sur des ateliers de citoyenneté et d'engagement autour de la démocratie.

4 k€ à l'association Petit Ney pour tous ses ateliers de vie dans le quartier, ses balades urbaines qui ont beaucoup de succès. Vous devez voir dans le quartier de la porte Montmartre des cohortes de gens se balader dans le quartier, s'arrêter, regarder les petits détails, c'est le Petit Ney qui organise tous ces ateliers très intéressants.

2 k€ pour la Sierra Prod.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.132/2016.DDCT.61 à la majorité soit 44 voix pour dont 11 pouvoirs (PS/PC-FDG/EELV/LE/CI-NI) et 1 voix ne participant pas au vote (M. DURAND)

DELIBERATION : 18.2016.133 : Subventions (30 000 euros) à 12 associations - Projets à thématique environnementale pour améliorer le cadre de vie et la mobilisation des Parisiens dans des quartiers situés en politique de la Ville

Maya AKKARI : La délibération DVE 74. Certains d'entre vous qui connaissez les méandres de l'Hôtel de Ville doivent se demander pourquoi DVE alors que c'est de la Politique de la Ville. Comme vous le savez, dans la réforme de Paris votée au Conseil de Paris dernièrement, les budgets des directions alloués spécifiquement pour la Politique de la Ville sont décentralisés en mairie pour donner une plus grande cohérence à l'action de la Politique de la Ville. Dans ce cadre-là, il y a :

3 k€ pour Graine de Jardins ;

4,5 k€ pour Vergers Urbains ;

2,5 k€ pour les Jardins du Ruisseau.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.133/2016.DEVE.74 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2016.134 : Subventions (22.000 euros) à 5 associations pour le financement de projets portant sur l'histoire et la mémoire de l'immigration

Maya AKKARI : Pour la délibération DDCT 18, nous avons :

2 k€ pour l'association Ma Goutte-d'Or, des ateliers multimédias qui font le lien entre les générations et qui travaillent sur l'histoire du quartier. On sait combien à la Goutte-d'Or la question de la mémoire est importante ;

2 k€ pour l'association Résonance.

M. le Maire, vous avez parlé de la filière mode, là c'est un film qui fait le lien entre les artisans d'origine subsaharienne et toute la filière mode qui existe à la Goutte-d'Or. C'est un travail cinématographique sur ces activités.

Philippe DURAND : Pour la DDCT 61, je ne participe pas au vote. Concernant cette délibération, Mme AKKARI vous a fait part d'Ateliers villes. Cette association qui fait participer les habitants et les enfants à la réflexion urbaine dans le cadre de la requalification du square Binet sur lequel est prévue une ferme pédagogique. Les Ateliers villes ont entamé un travail avec les écoles Binet et avec les parents d'élèves pour fabriquer et concevoir ce que c'est une ferme pédagogique et ce qu'on y intègre, comment on la fait fonctionner etc. Le premier atelier avec les parents d'élèves a eu lieu vendredi dernier.

Concernant la délibération DEV 74, à propos de Graine de Jardins, Vergers Urbains et Les Jardins du Ruisseau. Graine de Jardins est une association ou plutôt un pôle de ressources autour de la végétation. Vergers Urbains fait un peu les deux mais est aussi très entreprenante au sein et au-delà de l'Arrondissement. Jardins du Ruisseau gère les jardins partagés xxx.

Tout cela pour dire que tout ce qui tourne autour de la végétalisation, du retour de la nature, etc. participe du lien social et crée de la vie dans nos quartiers. C'est un élément essentiel qui participe, comme le reste, à fabriquer de la vie dans nos quartiers.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.134/2016.DDCT.18 à l'unanimité

SPORT

DELIBERATION : 18.2016.135 : Subventions (20.750 euros) à 11 associations sportives locales (18e).

Evelyne DAMS : Aujourd'hui, onze associations sportives œuvrent au quotidien pour la vie sportive, ayant une véritable utilité sociale. Il s'agit de subventions de fonctionnement.

Les critères examinés concernent :

- les équilibres financiers de l'association ;
- le bilan sportif avec la réalisation des objectifs ;
- le dynamisme de l'association, mis en valeur notamment par l'accroissement du nombre de licenciés et les actions réalisées.

Dans ce cadre, la présente délibération concerne six associations de sport scolaire attachées à des collèges. Parmi elles, nous avons :

- le collège Gérard-Philippe qui comprend la section sportive féminine de basket, attaché depuis maintenant dix ans au club Paris Basket 18, association que nous connaissons bien les résultats à la fois scolaires et sportifs et toute la performance ;
- deux associations multi-activités de quartier ;
- une association de gymnastique ;
- une association de plongée ;
- une association de judo qui œuvre au gymnase Tristan-Tzara, Budokan Paris 18 qui a aussi un beau dynamisme et un beau développement récent.

Le montant total des subventions est de 20 750 €. Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Carine ROLLAND : Y a-t-il des demandes de prises de parole ?

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.135/2016.DJS.18 à l'unanimité

JEUNESSE

DELIBERATION : 18.2016.136 : Modification des tarifs applicables aux usagers et avenants aux contrats de délégation de service public pour la gestion des centres d'animation de la Ville de Paris

Cédric DAWNY : Quand j'ai vu cette délibération DJS 195, cela m'a fait penser à une vieille publicité. Cela a l'odeur d'une délibération, cela ressemble à une délibération, mais ce n'est qu'une semi-délibération puisque nous ne parlerons pas aujourd'hui de l'avenant au contrat de délégation de service public concernant ces CJP 18, ce sera vu de manière globale et formelle lors du prochain Conseil d'arrondissement.

Deux modifications de tarifs applicables, ces tarifs sont modifiés via l'arrêté de la Maire toutes les années. Par contre, on peut parler d'une création d'une nouvelle grille tarifaire et du maintien d'un certain nombre d'activités. Il est ainsi proposé de généraliser à partir de la saison 2017-2018 les enseignements de musique à trois, en plaçant l'utilisateur au cœur de cette évolution destinée à favoriser l'accueil du plus grand nombre. Cette dernière évolution respecte et valorise les fondamentaux de l'éducation populaire en promouvant l'apprentissage en groupe, gage de mixité et d'exercice du vivre ensemble. L'objectif est aussi de repenser l'offre musicale construite autour d'un parcours à travers l'initiation, l'apprentissage et l'expression dans le cadre des filières d'ensemble.

Premier point d'information qui a son importance, les cours particuliers pourront continuer à être dispensés au cours de la saison 2016-2017. A compter de la saison 2016-2017, création d'un nouveau tarif pour les cours de musique entre trois et cinq usagers. Pour votre information, les tarifs des cours collectifs à six usagers ou plus restent inchangés ainsi que ceux des cours individuels qui continueraient à être dispensés au cours de la saison 2016-2017.

Je vous invite à voter cette première délibération et nous le verrons en tout cas en ce qui concerne CJP 18 lors du prochain Conseil d'arrondissement.

Loïc LORENZINI : Dans le cadre d'une décision parisienne, le groupe écologiste s'abstiendra sur cette délibération, notamment en lien sur la suppression des cours individuels et la réforme en cours des conservatoires où le groupe écologiste, notamment au Conseil de Paris, demande encore plus de concertation dans les prochains mois. Donc, nous nous abstiendrons.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Nous allons voter contre cette délibération. D'abord, parce que vous connaissez notre position, je l'ai déjà évoquée ici et au Conseil de Paris. Nous avons un désaccord sur les cours individuels.

Au fond, on parlait tout à l'heure d'égalité des chances, il s'agit de permettre à tous les enfants de pouvoir accéder à un cours individuel. Quand on a des parents riches, on peut se payer un cours individuel. Un enfant de classe moyenne ou de catégorie populaire, vous, vous considérez qu'il ne peut pas avoir un cours individuel. Je trouve que c'est une rupture dans le contrat social et dans l'égalité des chances, notamment vis-à-vis de l'accès à l'apprentissage et à l'éveil musical.

J'en profite encore – je ne le répèterais jamais assez – il est très urgent alors que nous avons déposé des multiples vœux dans la précédente mandature, que j'en avais fait un des axes majeurs de mon projet municipal, il est temps d'avoir une vraie politique de notre conservatoire dans le 18^{ème} :

- soit nous faisons l'extension, comme c'était prévu depuis longtemps, afin de permettre à des enfants d'accéder à notre conservatoire alors que beaucoup sont refusés chaque année pour des raisons de place ;
- ou alors, il faut trouver un nouveau lieu pour avoir un conservatoire tout neuf et qui corresponde aux besoins des habitants du 18^{ème} arrondissement car des centaines de familles sont refusées chaque année et nous le regrettons vivement.

J'appelle la Mairie du 18^{ème} à plaider la cause de ce conservatoire auprès de la Maire de Paris pour en faire un axe prioritaire de notre politique culturelle dans le 18^{ème}.

Catherine BELEM : Nous allons rester sur le sujet qui concerne le tarif et nous parlerons ultérieurement dans d'autres conseils des problématiques concernant les conservatoires du 18^{ème}. Les tarifs proposés pour les cours de musique de trois à cinq personnes dans les centres d'animation sont en baisse par rapport aux tarifs actuels des cours de musique individuels. Paradoxalement, c'est une mauvaise nouvelle parce que la baisse des tarifs met à mal la préservation effective des cours à trois personnes qui permettent de conserver des pédagogies individualisées.

En réduisant le tarif, la Ville incite les gestionnaires de centres d'animation à inscrire le plus d'usagers possibles dans les cours de trois à cinq personnes afin d'éviter une baisse trop importante des recettes, baisse que la Ville ne souhaite pas compenser. Argument qui nous amène à nous abstenir sur cette délibération car elle risque de mettre fin à des cours de musique individualisés.

Cédric DAWNY : La fin des cours de musique généralisés au sein des centres d'animation a été actée. Je pouvais répondre déjà, dans un premier temps, à ma collègue, la généralisation des cours en petit groupe permettra de satisfaire un plus grand nombre de demandes, notamment dans les quartiers populaires.

Puis vis-à-vis de M. BOURNAZEL et à M. LORENZINI, se dire que la continuité des cours individuels sur la saison prochaine permet une meilleure articulation avec notre conservatoire dans les mois et les années à suivre.

Catherine BELEM : Les cours collectifs n'empêchent pas les cours individuels ; l'un n'empêche pas l'autre.

Carine ROLLAND : Les cours collectifs n'empêchent pas les cours individuels, M. DAWNY l'a évoqué, c'est vraiment un choix pédagogique. Il faut quand même voir que lorsqu'on parle des pratiques en cours individuels dans les centres d'animation du 18^{ème}, c'était une pratique en très nette décroissance. La question n'est pas que budgétaire, elle l'est parce que, de fait avec le peu d'élèves qu'il restait en cours individuel et les ressources que cela continue à nous mobiliser, effectivement cela avait un coût assez exorbitant, en tout cas pour ce qui concerne le 18^{ème}. Mais la réflexion est plus globale, elle est, comme l'a dit M. DAWNY, articulée avec ce qu'il se passe au conservatoire.

Pour répondre à M. BOURNAZEL, puisque nous avons eu un conseil d'établissement du conservatoire présidé par le Maire du 18^{ème} arrondissement pas plus tard que la semaine dernière, c'est un sujet sur lequel nous sommes revenus, sur lequel nous nous exprimons en permanence à la fois publiquement pour aller dans le sens d'une recherche d'un nouvel établissement, d'une construction, soit d'extension, soit de nouvelle implantation. Des hypothèses circulent à ce sujet. En tout cas, cela n'a absolument pas été abandonné. Cela continue de faire l'objet de discussions avec l'Hôtel de Ville en grande partie parce dans la réforme des conservatoires et des centres d'animation que nous mentionnons, s'il y ait bien un arrondissement qui est pris en exemple, qui est même pilote à partir de cette année, pour le fait de faire aller le conservatoire à l'école primaire, dans les classes de CP notamment, c'est le 18^{ème}.

Toutes ces innovations mises en place depuis longtemps, dont les effets bénéfiques ne sont plus à démontrer, doivent être encouragées ; elles doivent s'exercer dans des conditions décentes et nous continuons en ce sens.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.136/2016.DJS.195 à la majorité soit 29 voix pour dont 7 pouvoirs (PS/EELV), 9 voix contre dont 4 pouvoirs (LR/CI-NI) et 6 abstentions dont 1 pouvoir (PC-FDG)

DELIBERATION : 18.2016.137 : Subventions (10.500 euros) à trois associations de jeunesse (18e).

Cédric DAWNY : C'est le fruit d'une réflexion entre la Politique de la Ville et la politique jeunesse. Je vous présente une subvention totale de 10 500 € répartie de la manière suivante :

- 5 k€ à l'association Cultures sur cour pour son action éducative et artistique auprès des adolescents ;
- 4 k€ à l'association Oasis 18 pour son action atelier loisir, enfance et jeunesse ;
- 1 500 € à l'association le Petit Ney pour son projet espace culturel de proximité à l'éducation et à la culture.

Philippe DURAND : NPPV sur le Petit-Ney.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.137/2016.DJS.200 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2016.138 : Subventions (4.500 euros) à deux associations de jeunesse (18e).

Cédric DAWNY : La 208 concerne la Compagnie du Son des Rues qui avait fait dernièrement un excellent vidéo reportage avec les élèves du collège Aimé-Césaire « la religion dans mon quartier ».

Je vous demande pour une subvention d'un montant de 2 500 € à cette association qui va poursuivre son travail avec des stages d'initiation à la pratique documentaire pour des jeunes entre onze et seize ans.

Puis, une subvention de 2 k€ à l'association Le Club Barbès pour son projet hors les murs.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.138/2016.DJS.208 à l'unanimité

ACCES AU DROIT

DELIBERATION : 18.2016.139 : Subvention de 47.000 euros au Conseil Départemental de l'Accès au Droit de Paris au titre du Contrat de Ville pour le financement de permanences complémentaires dans les Points d'Accès au Droit (18e, 19e et 20e)

Hugo TOUZET : Cette délibération ne devrait pas poser de problème. Il s'agit, dans le cadre du contrat de Ville, de voter une subvention 47 k€ pour financer les permanences complémentaires dans plusieurs points d'accès au droit dont celui du 18^{ème}. Cette subvention versée depuis 2007 est renouvelée pour la période 2015-2020 dans le cadre du contrat de Ville. Ce sont des permanences centrées sur le droit des étrangers, le droit du travail, le droit du logement, le droit de la famille, du droit généraliste qui concerne tout un ensemble de secteur du droit.

Concernant l'accès au droit dans le 18^{ème}. C'est un semi scoop, mais pas encore totalement acté donc à prendre avec des pincettes, on devrait réussir à ouvrir une nouvelle permanence spécifique sur les victimes de violences faites aux femmes au sein du point d'accès au droit du 18^{ème}. C'est le résultat du gros travail du réseau violence faite aux femmes, bien animé par Nadine MEZENEC. Encore une fois, il y a des détails techniques à régler et des choses à vérifier, mais cela devait avoir lieu prochainement.

Je profite aussi pour saluer Antoine BOUVET qui quittait ses fonctions de coordinateur du point d'accès au droit, ainsi que M. **ENKOUNKOU Siasia** qui assurera dorénavant cette fonction. Je tenais à le féliciter et à lui souhaiter bon courage. De toute façon, nous le rencontrerons avec M. le Maire pour commencer à prendre un premier contact et prolonger le travail étroit que nous entreprenons avec le point d'accès au droit.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.139/2016.DAJ.13 à l'unanimité

POUR INFORMATION – DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL CONCERNANT LE 18ème ARRONDISSEMENT (NON SOUMIS AU VOTE)

DELIBERATION : DASES 121-G : Subventions (74 300 €) Actions d'accompagnement à la scolarité 2015-2016 – 24 associations

DELIBERATION : DASES 144-G : Subventions (11 k€) à quatre associations pour leurs actions culturelles en direction des personnes âgées dans les quartiers prioritaires

DELIBERATION : DASES 218-G : Subventions (20 k€) et conventions avec quatre associations pour des actions linguistiques et d'aide à l'insertion à destination de jeunes d'origine étrangère

ric LEJOINDRE : Nous avons été saisis pour avis comme il est maintenant de tradition dans un certain nombre de délibérations concernant le Département de Paris, mais qui pour la plupart ont trait aux quartiers en Politique de la Ville.

Je vous propose que ceux qui souhaitent s'exprimer sur ces délibérations puissent le faire maintenant.

Dominique DEMANGEL : Une remarque sur la délibération 218 de la DASES. Il s'agit de délibération du Département dont nous débattons uniquement pour information. Je me félicite de l'attribution des subventions et de la signature des conventions avec deux associations du quartier sur les ateliers sociolinguistiques. J'ai néanmoins une remarque en la matière.

La politique du Gouvernement a fléchi de manière prioritaire les subventions pour les ateliers sociolinguistiques pour les primo-arrivants, ce qui est bien normal et cohérent avec les situations auxquelles nous avons à faire face. Néanmoins, il y a beaucoup d'habitants, de personnes qui fréquentent ces ateliers sociolinguistiques et qui en ont un besoin très important. Notamment, tout le jumelage des ateliers d'insertion, de préparation à l'emploi qui sont jumelés avec les ateliers sociolinguistiques, notamment pour les populations féminines dans un certain nombre de quartiers Politique de la Ville. Mme AKKARI est aussi sensible à cet aspect.

Il faut que collectivement nous puissions veiller à ce qu'il y ait, non pas un pistage exclusif vis-à-vis des primo-arrivants, mais que la poursuite de ces ateliers sociolinguistiques puisse perdurer au bénéfice des populations antérieures.

Claudine BOUYGUES : Je voudrais m'associer à ce que vous venez de dire sur cette subvention de 20 k€ qui est conséquente. Mais je voudrais aussi dire que le travail mené à la

fois par le centre social Accueil Goutte-d'Or, d'une part, et celui de l'Ecole normale sociale est un travail très important, en particulier en direction des femmes, des jeunes en recherche d'emploi. Jusqu'ici, c'est vrai que la Ville a toujours participé. J'insiste sur mes collègues qui sont autour de cette table et qui sont conseillers régionaux pour savoir quelle va être la politique de la Région Ile-de-France sur cette question dans la mesure où, pour l'emploi, c'est vraiment important de prendre en compte cette considération d'accès à la langue française. On ne peut pas demander aux personnes d'une part de s'intégrer entre guillemets et au moment où ils recherchent un emploi de ne pas avoir des compétences en matière de langue française.

Je vous lance cet appel parce qu'initialement, la Région Ile-de-France aidait ces associations. J'aimerais que dans le cadre républicain – puisque la priorité de l'emploi est partagée autour de cette table par l'ensemble des élus – véritablement qu'on puisse poursuivre cette politique très importante.

Eric LEJOINDRE : Je rappelle qu'on est sur des délibérations du Conseil général qui ne sont pas soumises à notre vote.

Danièle PREMEL : Nous savons que la maîtrise de la langue française, l'appropriation de certains codes sociaux, l'acquisition de compétences de base, sont des éléments constitutifs de l'insertion et de la citoyenneté, entendu comme membre assumé et reconnu du contrat social. Ce processus n'est pas lié à l'origine de la nationalité de l'individu ni à l'appartenance d'une communauté ni au temps de présence en France. Ce qui nous paraît intéressant dans le projet des quatre associations, c'est qu'il ne se limite pas à l'alphabétisation mais intègre un travail plus large sur le projet d'insertion, la gestion du temps, le renforcement de la confiance en soi et la compréhension du fonctionnement des espaces sociaux.

Une deuxième dimension qui nous amène à soutenir ces quatre associations – Ecole normale sociale, Mouvement d'entraide pour le tiers monde et coopération, Colonne et Accueil Goutte-d'Or – c'est leur inscription dans le territoire et au plus près des personnes concernées.

Toutefois, ces conventions sont d'autant plus à soutenir qu'elles nous sont proposées dans un contexte où l'Etat continue à se retirer des politiques publiques, essayant de faire porter aux collectivités ces diminutions de crédits. L'exemple de l'accompagnement sociolinguistique des adultes qui serait réservé aux seuls primo-arrivants accédants est significatif de ce qu'il n'a pas amené à intervenir sur ce sujet, j'ai déjà dû intervenir, en Conseil de Paris.

Cette politique s'est concrétisée, entre autres, par le biais d'un questionnaire de la préfecture portant sur le statut des apprenants. Par là, il est exigé des associations qu'elles fassent un tri inadmissible entre les personnes dont leur seul désir est de s'intégrer dans notre Pays. Ceci vient en contradiction avec le principe des associations qui ont un accueil inconditionnel de tous, garant du vivre ensemble, alors que l'apprentissage du français participe au développement de la citoyenneté et ne peut pas être un outil de sélection et d'exclusion.

Aujourd'hui, notre délibération est sur le public jeune et non sur les adultes. Mais si nous soutenons cette délibération, nous sommes aussi très inquiets par rapport aux adultes et à cette sélection qui va être faite.

Nous serons attentifs sur les nouvelles conventions entre la DASES et les centres sociaux parisiens. Je rejoindrais aussi Mme BOUYGUES pour voir quelle est la position de la Région dans tout ce domaine-là. Je vous remercie.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Je ne parle pas au nom de la Région parce que ce n'est pas le lieu. Mais j'ai bien compris que c'était moi qui est interpellé puisqu'il n'y a qu'un conseiller régional, si je me trompe, un ancien, peut-être futur, on espère pour lui. Si, il y a une secrétaire générale d'un groupe imminent du Conseil régional autour de la table qui est en train de travailler ses dossiers. Mais je crois que la question s'adressait à moi.

Je vais vous donner mon point de vue personnel parce que d'abord, c'est celui qui compte, cela n'engage que moi. Sur la question de la maîtrise de la langue française, j'en fais un point essentiel parce que c'est un élément essentiel pour l'intégration, des relations sociales classiques et quotidiennes, de voisinage, de vivre ensemble. C'est l'intégration économique, pour trouver une formation et par l'emploi, puis c'est une intégration nécessaire pour aider ses enfants lorsqu'on parle bien français à la maison et de les aider dans leur apprentissage scolaire.

Là-dessus, je suis tout à fait favorable. Simplement, il faut rappeler que sur ces domaines, l'Etat, c'est-à-dire le Gouvernement de M. VALLS se désengage et que la Région Ile-de-France peut vous y aider. Je suis prêt à vous obtenir un rendez-vous avec la vice-présidente en charge du domaine, Farida ADLANI. Mais je rappelle aussi le contexte budgétaire, 440 millions d'euros en moins dans le budget de la Région Ile-de-France, 300 millions d'euros de pass Navigo et non financé, 140 millions d'euros de dotation en moins de l'Etat.

La Région peut faire mais il faut aller la convaincre et je suis prêt à vous y aider à obtenir ce rendez-vous avec Mme ADLANI. Mais il faut rappeler le contexte aussi politique et budgétaire d'étranglement des collectivités qu'a rappelé Mme PREMEL tout à l'heure.

Eric LEJOINDRE : Je propose que nous ne refassions pas ici les débats régionaux et que nous ne mêlions pas les casquettes puisque d'ailleurs, nous sommes contre le principe même du cumul. Je ne vais pas revenir sur le pass Navigo parce qu'il y a un certain nombre d'éléments d'information donnés par l'Etat qui permettent de mettre un terme à ce bruit qui a couru à la Région, que le pass Navigo n'aurait pas été financé, mais c'est une autre histoire.

Maya AKKARI : Ces trois délibérations sont des délibérations DASES Politique de la Ville. C'est la dernière année où elles seront présentées sous cette forme, c'est-à-dire pour information car il va y avoir à Paris une fusion du Département et de la Ville. Donc, l'année prochaine, elles nous seront présentées dans un cadre usuel de Conseil d'arrondissement.

Ces subventions sont également attribuées dans le cadre des CLAP, des commissions d'attribution des subventions dans le cadre de l'appel à projets. La délibération DASES 121-G, ce sont des subventions pour l'accompagnement à la scolarité. La délibération DASES 144-G, ce sont des actions extrêmement innovantes et intéressantes destinées aux seniors des quartiers populaires avec des ateliers danses. Puis, cher Pascal JULIEN, une subvention de 4 k€ pour l'Onde et Cybèle qui est fortement soutenue par la Politique de la Ville dans ses actions.

Maintenant pour arriver à la subvention 218, le 18^{ème} est vraiment fer de lance sur tout ce qui est atelier de linguistique, que ce soit destiné aux jeunes ou aux moins jeunes. Il est vrai que nous regrettons que l'Etat ne subventionne pas à la hauteur souhaitée les ateliers de sociolinguistique pour celles et ceux qui sont en France depuis plus de cinq ans. Colombe BROSSEL et la Maire de Paris ont fait un courrier en ce sens au Préfet. Avec M. le Maire chaque fois que nous rencontrons la Préfecture de Paris, nous faisons remonter cela. Je tiens à signaler quand même que l'Etat est un de nos partenaires privilégié dans le cadre de l'appel à projets et qu'ils ont augmenté leur dotation pour les quartiers populaires ; très souvent, ils sont très collaboratifs sur ces ateliers sociolinguistiques et nous avons des

dotations conséquentes pour ces ateliers et que nous le calmons, nous ne vérifions pas à la loupe tous ceux qui sont inscrits, depuis quand ils sont là, depuis quand ils ne sont pas là.

Dans le 18^{ème}, les ateliers de sociolinguistique ont beaucoup de succès, ils marchent bien. Il y a une coordination avec Claudine BOUYGUES et tout le secteur emploi. Pour vous donner un exemple de ce dynamisme, il y a la semaine nationale de l'intégration organisée il y a quelques temps avec la ministre Najat VALLAUD-BELKACEM sur la question de la scolarité. Les trois quarts des ateliers présentés à Paris dans ce cadre étaient des ateliers du 18^{ème}. En tout cas, nous dans le 18^{ème}, nous finançons de façon conséquente tous ces ateliers.

Eric LEJOINDRE : C'est vrai qu'on fait beaucoup de choses dans le 18^{ème}, on le fait parfois à bas bruit mais c'est souvent efficace.

QUESTION ECRITE A LA MAIRE DE PARIS

DELIBERATION : 18.2016.140 : Question écrite du groupe EELV à Mme la maire de Paris relative aux fermetures prolongées du jardin d'Éole

Eric LEJOINDRE : La première question concerne le jardin d'Eole, écrite à la Maire de Paris. Comme il s'agit d'une procédure relativement inhabituelle et je vous en rappelle le fonctionnement pour ceux qui n'auraient appris par cœur notre règlement intérieur, elle va donc être posée oralement par M. DURAND et le Conseil d'arrondissement ensuite saisit de la question de savoir si nous souhaitons qu'elle soit posée par écrit à la Maire de Paris au nom du Conseil. Si ce n'est pas le cas, les conseillers de Paris sont de toute façon libres de poser eux-mêmes une question écrite à la Maire de Paris. Mais il s'agit de savoir si le Conseil d'arrondissement souhaite faire de cette question une question posée à la Maire de Paris.

Philippe DURAND : Depuis le printemps dernier, le jardin d'Eole est l'objet de fermeture intempestive, ceci sans aucune information ni explication sur les raisons de cette fermeture, sur leur durée ou l'origine de ces décisions.

Le cas s'est présenté au début du mois de mai pendant une semaine alors que le temps printanier invitait les riverains à le fréquenter. Les usagers du jardin ressentent ces fermetures comme un profond mépris de la part des pouvoirs publics. Les associations et les habitants qui animent le parc ont le sentiment de n'avoir aucune considération et de s'épuiser à maintenir une qualité de vivre ensemble dans un espace bien malmené.

Ces fermetures s'ajoutent à l'incompréhension de nombreux riverains de la raison du grillage provisoire mis en place l'été dernier sur l'esplanade du Maroc. Ces fermetures pénalisent en outre le travail du jardin partagé le Trèfle d'Eole en cette saison où la nature reprend ses couleurs ; une semaine de chaleur sans possibilité d'arroser les jeunes pousses, le travail de semis et de plantation de printemps est réduit à néant. Autour du jardin d'Eole, à l'incompréhension a succédé la colère de cette politique de fermeture jugée aussi absurde qu'inefficace.

C'est pourquoi nous vous demandons, Mme la Maire, de répondre aux questions que se posent les usagers du jardin d'Eole qui n'aurait pas vu le jour sans la mobilisation de ces mêmes riverains :

- Qui prend ces décisions ?
- Comment sont-elles prises ?
- Quand elles sont prises, comment comptez-vous informer les riverains sur les raisons et les délais de fermeture ?
- Comment comptez-vous communiquer avec le jardin partagé, le Trèfle d'Eole ?
- Quelle modalité envisagez-vous pour que l'association puisse maintenir une activité de jardinage et de lien social ?

Eric LEJOINDRE : Je vais donner quelques éléments de réponse avant de demander au Conseil s'il souhaite en faire une question à la Maire de Paris.

Il n'a échappé à personne la situation particulière dans laquelle se trouve depuis maintenant deux ans le 19^{ème}, le 18^{ème}, le quartier de La Chapelle et notamment le jardin d'Eole et l'esplanade qui est aujourd'hui encore occupé par des personnes migrantes. J'ai à nouveau demandé à la Préfecture et à l'Etat de faire le nécessaire pour que nous accélérions les prises de décision et que nous puissions faire en sorte de trouver des solutions dignes aux personnes migrantes et si possible sans passer par la case campement, premier élément.

Deuxième élément, il n'a échappé à personne qu'avant cette question des problématiques de réfugiés ou de migrants, l'esplanade des jardins d'Eole faisait l'objet d'une occupation parfois agréable et – moi qui suis un père de famille et un riverain des jardins d'Eole – souvent compliqué.

Croyez bien M. DURAND, vous le savez parce que vous êtes mon adjoint aux espaces verts et que vous y allez souvent, à part un certain nombre de gens extrêmement engagés, personne n'a une vision irénique de ce qui se passait sur l'esplanade des jardins d'Eole avant que nous nous décidions de protéger le grand parquet après un drame : une femme qui a perdu un œil compte tenu de l'occupation de cet endroit. Un dialogue entre la Mairie de Paris, les deux mairies d'arrondissement, a conduit à la décision de procéder à la fermeture d'une partie de la Cour du Maroc, d'une partie de l'esplanade permettant au Grand Parquet de retrouver un peu de calme et un usage normal.

Je suis régulièrement pris à partie par un certain nombre d'associations sur cette question, mais j'assume cette décision, et la Maire de Paris qui l'a prise au bout du compte. J'ai constaté les usages faits de cet endroit et je n'ai absolument pas l'intention d'avoir sur la conscience d'autres drames que ceux que nous avons déjà connus.

D'ailleurs, la question pourrait se poser, j'espère que nous trouverons les solutions de long terme qui permettront de mieux traiter la question des migrations et celle des réfugiés dans Paris. J'espère que la question ne se posera de savoir s'il ne faudra pas fermer la totalité de l'esplanade, comme c'est une demande extrêmement régulière de la part d'un grand nombre d'habitants du quartier. Les habitants du quartier sont, comme les Parisiens, divers avec des avis différents, avec des perceptions différentes, avec un vécu différent de cette esplanade des jardins d'Eole et des envies différentes.

A nous, les élus, de trouver le bon chemin. Le chemin de la fermeture partielle actuelle était plutôt le bon chemin. Il faut ensuite l'assumer et l'expliquer aux gens. Tout le monde ne sait pas pourquoi cette décision a été prise, dans quel cadre, mais nous le savons et nous pouvons, y compris face à des responsables associatifs, assumer les choses et en tant qu'élus, faire en sorte d'expliquer des décisions collectives.

Il y a la question des fermetures temporaires. Qui prend ces décisions ? Un peu tout le monde et un peu personne. C'est un dialogue, l'Etat, la Ville, la Mairie d'arrondissement, la Mairie du 18 et celle du 19, face à la réalité.

Nous décidons de fermer les jardins quand nous craignons que l'occupation temporaire en prive les habitants, ceux-ci sont temporairement ou de temps en temps privés de cet espace. Il y a des habitants ou d'autres quartiers du 18^{ème} qui ont été privés durablement d'un certain nombre d'autres espaces. Nous ne voulons pas créer cela, nous préférons priver temporairement. Encore une fois, en tant que père de famille et riverains, je me prive, moi aussi, ou plutôt mes enfants de cet espace, mais je préfère cela de temps en temps.

Je suis un élu du 18^{ème} responsable des décisions que nous prenons. Je dis aux gens : « Oui, de temps en temps, nous sommes amenés à fermer » comme nous avons été amenés à redessiner une partie des jardins d'Eole pour faire face aux occupations d'usagers de drogue à l'intérieur. C'est naturel, les gens le comprennent très bien. Il suffit de communiquer, de dire les choses.

Qui prend ces décisions ? Le cabinet de la Maire de Paris, la DPP, la Mairie d'arrondissement, mais dites aux habitants que c'est moi. C'est encore le plus simple et puis ce n'est jamais totalement faux.

Comment sont-elles prises ? Elles sont prises en fonction des réalités constatées, le matin, le soir, dans un dialogue avec la direction des espaces verts qui nous font remonter plusieurs fois par jour le statut de l'esplanade, le nombre de personnes qui y sont, la capacité que nous avons, avec M. BRIANT, à permettre l'intervention associative pour offrir un minimum de dignité aux personnes qui occupent l'esplanade et puis les constatations. On a très bien vu aujourd'hui que l'occupation de l'esplanade par les réfugiés n'implique pas du tout une fermeture de l'ensemble du jardin. Le jardin est rouvert depuis longtemps maintenant. Les habitants du 18^{ème} peuvent profiter totalement du jardin dans les horaires normaux, mais c'est vrai qu'avant de savoir la dimension de l'occupation de l'esplanade, nous avons été conduits à le fermer.

Quand elles sont prises ? Comment comptez-vous informer les riverains sur les raisons ? On peut toujours faire mieux pour informer les riverains. Ils ne sont pas complètement demeurés et comprennent assez bien les raisons qui peuvent conduire à ce type de décision, notamment ceux qui habitent sur ce territoire.

Quant au délai, il ne faut pas informer des délais parce qu'on les connaît pas nous-mêmes. L'objectif est très clair, il faut le redire systématiquement aux habitants qui interpellent que c'est le moins longtemps possible, parfois une matinée et on arrive à rouvrir dans l'après-midi. On peut en rouvrir une partie, pas toute parce qu'elle demande un entretien particulier, parce que certaines aires de jeux ne sont pas possibles d'être rouvertes au public dans les conditions dans lesquelles elles sont. Nous faisons en sorte d'ouvrir le maximum du jardin le maximum du temps.

Notre objectif, c'est que l'ensemble des habitants du 18^{ème} et de ce quartier puisse bénéficier le plus souvent, le mieux possible de cet espace extrêmement contraint et qui est très difficile à gérer pour le moment et qui exige des décisions rapides. Mon objectif est simple, ouvrir le plus souvent possible, dans le meilleur état possible et toujours au service des habitants. Parfois, il est plus raisonnable de fermer un court moment que de fermer un long moment, de longs mois parce que nous n'aurions pas pris les décisions au bon moment.

Comment comptez-vous communiquer avec le jardin partagé ? C'est une excellente question. C'est une préoccupation majeure, il y a cette association qui ne m'a pas interpellé

directement mais j'imagine qu'elle a été interpellée. Je nous engage à discuter beaucoup mieux que nous ne le faisons s'il faut le faire avec cette association, que ce soit la direction de la DEVE ou nous-mêmes à la Mairie d'arrondissement. Les élus sont là pour communiquer avec les associations, pour leur expliquer la réalité. En même temps, elles la voient, elles la vivent et savent ce qu'elle est.

Pour ce qui est d'Eole, c'est très court. Pour ce qui est des jardins partagés, nous ne sommes pas en mesure d'ouvrir au grand public. Je ne suis pas du tout opposé à ce qu'on travaille avec une association. C'est vrai que la période n'est pas propice. Donc, si nous étions appelés à devoir fermer un peu plus longtemps Eole, ce que je ne crois pas parce qu'aujourd'hui, on a bien vu et j'espère obtenir de l'Etat un certain nombre de choses rapidement. Si nous sommes amenés à fermer longuement, il faudra voir avec eux. Je ne suis pas du tout hostile à ce qu'on trouve, avec la direction, les solutions pour leur permettre d'accéder, si nous n'étions pas en mesure d'ouvrir tous les jardins. Mais fort heureusement, pour le moment, nous le sommes.

Ce sont les éléments de réponses que je pouvais donner. Je ne voudrais pas donner l'impression de balancer la patate chaude à la Maire de Paris, qui a une part de décision. Cette décision est faite avec nous. Voilà pourquoi il n'est pas indispensable de faire remonter cette question écrite à la Maire de Paris. Je n'ai aucune objection si le Conseil souhaite que cette question soit posée à la Maire de Paris, laquelle devrait répondre avec son style, mais dans les termes assez proches des miens. Je n'y vois évidemment pas d'inconvénient. Je ne voterai pas pour, mais je ne voterai pas contre non plus, j'appelle à la sagesse de notre Assemblée pour savoir si les éléments de réponse que j'ai donnés sont suffisants ou s'il convient de les remonter à la Maire de Paris.

Qui est favorable à ce que ce soit une question du Conseil d'arrondissement ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Elle est remontée et il y aura une réponse écrite.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.140 à la majorité soit 23 voix pour dont 8 pouvoirs (PC-FDG/EELV/LR-CI/NI) et 21 abstentions dont 4 pouvoirs (PS)

QUESTION ORALE AU MAIRE D'ARRONDISSEMENT

1. Question orale du Groupe Communiste-Front de Gauche à M. le Maire du 18^{ème} arrondissement relative au projet du Grand Hôpital Nord

Hugo TOUZET : Ma question concerne plus précisément l'avenir des services de l'hôpital Bichat. Alors que l'avenir de l'hôpital Bichat semble se décider de manière complètement opaque, nous demandons – comme nous l'avons toujours fait – toute la transparence sur le projet du Grand Hôpital Nord.

Alors que le site de Saint-Ouen semble avoir été retenu pour la future implantation de l'hôpital, nous demandons de soumettre ce projet à une consultation publique. En effet, les usagers, les patients et les patientes, tout le personnel et les habitants du 18^{ème} sont attachés à leur hôpital de proximité et souhaitent, en grande majorité, le maintien des services sur place. La démonstration a encore été faite il y a deux semaines puisque, à l'appel collectif citoyen de défense de l'hôpital, une nouvelle votation citoyenne au sujet du projet de Grand Hôpital Nord a rassemblé plusieurs centaines de participants qui exigent le maintien des services de l'hôpital public.

Selon les dernières informations à notre disposition, la fusion de l'hôpital Bichat et Beaujon entraînerait la suppression de 600 lits, soit une réduction d'un tiers de la capacité d'accueil des deux hôpitaux réunis. Nous dénonçons – comme nous l'avons déjà fait – cette diminution du nombre de lits, qui va réduire l'accès aux soins et impacter en premier lieu les publics les plus précaires qui n'auront pas les moyens financiers de se faire soigner ailleurs.

Ma première question, M. le Maire, est donc celle-ci : pouvez-vous nous confirmer le chiffre 600 lits en moins dans le projet du Grand Hôpital Nord ?

Mon second point concerne la maternité de Bichat, refaite il y a moins de dix ans, qui semble destinée à ne plus accueillir que les rendez-vous pré et post-natal. En clair, il n'y aura plus d'accouchement dans cette maternité sur le site de Bichat. D'où ma seconde question : est-ce que vous confirmez qu'à partir de 2025, plus aucune naissance n'aura lieu dans le 18^{ème} ?

Enfin, mon dernier point concerne le montant pharaonique du projet. La dernière version est chiffrée à un milliard d'euros alors qu'on ne cesse de réduire les crédits des collectivités territoriales et des services publics. Est-ce vraiment pertinent d'investir un milliard d'euros dans un projet qui réduit l'offre de soins de proximité, éloigne les services de santé des populations les plus fragiles, réduit les capacités d'accueil ? Tout cela pour une visibilité internationale.

Vous l'aurez compris, notre groupe refuse la fermeture des services publics de l'hôpital Bichat et demande l'abandon du projet. Nous défendons un projet alternatif, il ne s'agit pas de prôner un statut quo d'un investissement public massif des actuels hôpitaux Bichat et Beaujon pour moderniser et désamianter ce qui doit l'être, tout en maintenant les services actuels. Alors même que les habitants du 18^{ème} sont inquiets de la disparition de l'hôpital Bichat, pouvez-vous nous donner des éléments d'informations sur la situation du grand projet d'Hôpital Nord ? Je vous remercie pour les réponses que vous apporterez.

Eric LEJOINDRE : Je vais demander à Mme DEMANGEL de vous donner des éléments de réponse, même si beaucoup des éléments ne sont évidemment pas de la responsabilité ou même portés à notre connaissance à ce stade.

Dominique DEMANGEL : Votre question me donne l'occasion de fournir quelques informations sur ce projet tout à fait essentiel pour l'investissement hospitalier dans le nord parisien puisque – je rappelle – il y avait eu quand même beaucoup d'investissements dans le sud parisien et pas beaucoup dans le nord. Donc, ce projet permet de rattraper le retard. C'est un élément tout à fait important.

Depuis la réunion publique de lancement du projet qui avait eu lieu à l'hôpital Bretonneau, les équipes au travail ont essentiellement travaillé sur deux sujets. Le premier est de définir le contenu du projet médical et le contenu du projet universitaire. Il s'agit d'un projet hospitalo-universitaire et que, quand les éléments sur les services hospitaliers des deux hôpitaux étaient quelque chose de déjà connu en termes de base, le projet universitaire devait être défini puisqu'il était beaucoup moins avancé que le projet médical ayant déjà fait

l'objet d'une réflexion de la part des équipes des deux hôpitaux antérieurement. Il s'agit d'harmoniser et de donner une cohérence d'ensemble puisque l'idée, c'est que les services universitaires soient au plus près des services hospitaliers et que la meilleure synergie puisse se dégager à cet égard.

Le deuxième chantier a été la précision sur le site de l'hôpital. La ville de Saint-Ouen a été sélectionnée, étant au centre de l'ensemble du bassin de patientèle qui doit être desservi par ce nouvel hôpital.

La négociation entre l'Etat et la mairie de Saint-Ouen a pris beaucoup de temps parce que cette dernière n'a pas, dans un premier temps, vu l'intérêt majeur d'avoir un hôpital et un grand centre universitaire. La négociation sur l'implantation et la définition exacte du lieu d'implantation de l'hôpital a pris du temps. On est maintenant sur une accélération du calendrier puisque le comité stratégique au niveau régional aura lieu cette semaine et que l'organisme de décision financière de l'ensemble du projet, ce qu'on appelle le COPERMO devrait se dérouler avant la fin du mois de juillet. Donc, on est maintenant sur quelque chose d'assez précis.

Je ne veux pas répondre dans le détail parce que tout ceci n'est pas encore totalement défini, sur les questions que vous posez. Je ferai quand même quelques remarques.

La première est une remarque concernant le coût. Vous évoquez un coût extrêmement élevé. Il est vrai que c'est cher de construire un nouvel hôpital, il ne faut pas se le cacher, c'est un investissement majeur. La simulation faite pour la rénovation de Bichat et de Beaujon avant de conclure à sa non-faisabilité était beaucoup plus élevée que les chiffres que vous citez. Donc, on est sur un projet moins cher que ce qui a été envisagé au départ comme une réhabilitation et qui ensuite a été considéré comme techniquement non faisable. Une des raisons, c'est que ces deux hôpitaux ont été construits à des époques différentes, mais en hauteur. Donc, c'est aujourd'hui un modèle en termes de surcoût de fonctionnement et même de facilité de fonctionnement totalement abandonné et non pertinent sur le fonctionnement des hôpitaux, compte tenu des mouvements de hauteur et des surcoûts des immeubles de grande hauteur. Cela vaut pour Beaujon, qui est un hôpital plus ancien dont une partie des bâtiments sont classés. C'est sans doute un peu dommage pour Bichat, conçu dans les années 70 sur ce modèle qui aujourd'hui est considéré comme non pertinent.

La deuxième remarque, un sujet qui vous est cher, concerne le nombre de lits. Il est impossible aujourd'hui de dire quel sera le nombre de lits de ce nouvel hôpital. Mais honnêtement, le débat doit être un peu modifié par rapport à ce sujet. On est aujourd'hui dans une révolution considérable qui est celle de la chirurgie ambulatoire. On estime que, à peu près entre 50 et 60 % des interventions hospitalières d'aujourd'hui se feront demain en ambulatoire. Quand je dis demain, c'est entre cinq et dix ans. Ce qui est donc un mode de fonctionnement totalement différent de celui que nous avons aujourd'hui.

Evidemment, nous sommes conscients du fait que les patients et une partie des patients ne pourront pas ou ne souhaiteront pas, pour des raisons diverses, l'éloignement, la précarité, pouvoir rentrer chez eux après une intervention. C'est un sujet sur lequel on a déjà eu l'occasion d'interpeler le directeur de l'AP-HP en lui disant que nous souhaitons que dans la conception de l'Hôpital Nord, il y ait une réflexion sur l'hébergement des patients qui auront été pris en charge par les plateformes médicales, mais qui ne seront pas en mesure, pour des raisons diverses, de rentrer chez eux. C'est la politique que l'on appelle celle des hostels, c'est-à-dire des capacités d'hébergement qui seront conçues à côté de la plateforme hospitalière pour accueillir ces patients avec des coûts d'hospitalisation inférieurs à ce que serait une prise en charge à l'intérieur d'un hôpital.

Avec un débat qui, à mon sens, est très important et notamment en termes d'emplois à venir, nous souhaitons que ceci soit dans une démarche de service public. Notre interpellation est que ces services de prise en charge des patients qui ne rentreront pas chez eux le soit par le service public et non pas par une externalisation de ces capacités. Cela veut dire qu'on est sur un schéma d'emploi à l'intérieur du service public. Tout cela fait l'objet d'une réflexion et d'une réflexion à définir.

Troisième élément de remarque sur votre interpellation, quid du site de Bichat ? Bien évidemment, une fois que le site et le projet hospitalier dans les grandes lignes auront été définis et fixés, reste un élément de négociation qui demeure à ce jour à finaliser qui est celui des services sur le site hospitalier de Bichat. Je rappellerais à cet égard les cinq éléments que la Maire de Paris et le Maire de 18^{ème} ont rappelés régulièrement sur le contenu de ce site, à savoir :

- les unités de santé mentale élargies de maison blanche ;
- une unité de chirurgie ambulatoire dont le contenu reste encore à définir, mais l'ophtalmologie avait été notamment une des priorités envisagées ;
- la maternité ;
- un centre de soins de première urgence niveau 1 en lien avec la médecine de Ville ;
- les lits de soins de suite qui seront implantés et qui sont des lits en partie transférés de Fernand-Widal.

Voilà les éléments à ce stade que l'on peut vous donner. Compte tenu des rendez-vous que j'ai cités tout à l'heure, on sera, je l'espère, à la rentrée en mesure d'avoir des éléments plus précis.

Eric LEJOINDRE : Merci pour tous ces éléments d'information. C'est un sujet sur lequel nous n'avons pas directement la main, mais qui démontre d'abord l'intérêt que nous y portons et le travail qui est celui de Mme DEMANGEL pour le suivre au mieux. J'ai pu voir à quel point c'était compliqué de suivre l'évolution de ce projet. Il fallait trouver la position qui peut rassembler largement et la Maire de Paris ainsi que moi-même souhaitions que l'articulation entre le futur Grand Hôpital Nord et l'offre de soins dans le 18^{ème} soient les meilleures possibles ; que nous puissions peser sur la localisation du futur Grand Hôpital Nord. La Ville de Paris a eu à rappeler à l'ordre les différents intervenants pour s'assurer qu'elle n'était pas oubliée dans cette affaire.

Hugo TOUZET : Je vous remercie pour ces éléments d'information même si je ne partage pas sur le plan des analyses tout ce qui a été dit. De toute façon, cela a été rappelé, ce n'est pas un sujet de la Mairie de Paris et encore moins de la Mairie d'arrondissement, mais j'entends ce rendez-vous important, celui de cette semaine mais principalement celui de fin juillet qui devrait prendre les décisions importantes sur les aspects financiers.

J'aurais apprécié, encore une fois ce n'est pas une critique adressée à la Mairie de Paris mais plutôt au porteur du projet notamment M. HIRSCH, que ceci était fait dans un peu plus de transparence et qu'on puisse avoir de nouvelles concertations avant que tout cela se décide pendant l'été, mais j'attends la rentrée pour pouvoir avoir de nouvelles informations.

J'espère par ailleurs, je le dis en passant mais pas du tout sous le ton de la critique, de ne pas avoir à poser de nouvelles questions, de ne pas avoir à faire cet exercice de la question, mais que les informations viennent directement comme on peut faire des points d'information sur divers sujets en début de Conseil d'arrondissement. Je vous remercie.

Eric LEJOINDRE : Je ne suis pas le porte-parole de Martin HIRSCH, loin s'en faut, je crois effectivement qu'il a lui-même à faire passer, y compris vis-à-vis de nous qui sommes quand

même beaucoup à l'origine de demandes d'informations et assez peu récepteurs passifs d'informations. Je crois savoir qu'il a beaucoup à faire dans une renégociation d'accord collectif. J'espère que c'est ce qui justifie le fait qu'il était peut-être un peu difficile à joindre et qu'il le sera beaucoup plus maintenant que cet accord est derrière lui.

VŒUX

DELIBERATION : 18.2016.141 : Vœu du groupe EELV à la maire de Paris relatif à l'installation de sanitaires à proximité du carré des biffins à Porte Montmartre.

Loïc LORENZINI : L'espace de la porte de Montmartre en limite de la ville de Saint-Ouen connaît une fréquentation très importante les jours de weekend et férié liée à l'entrée du marché des Puces et autres activités de ventes.

Cette fréquentation importante associée à un dispositif sanitaire non optimum entraîne un phénomène important d'épanchement d'urine sur l'espace public. Les deux sanisettes existantes sur l'espace public sont très souvent hors d'usage et de toute façon ne répondent à leurs objectifs. De plus, l'enlèvement des urinoirs en février, en même temps que la fermeture de la rue Babinski à Saint-Ouen qui avaient d'ailleurs montré leur utilité et leur intérêt ne sont pas de nature à améliorer la situation.

Les impacts sanitaires, visuels, olfactifs, sont une gêne pour les habitants en premier lieu, mais également pour tous les usagers de cet espace. A noter, par exemple, que les professionnels qui travaillent autour du carré des biffins comme le personnel Aurore ou de la DPP ne bénéficient pas de toilette ; que la DPP dont une des missions est de verbaliser les incivilités notamment celles liées aux épanchements d'urine se retrouvent un peu en situation paradoxale vu qu'il n'y a pas d'alternative que d'utiliser l'espace public à mauvais escient.

Le vœu dont nous sommes à l'origine demande en une situation d'urgence de tester une solution d'urgence. Nous savons bien que les solutions techniques ne sont pas simples, d'ailleurs, le travail des agents de la Ville de Paris dans ce domaine avec notamment la mise en place d'une cartographie des lieux d'épanchement témoigne de la prise en compte du sujet du travail en cours.

Or, l'urgence de la situation nécessite, à notre sens, l'urgence de l'action. On ne peut pas laisser ce phénomène perdurer. Il en va de la dignité des principes même du vivre ensemble. L'urgence est de tester pour nous des solutions dans les plus bref délais de type urinoir ou toilette de chantier.

Il ne s'agit effectivement pas de régler un problème par des solutions bancales, mais ni de faillir devant un problème ou une problématique qui serait d'ordre technique. C'est pour cela aussi que notre vœu en parallèle propose d'anticiper un mode de vie **idoine** qui permettrait l'efficacité de cette solution de toilette publique ou de pose d'urinoir.

Enfin, il nous semble aussi nécessaire de lancer une étude sans doute plus large, des solutions pérennes. Des expérimentations existent aujourd'hui dans le 10^{ème} arrondissement notamment avec des toilettes de type volcanique. Nous pensons que c'est aussi cela la ville durable, une ville résiliente qui s'adapte et qui met en place des expérimentations quitte à les retirer si la solution n'est pas la plus efficace.

Pour résumer, je vous remercie de bien vouloir voter en faveur de ce vœu.

Eric LEJOINDRE : Merci pour cette interpellation. M. MENEDE étant absent, je vais apporter un certain nombre d'éléments de réponse et proposer un texte qui pourra être soumis au vote si le vôtre était retiré ou soumis de façon concurrente au vote.

D'abord, la question des épandements d'urine à la porte Montmartre ou plus précisément sur les trajets des Puces nous interpelle depuis un certain temps. Je voudrais rassurer les élus du 18^{ème}, les agents de la DPP ne sont pas conduits à faire pipi par terre ou à l'extérieur. Ils peuvent bénéficier des installations notamment du centre social qui leur est ouvert, nous avons trouvé des solutions de ce point de vue. De la même façon, je veux rappeler que, suite à la création du carré des biffins, nous avons installé une sanisette supplémentaire dès 2012, mais elle avait vocation à répondre aux demandes du carré des biffins. Elle n'est pas dimensionnée pour répondre à la fréquentation massive de ce site trois à quatre jours par semaine et à la stagnation d'un certain nombre de publics sur l'ensemble de la zone, puisque vous avez parlé de la rue du Docteur-Babinski qui est dans le 18^{ème} et même si les hôtels sont à Saint-Ouen et des urinoirs avaient été mis en place puis retirés par la ville de Saint-Ouen sans nous avoir demandé notre avis, face à une difficulté réelle qui est que les dispositifs chimiques et temporaires ne sont pas adaptés au mode d'occupation de l'espace public sur ce site.

Pour dire les choses de façon plus directe, quand on est maire, il faut s'occuper de tout, y compris de ces questions. La difficulté des solutions temporaires de type toilette de chantier ou urinoir mobile consiste en la vitesse de remplissage de ces équipements, donc qui débordent une fois pleins et qui pour être vidangés doivent être enlevés par une entreprise prestataire qu'il est assez difficile et onéreux de faire travailler le dimanche. D'ailleurs, nous ne sommes pas tous très favorables au travail de dimanche, y compris pour ce type de structure.

Donc, cet endroit nous met dans une difficulté absolument majeure – vous l'avez souligné – qui a pour origine l'inadaptation de l'urbanisme au mode d'occupation de l'espace. J'ai la conviction qu'aucune réponse urbanistique de long terme ne pourra répondre à la difficulté actuelle d'occupation de l'espace même s'il faut que nous travaillions avec la mairie de Saint-Ouen à faire en sorte que des solutions soient trouvées pour les occupants habituels des Puces. Il y a un gros problème de capacité à uriner aux Puces et autour des Puces.

Le vœu que je vous propose de voter en substitution de celui que vous avez déposé, mais qui au fond reprend beaucoup des considérations qui sont les vôtres, c'est d'abord que nous engagions – nous l'avons fait – mais un travail avec la mairie de Saint-Ouen qui se spécialise d'une certaine façon sur la possibilité d'augmenter de façon pérenne l'offre de toilette publique sur le secteur des Puces. Mais encore une fois, cette offre pérenne a vocation à permettre aux usagers des Puces de trouver les équipements dont ils ont besoin et ne répondra pas à la demande massive de quelques jours par semaine.

Je propose aussi que nous étudions rapidement des solutions temporaires et écoresponsables parce que chacun sait, les solutions temporaires chimiques sont vite très désagréables pour les riverains. Comme il s'agit de maintenir toute la semaine ce type de toilette de chantier, c'est extrêmement compliqué. D'ailleurs, nous sommes confortés dans le

18^{ème} à d'autres endroits à ces besoins urgents et pressants, je pense au campement d'Eole où j'ai demandé à ce que nous installions en urgence trois ou quatre cabines de chantiers, c'est déjà beaucoup sur l'espace, il est assez désagréable pour les riverains de voir cela ; 400 personnes sur le campement grosso modo, en moins d'une journée la capacité d'accueil de ces équipements avait été atteinte. Donc, sur un espace comme celui la porte de Montmartre où il y a plusieurs milliers de personnes qui circulent, on voit très bien à quel point ce type de dispositif atteint vite ses limites.

Qu'on puisse étudier effectivement d'autres types de matériels moins dérangeants pour le voisinage, mais répondre de façon temporaire à cet afflux. Aussi, la solution à terme, c'est d'arriver enfin à réduire l'occupation de cet espace et nous nous y employons avec la Préfecture de police ; les habitants ont d'ores et déjà vu un certain nombre d'améliorations même si, encore une fois, on est très loin du compte.

Voilà pourquoi je propose de ne pas être plus long sur ce sujet très important mais un peu compliqué ; de voter un vœu qui nous engage à faire ce travail avec la mairie de Saint-Ouen pour l'offre pérenne et à étudier rapidement des solutions temporaires pour améliorer à court terme la situation. Soyons clairs parce que – j'ai eu souvent l'occasion de le dire – je n'aime pas beaucoup prendre des engagements quand j'ai la conviction qu'ils ne seront pas tenus. Je le redis ici, les urinoirs mobiles et les toilettes de chantier ne sont pas solution, y compris à court terme parce que je crois avoir été assez clair sur la problématique technique légitime et la difficulté à faire cohabiter ces équipements avec les habitants dans les autres jours de la semaine. Par contre, je suis convaincu que beaucoup de gens ont réfléchi à beaucoup de solutions.

Donc, en accord avec notamment M. BRIANT qui suit de très près la question du carré des biffins, je vous propose que nous votions ce vœu qui a dû vous être distribué.

Christian HONORE : Nous allons voter le vœu parce qu'il y a urgence. Nous allons d'autant plus le voter qu'avec M. BOURNAZEL, on avait préparé un vœu qu'on a décidé de ne pas déposer et M. BOURNAZEL a écrit à la Maire de Paris sur ce sujet. Des épanchements d'urine, c'est épouvantable, je ne vais pas revenir sur ce qui a été dit sur cette question, faire en sorte que les gens, les riverains et ceux qui y stationnent ne subissent pas ces odeurs.

Eric LEJOINDRE : On dit des mictions, le terme technique qui permet à chacun de se sentir à l'aise et d'utiliser le vocabulaire idoine.

Le vœu initial des écologistes tel qu'il a été présenté dans l'ordre du jour est-il maintenu ?

Loïc LORENZINI : Avant de donner la réponse, je n'avais pas prévu mais je me permets quand même de répondre à un élément que vous avez donné M. le Maire : quatre cabines de toilettes de chantier pour Eole, c'est beaucoup. Non, ce n'est pas beaucoup par rapport à la situation actuelle que connaît l'espace d'Eole. C'est largement insuffisant.

Encore une fois, on est sur un sujet grave, compliqué, il faut rester dans un débat évidemment serein. On pourrait revenir sur ce sujet et on le fera certainement dans le prochain Conseil d'arrondissement, mais on ne peut pas dire que quatre toilettes de chantier à Eole c'est beaucoup pour 400 à 500 personnes qui vivent dans un grand dénuement et mettre cet élément en opposition de ce qu'on souhaiterait installer à porte Montmartre ne me semble pas très opportun.

Quant à l'élément sur regagner l'espace public, on est d'accord qu'il y a aussi là des réponses structurelles à apporter sur ces différentes problématiques. Ce qu'on demande aujourd'hui c'est une réponse dans l'urgence qui n'est peut-être pas la meilleure, mais qui montre aussi

aux usagers, les habitants entre autres, qu'il y a bien la volonté d'apporter un signe de prise en compte de cette situation.

Nous allons garder le vœu parce que vous pouvez nous trouver certainement un peu tatillon, c'est vrai que le vœu que vous proposez est fort intéressant, mais on n'en est pas juste au stade de l'étude. Celle-ci doit se faire en parallèle de la mise en place de solution type toilette de chantier ou urinoir.

En parallèle, il faut évidemment étudier des choses plus pérennes et de façon globale les sanisettes proposées par Decaux ne sont pas intéressantes et ne sont pas absolument écologiques. Là aussi, il y a des progrès à faire.

Nous maintenons nos deux vœux et nous voterons aussi les deux vœux comme cela est permis parce qu'il faut avancer sur cette situation. Je ne sais pas à combien se monte le budget pour monter des fun zones qui vont attirer 100 000 spectateurs, opposer que techniquement ce n'est pas possible de régler dans l'urgence ces épanchements d'urine, je me pose des questions sur l'action politique que collectivement on a à mener tous ensemble. Il ne s'agit pas là d'essayer de tirer la couverture à soi parce que ce sont effectivement des sujets techniques compliqués. On ne doit pas buter là-dessus mais sortir par le haut.

Nous maintenons notre vœu et nous voterons les deux vœux. Merci.

Eric LEJOINDRE : Il y a la question du coût et elle compte, on a parlé d'économie. L'idée a priori est qu'il ne convient pas forcément pour communiquer de reproduire des solutions qui ont démontré qu'elles ne fonctionnaient pas. Si nous n'arrivons pas à tester les toilettes temporaires à cet endroit dans les conditions actuelles avec la mairie de Saint-Ouen, la question se poserait de tenter. Mais puisque l'expérience a été faite et qu'elle n'a pas permis d'apporter de l'amélioration, je considère qu'il ne convient pas que des élus s'engagent pour donner des signes à reproduire ce qui n'a déjà pas marché. Donc je voterai contre le vœu que vous maintenez et pour le vœu que je propose.

Sur le vœu présenté par les élus du groupe écologiste, qui est pour ? Qui est contre ? Il est rejeté.

Le Conseil rejette le vœu à la majorité soit 15 voix pour (EELV/LR) et 30 voix contre dont 6 pouvoirs (PS/PC-FDG) n°18.2016.141

DELIBERATION : 18.2016.142 : Vœu du groupe Communiste-front de Gauche à M. le maire du 18^{ème} arrondissement relatif à la ligne CDG Express sur l'enquête public

Danièle PREMEL : Cette enquête publique organisée par l'Etat est une injonction paradoxale, dans son premier sens, la schizophrénie.

Recueillir l'avis

Organiser toute une démarche d'information, entendre et même prétendre, écouter le peuple et consigner ses dires, quelle belle leçon de participation citoyenne !

Mais demander aux habitants de notre Arrondissement de réfléchir, de réagir et de donner un avis sur un document qui se présente comme une étude sérieuse et scientifique, alors que cette étude d'impact de 2007 est obsolète, de l'avis de l'autorité environnementale qui constate, je cite : « La nécessité de compléter les descriptions du projet, de compléter et d'améliorer l'étude d'impact pour répondre aux attendus du Code de l'environnement et de l'actualiser pour tenir compte des évolutions substantielles intervenues depuis 2007 ». Quel gageur !

C'est pourquoi nous souhaitons que notre Conseil soutienne le Maire dans sa demande à l'Etat pour que celui-ci :

- prenne toutes les dispositions pour informer la population de l'Arrondissement sur les modalités de l'enquête publique ;
- facilite l'implication et l'engagement de l'ensemble du partenariat associatif local – beaucoup d'associations ont travaillé sur ce sujet – autour de cette enquête ;
- propose des réunions publiques décentralisées, animées par des personnes qualifiées et des associations du 18^{ème} pouvant expliquer le dossier de l'enquête.

Je rappelle que le 16 juin, il y a une information donnée au Luxor, j'aimerais bien que les personnes de La Chapelle puissent être informées.

Que le Maire du 18^{ème}, cela s'adresse à vous M. le Maire :

- favorise, dans la limite de ses compétences, les responsabilités et la participation citoyenne à cette enquête publique ;
- assure les conditions matérielles d'accueil des habitants venant en permanence de l'enquête publique ;
- demande qu'il y ait une information publique sur l'environnement de La Chapelle.

Sans garde-fou, il est à craindre que la parole des habitants soit faussée ou trahie dans la mesure où ils ne leur ont pas été donnés les éléments réels de la situation. Cette enquête serve de bonne conscience à l'Etat sans réelle volonté que la population s'empare de ce projet. Ce problème, nous le partageons sûrement avec Plaine Commune. Un rapprochement avec eux serait utile pour échanger comment, nous et eux, nous nous situons par rapport à cette enquête. Seule la mobilisation de tous pourra permettre que la parole des habitants s'invite sur la sphère publique et l'espace social et que ce grand projet soit peut-être annulé.

Eric LEJOINDRE : Merci à Mme PREMEL qui a présenté la version du vœu telle qu'elle vous a été soumise sur table qui prend en compte un certain nombre d'évolutions depuis l'ordre du jour initial.

On peut avoir des avis différents sur l'intérêt ou pas du Charles de Gaulle Express, sur la nécessité ou pas de le créer, sur les modalités qui peuvent être utilisées pour le permettre ou ne pas le permettre. Il y a une chose qui ne peut que rassembler l'ensemble du Conseil, c'est bien la nécessité de favoriser l'expression des citoyens, d'abord des citoyens de la porte de La Chapelle mais finalement de tout le quartier de La Chapelle et bien au-delà, de pouvoir s'exprimer dans le cadre d'une enquête publique.

C'est vrai qu'on peut considérer – vous savez pour un certain nombre, que c'est mon cas – que l'outil enquête publique est daté, qu'il ne répond plus aux exigences aujourd'hui de la concertation et n'est plus un outil adapté aux prises de décision, d'ailleurs, qui amène l'Etat à

fonder cette enquête publique sur un document qui a fait l'objet d'une enquête publique il y a presque 10 ans. Pour autant, cet outil est indispensable, légal, utilisé et il faut que chacun s'en saisisse.

Indépendamment de l'avis que nous pouvons avoir sur l'intérêt de l'infrastructure et la nécessité qu'elle existe ou pas, on a absolument tous intérêt à ce que les habitants du 18^{ème} s'engagent, un certain nombre d'évolutions à ce vœu ont été présentées par Mme PREMEL pour dire quelque chose d'assez simple et pour s'assurer que tout le monde l'entende bien. Cette enquête publique n'est pas issue de la Ville, encore moins de la Mairie d'arrondissement. Elle n'a pas trait à un projet porté par la Ville. Donc, il était utile que chacun prenne ses responsabilités, que nous puissions demander à l'autorité organisatrice un certain nombre de choses et que nous puissions nous-mêmes prendre nos engagements.

Donc, je veux d'ores et déjà répondre à Mme PREMEL que bien sûr nous favoriserons, dans la limite de nos compétences, la participation et nous avons prévu – vous pouvez le dire – les conditions d'accueil nécessaires à faire en sorte qu'il y ait une foule pour l'enquête publique. J'espère qu'il y aura au moins autant d'habitants du 18^{ème} qui viendront s'intéresser à cette grande infrastructure qui est le Charles de Gaulle Express qu'il y en a eu par exemple autour du stade Championnet pour la modification du PLU parce qu'il y a la nécessité, y compris avec cet outil obsolète, de faire en sorte que la parole des citoyens soit entendue.

Voilà pourquoi je voterai pour ce vœu. Peut-être que M. NEYRENEUF veut ajouter un mot et ensuite chacun pourra expliquer son vote.

Michel NEYRENEUF : Tout est dit !

Eric LEJOINDRE : C'étaient trois mots mais ils étaient utiles.

Galla BRIDIER : Il est de notre responsabilité de faire naître le débat public autour de cette enquête publique. Comme vous l'avez dit, M. le Maire, c'est un outil de concertation quelque peu obsolète. Vous pouvez compter et surtout l'Etat peut compter sur la mobilisation des écologistes pour exprimer également notre position contre ce grand projet inutile.

Certes, l'enquête publique est un peu datée, il y a quand même plusieurs avis. Cela a été mentionné par Mme PREMEL, celui de l'autorité environnementale qui est assez critique, mais également un avis du STIF publié aujourd'hui dans la presse en vue du Conseil d'administration du syndicat cette semaine qui lui aussi est né des critiques assez négatives vis-à-vis de ce projet et surtout de son impact sur la circulation, notamment du RER B et pas seulement d'ailleurs, en termes de gestion de circulation, en termes de baisse de la ponctualité puisque ce sont les mêmes voies utilisées pour partie sur le tronçon.

En plus de la potentialité de défigurer notre 18^{ème} arrondissement, en plus de ne profiter quand même qu'à une certaine catégorie de population qui pourra se payer un billet de métro à 24 € pour aller à l'aéroport, c'est encore une fois un investissement pour un transport d'exception alors qu'il faudrait plutôt investir dans un transport de masse comme nous l'appelons de nos vœux. Effectivement cette concertation et enquête publique que nous pourrions faciliter va dans le bon sens de l'information que doivent recevoir l'ensemble des habitants qui se trouvent au moins ceux sur le tracé du CDG Express.

Donc, évidemment nous nous associons aux groupes PC front de gauche et socialiste pour voter ce vœu.

Pierre-Yves BOURNAZEL : D'abord dire à Mme BRIDIER qu'il se passe beaucoup de chose en ce moment à la Région, notamment aujourd'hui avec Valérie PECRESSE, nous avons inauguré la première ligne de bus entièrement électrique, la ligne 341.

[Intervention hors micro]

Pierre-Yves BOURNAZEL : Je suis désolé, c'est Valérie PECRESSE aujourd'hui qui finance. C'est ainsi que l'ont décidé les citoyens. C'est la première ligne de bus 100 % électrique financée par le STIF et décidée dans ses derniers crédits par Valérie PECRESSE. C'est pour dire qu'il se passe des choses en matière de transport public.

Deuxièmement sur la question du CDG Express – sans rentrer dans le fond du débat puisqu'on l'a eu à plusieurs reprises et on l'aura dans les semaines et mois qui viennent – je note la différence entre le vœu que vous avez rédigé Mme PREMEL et au fond ce que vous avez dit. En l'état, on pourrait voter votre vœu puisqu'il demande de la concertation, mais il part de présupposés, en tout cas dans votre bouche, assez agressifs sur le projet et contre les différents partenaires.

Si on veut bien concerter et si on veut un vœu équilibré et qui permette d'écouter tout le monde, il faut dans la présentation aussi qu'on s'y retrouve. Dans la présentation, il y avait un point de vue tout à fait honorable mais extrêmement tranché et différent de ce qui était écrit. Donc, plutôt mitigé sur votre intervention, mais pourquoi pas, voter votre vœu.

Je voterai celui du Maire parce que c'est un vœu qui permet d'assurer la concertation, les informations pour les habitants. Il est naturel que tous les habitants puissent participer à ce débat, donner leurs avis car il y a des sujets de préoccupation majeurs sur le tracé de cette ligne. Il y a la question aux portes de la Chapelle de l'enfouissement et de la traversée, on a évoqué la partie est de notre Arrondissement en redescendant de la gare de l'Est. Ce n'est pas sans conséquence, c'est un sujet d'intérêt général où chaque habitant doit pouvoir librement donner son avis en toute connaissance de cause. Rien ne peut être caché aux habitants et toute la transparence doit être faite. Donc, je considère qu'il faut voter au moins le deuxième vœu.

Eric LEJOINDRE : M. BOURNAZEL a fait la démonstration que quand on succède, on succède et on n'écrit pas sur une page blanche.

Pour les transports, c'est vrai qu'on succède à sa famille politique comme j'ai pu le faire ici et que j'ai été amené à inaugurer des parcs tout en reconnaissant bien que la part que j'avais pu y prendre personnellement était assez limitée. C'est vrai aussi qu'il y a une alternance, on bénéficie des politiques menées par ses prédécesseurs. En avoir conscience permet, notamment dans les périodes de campagnes, d'éviter de dire un certain nombre de choses.

Je suis ravi que l'actuel Président de Région puisse aussi vite engager la transition énergétique dans le parc de transport public. J'aimerais qu'il puisse aller aussi vite, par exemple, sur la question du logement, sur la question du financement ou de refinancement d'un certain nombre de programmes de logements dans un certain nombre de communes. Nous nous retrouvons nous dans le 18^{ème}, avec M. BROSSAT et avec vous, dans un certain nombre d'inaugurations et là encore, heureusement que la majorité précédente avait fait aussi au niveau régional de la question du logement une question centrale. J'espère bien que là encore, nous pourrions nous retrouver de longues années pour inaugurer des logements, y compris dans le 18^{ème}.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au vœu n°18.2016.142 à la majorité soit 42 voix pour dont 12 pouvoirs (PS/PC-FDG/EELV/LR-CI/NI) et 1 voix ne participant pas au vote (M. BADINA-SERPETTE)

DELIBERATION : 18.2016.143 : Vœu du groupe Les Républicains et Citoyens Indépendants à M. le maire du 18ème arrondissement en faveur de la construction de parkings de délestage dans le cadre du projet Chapelle International

Pierre LISCIA : Le projet d'aménagement Chapelle International, c'est pour résumer 900 nouveaux logements et 33 000 m² de bureaux ainsi que des équipements publics.

Ce projet d'envergure va considérablement augmenter non seulement la densité de population dans le quartier, mais surtout le nombre de personnes qui, sans y résider nécessairement, vont être amenées à s'y rendre pour des raisons professionnels. On sait que le secteur de la porte de La Chapelle est un secteur où le trafic automobile est déjà très saturé. On peut légitimement supposer que cet afflux de population nouvelle va avoir un impact significatif sur le trafic automobile, va accentuer ce phénomène de congestion de la porte de La Chapelle et, par conséquent, va aggraver les pollutions qu'elles soient sonores et atmosphériques avec tous les désagréments que cela peut causer pour les riverains.

Nous plaçons pour la construction de parking de délestage doté de bandes de recharge pour véhicules électriques, comme l'indique le vœu. Ces parkings de délestage pour inciter les automobilistes à laisser leur véhicule personnel aux portes de Paris et privilégier l'usage des transports en commun pour circuler dans Paris, notamment pour les automobilistes qui viennent de banlieues et de Grande Couronne puisque ces personnes sont majoritaires à se rendre sur leur lieu de travail en utilisant leur véhicule personnel, contrairement aux Parisiens qui sont majoritaires à utiliser les transports en commun.

D'autant que la porte de La Chapelle, qui est une porte d'entrée automobile dans Paris avec l'arrivée de l'autoroute A1, a vocation à devenir et est presque déjà une plateforme multimodale de transports en commun puisque s'y rencontrent plusieurs modes de transports en commun : le métro, les bus, le tramway qui est en cours de prolongation et le RER E avec la gare Rosa Parks. Toute cette configuration rend les choses plus simples.

J'en profite pour rassurer M. le Maire et sa majorité pour dire que cette proposition de construction de parking de délestage ne va absolument pas à l'encontre de la politique menée par la Ville de Paris pour limiter la circulation automobile. Mieux, elle permet de ne pas pénaliser les banlieusards – si vous me permettez de les appeler ainsi – qui n'ont d'autres choix que de prendre leur véhicule parce que, habitant dans des zones insuffisamment desservies en transport en commun et quand ils arrivent à Paris, après avoir perdu du temps et de l'énergie dans les embouteillages, doivent encore subir la politique quasi répressive de Mme HIDALGO à leur encontre, ce qui est profondément injuste.

Cette proposition va donc dans le bon sens, dans la mesure où l'on sait qu'il est très difficile de trouver des places de stationnement dans Paris intra-muros et que 20 à 30 % des véhicules qui circulent dans Paris sont en recherche d'une place de stationnement. La

construction d'un parking de délestage porte de La Chapelle participerait à réduire la circulation dans la rue de Paris.

Enfin, cette proposition trouvera certainement un appui politique et surtout financier du côté de la région Ile-de-France puisque le nouvel exécutif a déjà eu l'occasion de se prononcer favorablement pour ce type de projet.

C'est une proposition gagnant-gagnant puisqu'elle est d'abord profondément écologique, puisqu'elle encourage l'utilisation des transports en commun et permet de :

- réduire la circulation automobile et les pollutions ;
- améliorer les conditions et la qualité de vie quotidienne des Parisiens et particulièrement des actuels comme des futurs habitants de la porte de La Chapelle.

C'est la raison pour laquelle je ne vois pas ce qui pourrait empêcher un vote unanime sur ce vœu. J'espère que tout le monde pourra voter favorablement.

Eric LEJOINDRE : Je vais demander à M. BEPPO de bien vouloir dire pourquoi nous ne pouvons pas voter à l'unanimité ce vœu.

Félix BEPPO : Le Maire faisait allusion à nos politiques courageuses, cohérentes dans beaucoup de domaines en matière d'aménagement. On l'a vu tout à l'heure en matière de logement, d'espace public et j'ajouterai en matière de déplacement.

Depuis 2001, vous l'avez dit dans votre introduction, nous menons une politique des transports en commun cohérente puisqu'elle vise à contraindre la voiture. Tant sur les déplacements banlieue à Paris ou de Paris à Paris, nous avons fait réduire la part de la voiture dans ces déplacements. Cette politique porte ses fruits et nous nous enorgueillissons de pouvoir la continuer, et la continuer jusqu'au bout sans hésiter.

Vous citez le parking de La Chapelle comme exemple en disant que cela peut marcher. Je vous signale que la vision que vous défendez sur les parkings de délestage, c'est exactement la vision qu'on avait du tout-voiture dans les années 70. A cette époque, on a construit des parkings de délestage à porte de Clignancourt ou porte de La Chapelle où ces parkings sont remplis à 30-40 %. Nous sommes obligés pour certains parkings de La Chapelle – on l'a voté ici-même l'année dernière ou il y a deux ans – de fermer ces infrastructures puisqu'elles ne servent à rien. Dans ces politiques des années 70, on constatait que dès lors qu'un banlieusard arrivait aux portes de Paris, il poursuivait son déplacement jusqu'au centre avec les conséquences que vous évoquez sur la nécessité de trouver des parkings de stationnement en centre-ville.

Je recommande qu'on ne puisse pas voter ce vœu parce qu'il ne répond pas aux deux ambitions que nous avons dans le cadre de la politique des transports que nous menons depuis 2001 :

- le premier, c'est la politique cohérente en matière de développement de la Ville ;
- la lutte contre l'environnement qui ne souffre pas jusqu'à aujourd'hui de modification par rapport à la volonté que nous avons de contraindre la voiture particulière, non seulement à Paris mais sur la Métropole du Grand Paris.

Eric LEJOINDRE : M. BEPPO a répondu sur le fond, je vais essayer de résumer en quelques mots les raisons qui nous conduisent à penser que l'idée de créer un parking à Chapelle International n'est pas la bienvenue. D'abord, parce que le programme Chapelle International est bouclé. Cela fait des années et des années que nous sommes lancés dans les discussions là-dessus. Puis, de façon encore plus directe, parce qu'il existe déjà un parking de délestage à la porte de La Chapelle, qu'il est fermé depuis un certain nombre

d'années puisqu'il ne sert à rien. Donc, s'il y a bien un endroit où il ne faut pas créer un parking supplémentaire, c'est bien là où on a fermé le parking qui existait déjà.

Frédéric BADINA SERPETTE : Merci à Pierre LISCIA et les élus républicains MoDem de nous avoir posé cette question. Cela va nous permettre de remettre les choses au clair.

Evidemment, on va voter contre ce vœu. Cela ne vous étonnera pas pour pleins de raisons que vous anticipez déjà, mais aussi parce que nous trouvons que votre vœu manque un peu de cohérence, pas nécessairement sur les chiffres parce que nous partageons le constat que vous faites sur la nécessité d'améliorer la qualité du transport public en Ile-de-France. Nous partageons aussi la nécessité de faire en sorte que certains Franciliens de très Grande Couronne qui ont besoin de leur voiture individuelle pour se déplacer en voiture puissent le faire. En tout cas, nous avons eu ce débat pendant la campagne régionale. Mais c'est sur les solutions que nous les écologistes ne sommes pas d'accord avec vous.

Le Maire a rappelé que Chapelle International est bouclé, c'est déjà un premier fait qu'il faut accepter. Vous défendez l'idée de créer un nouveau parking de rabattement en entrée de Paris. Je vous mets vraiment au défi de rencontrer un urbaniste ou un aménageur qui défend de cette idée. Bien au contraire un urbaniste vous aurait d'abord parlé de la ville durable, de la ville globale, de l'art métropolitain qui incite les politiques publiques à ce qu'on s'orientait en cohérence d'un territoire à l'autre, celle qui considère qu'il faut limiter l'usage de la voiture en ville, c'est ce que nous défendons ici et surtout rationaliser son usage. Mais c'est cette ville aussi qui – dans tous les schémas de transport et de mobilité moderne et progressiste – défend l'idée d'associer un réseau de transport structurant, certes des parkings de rabattement, mais pas en cœur d'agglomération, pas en ville centre mais plutôt en moyenne et en très grande couronne pour privilégier le report modal en amont.

C'est d'ailleurs précisément ce que disent les documents d'orientation d'aménagement d'Ile-de-France – un document que vous connaissiez bien – le plan de déplacement urbain de la Région, mais aussi et contrairement à ce que vous avez dit tout à l'heure, le plan de déplacement de Paris qui ne recommande pas le fait de créer des parkings aux entrées de Paris. Ces documents préconisent aux collectivités de privilégier l'amélioration de la qualité du stationnement de rabattement par la création éventuelle de parking, mais uniquement si elle se trouve en dehors de la zone de couverture du métro.

A Paris, le réseau est dense, ce n'est pas en créant des places de stationnement que nous résoudrons le problème, c'est plutôt en limitant la place de la voiture et en donnant la part belle au transport public que nous améliorons la qualité de vie à Paris. C'est ce que vous a rappelé M. BEPPO et c'est ce que nous faisons depuis 2001, écologistes et socialistes à la Mairie de Paris. A la porte de La Chapelle, ce n'est pas d'un nouveau parking dont nous avons besoin, mais est-ce plutôt de casser la barrière, je pense que c'est de cela dont vous devriez parler. La barrière que représente le fameux plat de nouilles dont on parle régulièrement, l'échangeur routier de la porte de La Chapelle qui empoisonne notre vie au quotidien et la vie des habitants de la porte de La Chapelle.

Vous ne pourrez pas raisonnablement faire croire aux Parisiens que c'est en créant des parkings que vous allez décongestionner la circulation et que vous apaiserez la vie quotidienne de la porte de la Chapelle. Pour nous, c'est un peu une vision qui date d'un autre âge, ce n'est pas une vision pour une ville moderne comme la nôtre.

Je vais cerner un autre problème de cohérence dans ce que vous venez de raconter. Certes, la nouvelle majorité régionale a marqué une volonté forte de pouvoir se lancer dans la création de parking en Ile-de-France, sauf que ce vous oubliez de dire que c'est surtout en Grande Couronne que c'est prévu, très Grande Couronne et pas forcément sur Paris et en

première Couronne. Je pense ne pas me tromper en disant que, à mon avis, Valérie PECRESSE ne s'est pas beaucoup positionnée sur le sujet. Je vous mets vraiment au défi de retrouver des éléments mais je sais que vous en particulier serez allé les chercher.

Je suis désolé de vous contredire sur cette interprétation mais je peux comprendre que politiquement, vous cherchez à faire croire aux électeurs qu'on peut raisonnablement construire un parking porte de La Chapelle en lien avec la politique régionale menée désormais par la droite. En la matière, ils seront malgré tout déçus.

Je vais conclure en vous faisant une proposition, c'est un sujet sur lequel nous avons commencé à travailler avec Christophe NAJDOVSKI, une proposition plus rationnelle et plus utile, c'est la transformation des parkings des bailleurs sociaux qui ne sont pas ouverts au stationnement résident et rotatif. Ces parkings sont sous-utilisés, voire délabrés. Cette solution aura un double mérite :

- de valoriser le patrimoine des bailleurs ;
- de réguler plus finement le stationnement à l'îlot.

C'est ce à quoi nous avons commencé à travailler avec Christophe NAJDOVSKI, Maire adjoint aux déplacements. Nous pourrions y travailler dans le 18^{ème}, pour répondre en partie à ceux dont vous parlez, mais sans créer de nouvelles places de stationnement.

Eric LEJOINDRE : Je voulais saluer le travail qu'a, d'ores et déjà, engagé M. GONZALEZ, un lourd travail avec mon cabinet pour nous permettre de mieux connaître notre sous-sol et de travailler avec nos bailleurs sur la question de l'utilisation des sous-sols qui, quand ils sont peu utilisés par les voitures, sont beaucoup plus utilisés par des occupations au mieux désagréables, au pire illégales et illicites.

Je peux, d'ores et déjà, vous dire qu'aussi bien sur le parking de Raymond-Queneau que sur un certain nombre de parkings de l'espace Tristan-Tzara, en face de Chapelle International, les bailleurs ont engagé des mouvements qui parfois peuvent conduire à chercher et à faire stationner des véhicules temporairement et qui, à d'autres endroits, peuvent aussi permettre de trouver des lieux de stockage, des lieux d'activité.

Nous sommes engagés – M. GONZALEZ a fait ce travail avec beaucoup de détermination – à mieux utiliser nos sous-sols parce qu'au fond, c'est une grande richesse pour Paris et nous en avons besoin.

S'il n'y a pas d'autres prises de parole, je vais proposer à Pierre LISCIA de retirer son vœu, sinon je vous proposerai que nous votions contre.

Pierre LISCIA : D'abord, je remercie M. BADINA pour sa proposition. Je tiens à rappeler que n'étant pas sectaire en la matière toute proposition est bonne à prendre et évidemment, pourquoi pas utiliser cette proposition-là.

Sur la politique de déplacement à Paris dont a parlé M. BEPPO, c'est un sentiment personnel mais partagé par beaucoup, cette politique de déplacement est très injuste parce que très répressive et que malheureusement, aujourd'hui ceux qui utilisent la voiture en grande majorité à Paris ne sont pas nécessairement les Parisiens qui ont de moins en moins de véhicule personnel. C'est rajouter une barrière à la barrière du périphérique pour les personnes de banlieues de Grande Couronne qui n'ont d'autres choix que d'utiliser leur véhicule personnel à défaut d'avoir des transports en commun. C'est la double peine, c'est-à-dire que non seulement ils sont loin, non seulement ils ont un temps de transport pour venir travailler qui est long où ils subissent les agréments des embouteillages et qu'en plus

une fois arrivés à Paris, ils subissent une politique répressive en matière de stationnement, en matière de circulation etc. Il faudrait aussi se dire que faire la guerre aux automobilistes, ce n'est pas forcément très juste.

Enfin, sur le tout-voiture ou sur le tout-transport en commun, là je pense qu'il faut arrêter aussi l'idéologie. Dans les années 70, c'est peut-être le cas, tout le monde utilisait sa voiture ou les transports en commun ; aujourd'hui, les Franciliens savent vivre leur temps et sont multimodaux : ils vont à la gare en bus ou en voiture, ils utilisent le train, ils arrivent à Paris, ils prennent ensuite le métro ou le vélib', ils peuvent utiliser trois, quatre modes de transport différents.

Donc, la simple question c'est qu'aujourd'hui, des automobilistes arrivent porte de La Chapelle en nombre et le projet Chapelle International risque d'accentuer ce phénomène, l'idée c'est de trouver une solution à cette problématique-là. C'est pourquoi je maintiens mon vœu.

Eric LEJOINDRE : Il me semble a priori que si on veut être cohérent, que les personnes habitant la Grande ou la Petite Couronne qui sont conduites à utiliser leur véhicule individuel pour se déplacer à Paris auraient plutôt intérêt à utiliser le parking de la gare la plus proche de leur domicile plutôt que de faire une demi-heure, une heure de route pour arriver à la porte de La Chapelle, s'y garer et s'engager dans les transports en commun.

Il me semble que si nous avons pour objectif, au-delà d'améliorer à la vie des Parisiens, de contribuer à améliorer celle des personnes qui habitent le plus loin, ce serait bien en développement et c'est le rôle de la Région et je me garderais d'être porte-parole de Mme PECRESSE, mais ce serait bien en développant les parkings au plus proche de là où habitent les personnes et qui là auraient intérêt à prendre qui le TER, qui le RER pour rentrer d'ores et déjà dans Paris.

La vision des automobilistes s'arrêtant au-delà du périphérique et se garant pour pouvoir arriver en transport en commun, une fois qu'ils sont arrivés à l'intérieur de Paris, est une vision un peu pompidolienne des choses que je ne partage pas.

Le vœu étant maintenu, je le soumets au vote. Il est rejeté.

Le Conseil d'arrondissement rejette le vœu n°18.2016.143 à la majorité soit 9 voix pour dont 4 pouvoirs (LR-CI/NI et 34 voix contre dont 8 pouvoirs (PS/PC-FDG/EELV)

DELIBERATION : 18.2016.144 : Vœu déposé par les élus du Groupe Les Républicains et citoyens indépendants à la maire de Paris et au maire du 18ème arrondissement relatif à la création des espaces verts

Christian HONORE : J'ai bien vu qu'avant même que je puisse présenter mon vœu, vous avez fait une réponse, je le maintiens, bien entendu.

La Cour régionale des comptes nous dit dans son rapport que la préconisation est de 10 m d'espaces verts par habitant, donc 18 arrondissements sur 20 sont en déficit. Dans votre réponse, vous dites que cela s'établit à 1,65 m. On peut considérer qu'on est loin du compte. Je remarque que dans les chiffres que vous nous donnez, Ordener Poissonniers, vous parlez de 7 000 m². M. JULIEN était présent avec moi à la réunion de présentation publique

sur ce projet, j'ai été un peu surpris parce que les urbanistes et les techniciens étaient un peu gênés dans la présentation des espaces verts.

Je vous informe que les habitants ne sont pas dupes et qu'il y avait là des personnes qui interrogeaient et qui se sont aperçues que parmi les 6 ou 7 000 m², il y avait une voie automobile que l'on avait placée dans les espaces verts uniquement parce qu'il y avait des arbres ; vous nous citez les cimetières etc. Ce n'est pas convenable parce que ce vœu très court pose une question : qu'est-ce qu'on veut faire de Paris ? Est-ce qu'on veut densifier ? Ou est-ce qu'on veut donner aux habitants des espaces verts, des lieux de vie ? Est-ce qu'on veut privilégier le bien vivre ensemble ? Est-ce qu'on veut créer des espaces assez vastes ?

Ce que vous nous proposez, vous nous faites une liste en votre faveur. Avec tout ce que vous indiquez, vous n'arrivez qu'à 1,65 m par habitant. On est loin du compte.

Il faut repenser la politique d'aménagement, créer de plus grands espaces verts, des véritables espaces verts, de véritables lieux de vie et faire de Paris une ville où il fait bon vivre. Or, nous constatons et vous le savez aussi bien que nous, que les habitants commencent à être saturés par la densification. Certes, il faut des logements, M. BOURNAZEL a expliqué tout à l'heure qu'il fallait avoir de la mixité sociale, c'est exact, mais les gens aussi ont besoin dans leur quartier de vivre.

Vous nous avez parlé de Chapelle Charbon, c'est très bien, d'ailleurs, nous l'avons voté, mais ce n'est pas suffisant. Il faut revoir comment on veut construire le Paris de demain. Le Paris de demain sera un Paris où il aura beaucoup d'espaces verts. C'est la raison pour laquelle je vous propose ce vœu pour que nous arrivions à ce qu'on donne une priorité à la création de grands espaces verts dans le 18^{ème} et notamment dans le cadre de la requalification des portes de Clignancourt et de La Chapelle, de saisir toutes les opportunités pour aménager des lieux de respiration, de véritables lieux de vie et surtout de garantir la préservation des espaces verts ou de vie existant. Vous avez supprimé le Bois Dormoy. Nous avons été aux côtés de M. JULIEN dès le début de la précédente mandature, vous vous souvenez que nous étions ensemble au Bois Dormoy pour le défendre. Ensuite, vous avez été prisonnier de votre majorité et malheureusement le Bois Dormoy disparaît. Je vous rappelle aussi que dans la réponse, vous ne parlez pas du stade de Championnet. Il a fallu la mobilisation des habitants, une pétition de 11 000 signatures pour s'apercevoir que vous étiez en train de faire une grande bêtise. M. VAILLANT n'est plus là, mais je me souviens de la déclaration qu'il avait faite en public.

Par conséquent, j'attire votre attention que vous avez fait disparaître le Bois Dormoy, le stade de Championnet. C'est peut-être grâce à l'action que M. BOURNAZEL et moi avons menée au Conseil de Paris, s'il est inscrit en zone urbaine verte, c'est parce que nous nous sommes battus pour et vous ce que vous avez fait, c'est ce qu'on appelle un vœu bis, c'est-à-dire que tout le monde aura compris, vous faites un copier-coller. Vous avez repris le vœu que nous avons présenté et vous avez inscrit le stade Championnet en zone urbaine verte.

Tout cela pour vous dire que votre réponse est bien jolie, c'est très bien sauf que nous préférierions qu'il y ait des actes et que vous votiez notre vœu pour essayer de dépasser les 1,65 m alors que les préconisations sont de 10 m, peut-être que nous n'y arriverons jamais, mais de faire en sorte que le 18^{ème} ne soit pas un arrondissement carencé en matière d'espaces verts.

Eric LEJOINDRE : Merci, M. HONORE. Il n'est pourtant pas si tard et parfois, vous faites la caricature de vous-même, ce qui nuit à la fois à la clarté du débat et peut-être même y compris aux intentions qui sont les vôtres. Je n'ai jamais vu un vœu faire pousser un arbre ;

par contre, j'ai vu des décisions politiques prises qui permettent d'avancer. Par exemple, il aura fallu une alternance politique pour permettre qu'à la fois, les jardins d'Eole, vous remarquez que dans la note qui vous a été distribuée, nous ne les rappelons pas parce que nous considérons qu'ils sont un acquis depuis tellement longtemps que nous n'en prenons même plus la peine de le rappeler. Il a fallu une alternance politique pour les jardins d'Eole, le jardin Rosa Luxemburg et les équipements publics de la ZAC Pajol puissent voir le jour, une alternance pas un vœu.

Si nous avons voulu et si j'ai souhaité, mais M. DURAND donnera les éléments que nous puissions vous distribuer un papier, c'est pour éviter que notamment sur les réseaux sociaux, on lise tout et n'importe quoi sur les réponses qu'on fait parce qu'on peut ne pas voter votre vœu et avoir pourtant une politique extrêmement dynamique en création d'espaces verts à la fois en grands espaces et en tous petits espaces. M. DURAND pourra vous parler de son appel à projets qui connaît maintenant un grand succès. Il a fallu du temps, deux ans, pour que cela naisse, mais qui nous permet d'agir sur tous les leviers.

Au fond, à défaut de voter des vœux, vous pourriez nous féliciter pour ce que nous faisons au quotidien, aussi bien à Chapelle International qu'à Paris NORD-EST et que partout, parce que franchement cela permettrait au débat d'être plus clair.

L'arrondissement le moins vert de Paris – et ce n'est pas un objectif – c'est le 11^{ème}. C'est pourtant un des arrondissements qui est le plus souhaité par les Parisiens. Au fond, ils ont l'air de s'y sentir un peu bien. Ce n'est pas un objectif pour le 18^{ème}, mais le rapport un peu brutal qu'on peut faire entre mètre carré d'espace vert par habitant et qualité de vie, très franchement, est un peu simpliste. Ce qui ne veut pas dire qu'il ne faut pas que nous fassions encore mieux.

Philippe DURAND : M. HONORE, quand je lis vos considérants, ils sont presque tous parisiens hormis celui qui concerne la destruction de Bois Dormoy. Il n'est pas dans mon intention de nier les considérants que vous exposez et ce d'autant plus que la moyenne des espaces verts dans le 18^{ème} est encore plus faible que la moyenne parisienne. Mais là où nous ne retrouvons pas dans votre vœu, c'est que tous vos considérants sont négatifs, il n'y en a pas un seul de positif. Tout ne peut pas être aussi noir. Je sais bien qu'on est nul, mais quand même on essaie, on a réussi, on a fait jardin d'Eole, on a fait Rosa Luxemburg. En tout cas, on a avancé en termes d'espaces verts, en termes de jardins partagés.

D'ailleurs, quand on regarde la carte des jardins partagés, c'est quand même tout le nord-est où il y a l'ensemble des jardins partagés et paradoxalement dans l'ouest parisien, c'est plutôt maigre. Alors, vous avez des collègues, des amis, d'autres élus dans l'ouest parisien, vous pouvez leur demander de faire un petit effort en termes de jardins partagés, cela va embellir Paris, cela va redonner de la vitalité dans certains quartiers.

Pour voir un peu, il n'y a pas que l'aspect de créer des jardins, des espaces verts etc. On a entrepris de lancer effectivement, comme nous le disait M. le Maire, une dynamique autour de la végétalisation et de la réappropriation de l'espace public par les riverains. Nous sommes le seul arrondissement à avoir ainsi lancé un tel appel. Pour cela, il faut créer une culture commune. Nous avons ainsi mis en place des ateliers autour de la végétalisation, cela a permis de se faire rencontrer des associations, des services de la ville, des paysagistes. Concrètement, sept projets ont ainsi vu le jour depuis le mois d'avril 2014. Cette année, nous avons reçu 19 propositions de riverains en réponse à l'appel à projets, preuve qu'une dynamique est en train de se lancer.

Par ailleurs, nous avons créé avec ma collègue écologiste, Mme MARKOVIC, adjointe au développement durable, le mois de la nature qui a vu sa deuxième édition cette année. Ceci

car dans notre esprit de la création d'espaces verts va avec – comme vous l'avez dit – le développement d'une culture environnementale, une autre façon de concevoir la ville bien différente de la priorité donnée à la voiture, comme cela a été fait aussi avec le dernier.

Pourquoi nous n'appelons pas à voter un tel vœu ? C'est parce qu'il ne voit que d'un seul côté, ce n'est pas possible que tout soit aussi noir.

Eric LEJOINDRE : Parce qu'au fond Bachung, Rosa Luxemburg, Maria-Vérone, Département, bientôt Gare des mines et puis tant d'autres, ce sont des réalisations dont on bénéficie déjà. C'est pour cela que je disais qu'il fallait nous féliciter parce que, heureusement que nous avons pris le contre-pied de ce qui se faisait avant et heureusement que nous nous sommes lancés dans une politique globale.

C'est pour cela que depuis le début de cette mandature, j'ai un adjoint à la nature en ville parce qu'il faut créer des parcs et jardins et il faut aussi remettre la nature en ville. La politique menée par la Maire de Paris en la matière fait ses preuves. Il faut des parcs bien sûr, il faut végétaliser les toits aussi, il faut de l'agriculture urbaine aussi, il faut des micropoints de végétalisation aussi, il faut des microparcs aussi. C'est tout cela que nous voulons construire.

Voilà pourquoi nous allons non pas voter votre vœu, mais travailler à continuer à améliorer notre ratio d'espaces verts.

Sauf pour nous dire que vous l'enlevez mais vous avez parlé plus de cinq minutes pour le présenter, j'ai cru comprendre. Puis, comme vous avez fait les questions réponses, je pense qu'il n'y avait rien à rajouter.

Christian HONORE : Je fais remarquer toutefois que l'on nous parle de jardins partagés, je parle du rapport de la Chambre régionale des comptes qui dit qu'il faut atteindre le taux de 10 m² par habitant, on en est dans le 18^{ème} à 1,65 m. Vous pourrez tourner les chiffres comme vous voulez, c'est bien ce que vous faites. Tout à l'heure, on a voté Chapelle Charbon, mais je vous dis quand même qu'on en est à 1,65 m alors que les préconisations c'est 10 m et que cela signifie que c'est la Chambre régionale des comptes qui parle d'un arrondissement carencé.

Eric LEJOINDRE : J'ai compris que vous mainteniez votre vœu.

Christian HONORE : Mais bien entendu.

Eric LEJOINDRE : Je ne vais pas être totalement désagréable mais 10 m² pour 204 000 habitants dans le 18^{ème}, je vous laisse faire le rapport, je ne sais pas très bien où l'on va se mettre ou alors dans des très hautes tours pour être vraiment les uns sur les autres.

Cela étant dit donc je vais mettre aux voix ce vœu. Il est rejeté.

Le Conseil d'arrondissement rejette le vœu n°18.2016.144 à la majorité soit 9 voix pour dont 4 pouvoirs (LR-CI/NI) et 33 voix contre dont 8 pouvoirs (PS/PC-FDG/EELV)

DELIBERATION : 18.2016.145 : Vœu déposé par les élus du Groupe Les Républicains et citoyens indépendants à la maire de Paris et au maire du 18ème arrondissement relatif à la tarification du Pass Navigo Emeraude

Christian HONORE : Il s'agit du pass Navigo, vous et nous avons rencontré beaucoup d'habitants qui ont trouvé scandaleux de passer parfois du tarif pass Navigo de 40 € par an à 380 ce qui fait pour un couple 360.

Parmi les Conseillers de Paris, certains se sont émus de ce problème et que, par conséquent, il est urgent qu'il y ait une réforme des conditions d'attribution de notre carte Navigo et que l'on revoit la progressivité des tarifs et de redéfinir certains tarifs à la baisse afin de ne pas pénaliser les Parisiennes, les Parisiens au revenu modeste qui sont contraints de ne plus abonner au pass Navigo.

C'est un vrai sujet qui concerne beaucoup de personnes. Ces tarifs ont été faits un peu rapidement et un peu à la hache. Le vœu que nous vous proposons, c'est de revoir bien entendu la tarification du pass Navigo.

M. le Maire, je n'ai pas fait la réponse, mais je souhaite tout de même que par mesure de générosité à l'égard des habitants du 18^{ème} arrondissement les moins favorisés, nous demandions à la Maire de Paris de revoir sa décision. Je vous remercie.

Eric LEJOINDRE : Merci. C'est un vrai sujet. C'est d'autant plus un vrai sujet qu'il a été déjà abordé – pour les moments où j'étais – au moins deux fois au Conseil de Paris qui revient à la logique ou plutôt de commencer par les conseils d'arrondissement et de finir au Conseil de Paris, il est un peu plus rare de reposer en Conseil d'arrondissement un sujet déjà abordé par deux fois au Conseil de Paris. Mais dans mon grand libéralisme – vous me connaissez – et qui, je sais, n'est pas partagé par d'autres responsables d'exécutifs dans d'autres lieux qu'ici, je n'ai pas souhaité le refuser ou le rejeter, mais la pratique veut plutôt a priori qu'une fois que le sujet a été abordé au Conseil de Paris et que donc il engage du Conseil de Paris, il ne soit pas tellement utiles de le faire redescendre à nouveau.

Claudine BOUYGUES : Cette question arrive pour la troisième fois, on va dire jamais deux sans trois. Elle n'avait pas été présentée dans ce Conseil d'arrondissement mais dans d'autres conseils d'arrondissement, donc la Maire de Paris et son adjointe ont eu l'occasion de répondre.

Je voudrais vous donner ses éléments de réponses qui sont des éléments de réponses d'attente, j'en conviens, mais qu'il est utile de les rappeler. Sachant que personne ici autour de cette table n'a un quelconque désintérêt pour cette catégorie de la population et que nous avons été nombreux à recevoir des plaintes dans certains nombre de personnes âgées, tout courant confondu qui effectivement n'ont pas compris cette réforme au départ.

Il est utile de viser un certain nombre de rappels, à savoir que d'abord, c'est une réforme votée dans le cadre du budget de l'année 2015. La Maire de Paris et son adjointe Mme VERSINI ont annoncé qu'il y avait une étude en cours qui devait présenter l'impact qu'elle aurait pu avoir sur les différentes couches sociales des personnes âgées. A partir de ce moment-là, une fois que cette étude serait réalisée, nous aurions l'occasion d'avoir un débat au Conseil de Paris à nouveau, sur la manière dont les tranches avaient été fixées et éventuellement voir s'il était compatible de revenir sur ces tranches ou pas. C'est le premier élément.

Cette réforme a visé tout simplement une justice sociale, à savoir qu'elle a pris en compte les revenus dans l'attribution du pass Navigo qui continue de bénéficier d'une réduction importante des tarifs pour tous les bénéficiaires actuels. Il faut rappeler que Paris était la seule Ville qui prenait en charge quasiment, dans un grand nombre de cas, la gratuité, voire demandait une participation infime, pour un prix d'achat du pass Navigo qui est de 700 € par personne par an.

Il est vrai que la participation demandée aux personnes l'est en fonction des revenus des personnes, c'est-à-dire une réponse adaptée aux revenus, plus juste. Sachant que bien évidemment les minimas sociaux, les anciens combattants ont conservé la gratuité. Je ne vais pas vous donner la lecture de l'ensemble des barèmes, vous le connaissez, mais c'est vrai que certains, effectivement les plus élevés, se sont vus imposer un prix qu'ils ont pu contester. Sachant que malgré tout, il leur a été proposé un étalement pour le versement de leur participation. Ce qui leur permettait dans un certain nombre de cas de le faire plus facilement.

On ne va pas revenir sur ce qui se passe ailleurs parce que, honnêtement en banlieue parisienne, il n'y a aucun système qui prend en charge le pass Navigo pour les personnes âgées, même dans les Hauts-de-Seine, juste un petit clin d'œil, la situation n'est pas la même puisque seuls les publics imposables sont aidés, on peut y voir quand même une contradiction. Paris bien évidemment n'a pas voulu retenir cette solution.

Je ne suis pas pour voter ce vœu ce soir dans la mesure où je souhaite qu'on attende le bilan qui sera réalisé et qui devrait tomber dans les prochaines semaines, pour reparler ensemble de l'évaluation de la grille qui pourra être proposée, soit elle est maintenue, soit elle est modifiée en fonction de ce qu'on aura retenu de l'étude qui sera présentée.

Eric LEJOINDRE : En effet, le Conseil de Paris a souhaité qu'une évaluation de cette réforme puisse avoir lieu. Il me semble de bon usage d'attendre le résultat de cette évaluation pour prendre de nouvelles décisions.

Ma position personnelle est simple et au fond, je la partage avec vous parce qu'elle peut rassembler. Que l'on mette sous condition de ressources une allocation de ce type est tout sauf choquant. Il y a des personnes âgées dans le besoin, il y en a beaucoup dans le 18^{ème} et il est normal qu'elles aient gratuitement leur pass Navigo. D'ailleurs, les personnes les moins riches ont bénéficié d'une baisse de 10 € du prix qu'elles payaient grâce à cette réforme. Puis, il y a les personnes très riches, il ne me semble pas absurde qu'elles puissent payer une partie de leur pass Navigo. L'ensemble des Parisiens de plus de 65 ans bénéficient d'une aide, ce qui n'est pas le cas de l'ensemble des Parisiens qui pour certains paient la totalité leur pass Navigo à eux tous seuls.

Cette logique de réforme me paraît justifiée, même de bonne gestion. Il faut aider ceux qui en ont le plus besoin, un peu moins ceux qui en ont un peu moins besoin et pas du tout ceux qui n'ont en pas du tout besoin. D'autant que le pass Navigo n'est pas forcément l'outil le plus adéquat pour les usagers un peu âgés, ce n'est pas la peine d'avoir un pass Navigo quand on prend le métro ou le bus une ou deux fois par semaine, de faire peser à la collectivité son prix. La collectivité parisienne paie 100 % du prix de chaque pass Navigo.

Claudine BOUYGUES : 700 €.

Eric LEJOINDRE : Cette logique me paraît ne pas devoir être mise en cause, qu'il y ait des problèmes d'effets de seuil comme on dit, c'est-à-dire qu'il faille retravailler sur un certain nombre de cas marginaux au sens du seuil auquel ils appartiennent. C'est l'engagement pris

à travers cette étude. La moindre des choses, c'est d'attendre que l'étude ait eu lieu pour pouvoir regarder et corriger si c'est possible ces effets de seuil.

Puis, il y a sans doute une dernière hypothèse qu'il faut soulever mais qui doit aussi faire partie de l'étude lancée à la demande de Dominique VERSINI : c'est de savoir si d'autres organismes, notamment le STIF, ne sont pas capables d'une forme d'effort pour faire en sorte que la Ville de Paris ne paie pas la totalité du coût de chaque pass Navigo. Il faut bien que les personnes, y compris les personnes âgées comprennent que quand la Ville de Paris leur demande de participer en fonction de leurs revenus, ce sont tous les Parisiens qui participent, par leurs impôts, au paiement de la totalité de leur pass Navigo.

Donc, il y a là une réforme de bon sens. Encore faut-il corriger les effets de seuil trop importants et c'est la position que j'ai portée dans mon groupe politique. Ce travail est en cours, il faut lui laisser le temps. Ainsi, il est un peu étonnant de remettre au Conseil d'arrondissement des sujets déjà évoqués et tranchés au Conseil de Paris.

Douchka MARKOVIC : Avant l'explication de vote, je vais rappeler une chose extrêmement importante, c'est que cette amélioration du pass Navigo qui passait par un dézonage et un tarif unique pour tous est une grande avancée qui permet :

- plus d'égalité ;
- plus de solidarité ;
- plus de mobilité ;
- moins de pollution.

A ce titre-là, déjà on peut se féliciter de l'existence de ce pass.

Ensuite, il y a votre vœu et, au moment des négociations, les écologistes avaient fait des préconisations en ce qui concerne la tarification. Leurs propositions n'avaient pas été retenues. Nous savons et comme l'a dit Mme BOUYGUES, il y a à l'heure actuelle un bilan qui va être fait sur le un an d'amélioration de cette réforme. En attendant d'avoir le bilan demandé par Mme VERSINI, nous allons nous abstenir par rapport à votre vœu. Par contre, il ne faut pas oublier que c'est tout de même une avancée au niveau global.

Eric LEJOINDRE : Je vais donc mettre aux voix le vœu. Il est rejeté.

Le Conseil d'arrondissement rejette le vœu n°18.2016.145 à la majorité soit 9 voix pour dont 4 pouvoirs (LR-CI/NI) et 33 voix contre dont 8 pouvoirs (PS/PC-FDG/EELV)

2. Vœu du groupe Les Républicains et Citoyens Indépendants à la maire de Paris et au maire du 18^{ème} arrondissement relatif au soutien à la Police

Christian HONORE : Avec M. BOURNAZEL, nous avons été interpellés par des riverains de la rue Ganneron qui nous envoient des photos et font voir des messages : « un bon flic est un flic mort ». On allait intervenir pour demander à ce que ce soit nettoyé, c'est classique.

Comme tout le monde, nous avons été sidérés et effrayés en voyant à la télévision ce monsieur – je ne me souviens plus le nom – qui heureusement a été promu, mais qui a risqué sa vie, on essayait d'attenter à sa vie. La dame et ce monsieur dans la voiture ont risqué d'être tués. Quand on entend en plus de la bouche de journalistes du Monde que des

témoins ont dit qu'ils s'étaient fait insultés parce qu'ils avaient essayé d'aider ces deux personnes, on se dit qu'on est dans un monde qui va très mal. Je pense que nous étions tous à « Je suis Charlie » et que nous avons entendu la police être applaudie, nous étions tous fiers. Quelques mois après, on est dans des comportements irresponsables, condamnables et qui doivent être réprimés.

Bien entendu, nous partageons tous ce sentiment que la force de police est essentielle à la démocratie, que non seulement elle assure l'ordre, qu'elle veille à la tranquillité publique et que si nous pouvons rentrer chez soi à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit en sécurité, c'est parce qu'il y a un Etat qui protège les citoyens. Que des individus se mettent à vouloir, pour des raisons que je ne veux pas analyser, attenter à la vie des gens, c'est inacceptable.

C'est la raison de ce vœu. D'abord, nous demandons à la Maire de Paris de porter plainte systématiquement contre les messages appelant à la violence contre les forces de police et à la mort des policiers. On a vu que les actes suivaient immédiatement, il n'y a pas que de corrélation entre ce qu'on a lu rue Ganneron et le fait que des fous ont mis le feu à une voiture dans laquelle il y avait les policiers. C'est le même climat. Ensuite, nous demandons à la Maire de Paris d'adresser un message solennel de soutien aux policiers du 18^{ème} qui assure chaque jour la sécurité des habitants. C'est la moindre des choses que nous puissions faire.

Sarah PROUST : A vrai dire, je suis un peu embêtée parce que ce Conseil s'est passé dans des conditions de débat tout à fait agréables jusqu'à ce qu'on arrive sur ce vœu qui, je vais faire comme vous M. HONORE, ce soir je vais être extrêmement calme et on va pouvoir discuter de tout cela dans le plus grand calme.

Mais pensez-vous sérieusement – je vous pose une question tout à fait neutre – que l'on puisse apporter un soutien aux forces de Police par l'adoption d'un vœu en Conseil d'arrondissement ? Pensez-vous que le soutien aux forces de l'ordre dont vous avez rappelé à la fois le travail, dont vous avez rappelé le fait que depuis des mois ils sont dans des conditions de travail extrêmement compliquées, pensez-vous que leur apporter un soutien se fait de cette manière-là ? N'avez-vous pas entendu la Maire de Paris, le Maire d'arrondissement, de nombreux élus, dire jour après jour toute l'admiration qui était la leur face au travail qui était celui de la Police ?

Donc, le soutien à la Police c'est à la fois dans le travail qu'ils mènent, le soutien à la Police est aussi être à leur côté quand ils mènent des enquêtes en termes tels qu'ils étaient contraints de le faire parce qu'on a vu beaucoup de choses dans les vidéos et dans les plaintes déposées. C'est aussi difficile d'enquêter dans son propre corps de métier, évidemment on est au côté de la Police quand il le fait.

Donc, je ne sais pas si c'est par un vœu qu'on procède de cette manière. D'autant plus que vous ne me connaissez pas très bien, mais j'ai encore beaucoup de naïveté, imaginez-vous, après toutes ces années à être élue et à faire la politique. Il me semblait que lorsqu'on voulait adresser un soutien solennel, cela pouvait se faire de façon très facile en appelant le Maire, par exemple, en disant : « M. le Maire, on considère que la Mairie d'arrondissement, les élus doivent aujourd'hui, de manière solennelle ou de manière commune, apporter leur soutien aux forces de police et donc est-ce qu'on ne peut pas travailler ensemble à un texte commun ? ». Très naïvement, aujourd'hui avoir ce soutien solennel aurait pu être cela. Comme on l'a fait par exemple, on l'a dit au tout début de ce Conseil lorsque le Maire vous propose de participer à tout le travail sur le contrat de sécurité, on n'en fait pas un communiqué de presse, on ne fait pas des tweets, des messages Facebook etc. on vous

interpelle, on vous écrit, à M. BOURNAZEL en l'occurrence, on vous propose de travailler en commun pour avoir une démarche commune.

Ce qui est ennuyeux dans ce vœu, c'est que non seulement le soutien été fait de très nombreuses reprises par la Maire de Paris à l'ensemble des forces de police qui travaillent sur l'Arrondissement et à Paris dans son ensemble, que le Maire l'a fait, que les élus l'ont fait, que vous l'avez fait vous-même, qu'on l'a fait par de très nombreux médias. La façon dont vous opérez là, je n'ai pas envie de la qualifier de politicien parce que ce n'est pas tellement le sujet et on a déjà eu de bon débat ici ce soir et dans d'autres occasions.

Le soutien est dans le lien quotidien qu'on a avec les forces de police. Il manque, dans votre vœu, en tout cas signifier le travail des agents de la DPP qui sont des agents au service de la protection et de la prévention et qui sont sur des lieux extrêmement compliqués des équipements publics. Je pense que c'est le fait d'accompagner ces agents de la DPP et les autres en maraude ou dans un certain nombre de manifestations sur l'espace public, en leur donnant tout notre soutien parce qu'ils sont sur des difficultés importantes et pas par un texte soumis ainsi. Encore une fois, on aurait pu tout à fait y travailler ensemble, avoir un acte solennel proposé par vous et peut-être fait autrement. Il aurait été intéressant de le faire.

Ce n'est pas le choix que vous avez fait, je le regrette parce qu'il y a beaucoup de choses à dire aux forces de police mais, encore une fois, depuis maintenant les premiers attentats de janvier 2015, ces messages ont été rendus à la fois par la population, par l'ensemble des élus au niveau Parisien et au niveau d'Arrondissement. Donc, je trouve ce vœu inutile. En tout cas, ce n'est pas comme cela qu'on apporte le soutien tel qu'il a été fait par les élus, donc j'appelle au rejet de ce vœu.

Pascal JULIEN : Ce n'est pas d'un message solennel dont ont besoin les policiers, ils attendent de renforcer les moyens humains pour faire bien leur travail ; les moyens matériels dans les commissariats y compris notre Arrondissement où l'ambiance est encore glauque, où les ordinateurs tombent en panne, où les portes ferment mal. Ce n'est pas de messages qui se répètent à l'infini et qui ne changent rien en pratique. D'ailleurs, j'en connais des policiers qui en ont assez des messages solennels, ils préféreraient avoir davantage de moyens.

En d'autres occasions, ils ont également besoin qu'on leur donne des ordres plus cohérents, des stratégies, des tactiques meilleures pendant les manifestations. Par exemple, quand ils doivent encadrer les manifestations contre la loi de travail qui sont nombreuses parce que c'est tellement mauvais et génère beaucoup de chaos.

Voilà ce dont ont besoin les policiers et même aussi de reconnaissance salariale. Là est la vraie reconnaissance, elle n'est pas dans le baratin solennel.

Puis, la façon dont est rédigé votre vœu traduit une idéologie sécuritaire, mais au mauvais sens du terme : la police, rien que la police et tout le reste n'est qu'une sécurité. Voilà ce que dit votre texte en second plan. Il traduit cette idéologie : « est-ce que moi, je vais faire un vœu parce que des policiers ont maltraité un agent de la DEVE ? » Non, cela ne change pas mon point de vue global sur la police, je ne vais pas faire cela. D'ailleurs, on pourrait aussi également faire un vœu pour les pompiers, un hommage solennel, ils en auront besoin. Et puis, les instituteurs qui travaillent dans des conditions tellement difficiles et on aura les coursiers qui prennent des risques à travers les voitures dans Paris, on peut faire toute la catégorie, mais vous vous ne connaissiez qu'une seule catégorie : la police, c'est quand même dingue cela.

Votre vœu est une caricature de ce qui fait que la droite échoue et continuera d'échouer. Vous aimez la police M. HONORE, moi aussi. Simplement, votre amour est aveugle, le nôtre est lucide.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Il y a beaucoup de vœux qu'on pourrait ressortir au Conseil de Paris sur des sujets similaires à celui-ci déposés par différents groupes politiques, qu'il s'agisse de conflits internationaux, de tension, de guerre, de violence, d'attaque, de violence commise à l'encontre de Parisiens, de soutien, j'en ai déjà vu à la Police nationale au Conseil de Paris, de soutien aux pompiers et je ne pense pas que chacun des groupes politiques ait pris son téléphone pour appeler Mme HIDALGO, sinon elle aurait été surchargée d'appels à chaque Conseil de Paris.

Mais, je retiens votre proposition, notre groupe appellera M. le Maire si nous considérons que nous pouvons faire des vœux communs puisque c'est le but sur ce genre de sujet.

Mais quels sont les faits ? Les faits, c'est qu'il y a des hommes et des femmes qui font un travail difficile : celui d'assurer l'ordre public, la sécurité de toutes et de tous, quel que soit son quartier, sa condition sociale ou sa génération, dans un climat difficile. Un climat rendu difficile par les circonstances aggravantes du danger terroriste et de l'état d'urgence, rendu difficile par le contexte social et ce travail nécessite effectivement un soutien unanime de tous les républicains, qu'il soit élus ou citoyens, de soutien au travail de la Police nationale.

Je ne suis pas en accord avec vous, M. JULIEN. J'ai entendu beaucoup de policiers dire : « nous avons besoin du soutien de la population, nous avons besoin du soutien des élus et nous avons besoin de l'entendre ». Il est nécessaire de le rappeler, à leur apprendre, pour choisir le contexte. On peut garder le vœu, on peut le retirer, ce n'est pas le sujet mais je voulais le dire parce que je crois que c'est important.

Ensuite, il s'est produit deux événements. Le premier qui n'aurait rien à avoir avec l'autre le premier dans le 18^{ème} où effectivement, il y a eu des tags, certains agressifs envers la police et d'autres appelant la mort de policiers. On peut passer à côté et dire que ce n'est pas très important. Cela pose des questions. Cela veut dire qu'il y a quand même des citoyens qui expriment de la haine, une violence qui est générale. Cela doit nous interpeller comme si quand on voit « mort aux juifs, mort aux arabes, mort aux pompiers » n'importe quelle profession « mort aux médecins ». Cela doit nous interpeller qu'il y ait là quelque chose.

Quelques jours plus tard, il s'est produit l'évènement du quai de Valmy. Un homme et une femme policiers dans une voiture qui a été attaquée, brûlée. S'il n'y avait pas eu le courage de cet homme, peut-être seraient-ils morts. Une enquête a été ouverte pour homicide.

Nous avons considéré qu'il était important d'aborder ce sujet. Il n'y a pas de polémique à avoir, on peut affirmer chacun à la façon dont on le souhaite un soutien fort, moral, de solidarité au travail de la police qui est républicaine, qui est la seule à avoir le monopole de la sécurité dans notre pays. C'est important. M. VAILLANT d'ailleurs, en parlait bien tout à l'heure quand il parlait de la Police nationale. Après, on peut dire qu'on peut tous faire autrement mais nous sommes dans l'opposition, nous n'avons pas les moyens de prendre la parole en début ou en fin de séance, nous n'avons que les moyens des vœux.

Là-dessus, je n'ai aucun problème avec M. le Maire, je l'ai déjà dit publiquement, je le redis. Contrairement, à d'autres conseils d'arrondissement de Paris, nous avons été exemplaires, dans l'hommage que nous avons rendu aux victimes du terrorisme, dans la manière de travailler ensemble. Je remerciais le Maire, d'ailleurs, d'avoir tenu informée l'opposition. Nous avons préparé ensemble les prises de parole au Conseil d'arrondissement. Nous

avons été à la hauteur de ce qui n'a pas été fait partout ailleurs en France où certains à gauche ou à droite ont tenté des polémiques bien vaines et inutiles abaissant le débat public.

Mais là, je crois que c'était tout à fait positif et constructif ce vœu et il ne cherche pas la polémique, il cherche simplement à réaffirmer le soutien à la Police nationale.

Cela n'empêche pas de dire que lorsqu'il y a certains policiers, quelques cas mais des cas de trop, qui commettent des dérapages, ceux-là doivent être condamnés. Il y a pour cela la police des polices. Ce n'est pas parce qu'il y a quelques cas qu'on doit généraliser la Police nationale. C'est une police républicaine qui a besoin d'être soutenue par toutes et par tous, il n'y a plus d'ordre public, il n'y a plus de sécurité et il n'y a plus de tranquillité publique. Il y avait une demande des policiers de se sentir soutenus. On ne pouvait pas rester insensible à ce qui avait été inscrit sur les murs du 18^{ème}, c'est-à-dire l'appel à la mort de policiers.

Eric LEJOINDRE : Nous partageons, et c'est bien la moindre des choses, le soutien que nous apportons aux forces de police dans l'exercice de leur fonction et dans l'exercice compliqué de la violence légitime. Dans un régime démocratique comme le nôtre, on le sait depuis Max WEBER, il revient à l'Etat et à l'Etat seul d'avoir recours à la violence. Toutes les autres violences dans un Etat démocratique sont illégitimes. Cela date de HOBBS. Cela fait un certain temps que les plus grands politologues l'ont compris et nous l'avons admis.

Je veux redire ici solennellement, si c'était besoin mais j'ai eu l'occasion et j'ai l'occasion de revoir au moins une fois par semaine ou une fois tous les 15 jours la Commissaire du 18^{ème} et je suis heureux que nous puissions réaffirmer collectivement notre soutien au travail des forces de l'ordre du 18^{ème} modestement ; plus généralement l'ensemble des forces de l'ordre. Elle le mérite dans un moment de tension sociale, de tension internationale, un moment où chacun sent bien que les dérapages sont propices, les provocations importantes et les mauvaises blagues ou les blagues de mauvais goût pire encore.

M. BOURNAZEL l'a dit, il y a beaucoup de vœux, il y en a beaucoup trop au Conseil de 18^{ème}, au Conseil de Paris et cela neutralise ou rend compliquée la lisibilité de nos messages. Nous débattons dans des conditions un peu absurdes, à 10h45 le soir, de vœu qui mérite rien de plus que la constatation d'une unanimité pour dire quelque chose d'assez évident. Je n'imagine pas que M. HONORE, en déposant ce vœu, ait pu imaginer que nous ne soutenions pas la police ou que nous aurions besoin de le réaffirmer par des vœux.

Je nous invite collectivement à utiliser des vœux si possible plutôt quand cela concerne une politique municipale et en ayant en tête qu'on débat entre nous, on est élu pour le faire, mais qu'on ne discute pas pour nous, on discute de sujets qui doivent intéresser directement les habitants du 18^{ème}. On peut essayer de maîtriser les messages. Quand on se retrouve avec six, sept vœux sur des sujets complètement divers, on finit par dévoyer ce qui est un Conseil d'arrondissement et à dévoyer cet outil pourtant utile, notamment pour l'opposition mais pas seulement pour elle, qui est de déposer des vœux.

Ainsi, je vous invite vraiment à user de ce droit ; vous ne me verrez pas, comme il peut arriver dans d'autres collectivités, utiliser du règlement intérieur pour empêcher le débat sur tel ou tel élément. Je considère qu'on peut parler de tout et qu'on peut le faire ici, mais vraiment j'invite les uns et les autres à être raisonnables dans cet usage.

Voilà pourquoi je demanderais à l'opposition de retirer ce vœu. On a eu un débat qui a permis à chacun d'être convaincu du soutien de tout le monde aux forces de l'ordre. Il y a beaucoup de moyens de l'exprimer, d'ailleurs, aux forces de l'ordre, mais y compris aux agents de la ville. J'ai fait avec eux un tour à VTT, ils ont été soutenus par cette action à

bicyclette beaucoup plus sans doute que si nous avons voté ici un vœu. Donc, je proposerais à l'opposition, que cette constatation ayant été faite, puisse retirer leur vœu.

Christian HONORE : Je maintiens la philosophie de ce vœu parce qu'il me paraissait important. Je ne souhaite pas qu'il y ait un vote contre parce que cela serait injurieux à l'égard de la police, cela serait mal compris. Par conséquent, je vais le retirer.

Puis, je note ce que m'a dit Mme PROUST, on vous appellera, on discutera, mais à condition n'est-ce pas que vous acceptiez nos propositions et que vous la votiez. On discutera Mme PROUST. Je retire le vœu mais je garde la philosophie.

Eric LEJOINDRE : Je vous en remercie. Bonne soirée.